

Actualité missionnaire

- *Accueil de migrants à Lille*
- *H. B. des Roziers, frère des pauvres*

Dossier

Droits humains : socle d'humanité

Chroniques

- *Témoins de l'amour en Algérie*
- *Missionnaires de Scheut en chapitre*
- *De jeunes africains s'expriment*



Prochain dossier

Les pauvres : au cœur de l'Église ?

SPIRITUS : 12 €

ISSN 0038-7665

SPIRITUS 231

Droits humains : socle d'humanité



2018

SPIRITUS

Revue
d'expériences
et de recherches
missionnaires

Dossier

Droits humains : socle d'humanité

N° 231
Juin 2018

Édito : Un phare pour l'espoir des peuples

Actualité missionnaire

Christian Berton

Accueil de migrants

Appels et réponses dans les Hauts-de-France

135

L'arrivée en Europe occidentale, ces dernières années, d'un grand nombre de migrants et de réfugiés a suscité des réactions diverses. Dans la région de Lille, des initiatives pour accueillir ces personnes ont permis de fédérer des énergies, d'ouvrir à des collaborations inattendues, d'éveiller de façon utile l'attention des pouvoirs publics... Il reste encore bien des défis à relever.

Régis Waquet

Henri Burin des Roziers (1930-2017), frère des pauvres

141

Un juriste ayant eu l'occasion de collaborer avec le dominicain récemment décédé retrace son parcours professionnel et spirituel : cela va de l'aumônier des étudiants de la fin des années soixante, au militant inséré dans le monde ouvrier des années soixante-dix, jusqu'à l'avocat faisant valoir les droits des petits paysans du Brésil. Un itinéraire que l'on peut interpréter comme une conversion sans cesse renouvelée au contact des plus démunis.

Dossier : Droits humains, socle d'humanité

Guy Aurenche

Qu'est-ce que l'homme pour que tu t'en soucies ?

151

Prenant appui sur son expérience internationale de juriste, l'auteur indique quelques grands ressorts de la Déclaration de 1948 et des développements majeurs qui ont suivi. De faux arguments contre la force d'obligation de ces droits sont réfutés. Plusieurs défis actuels sont soulignés : ceux qui découlent de l'interdépendance entre les divers peuples du monde, l'importance de l'éducation, le mouvement migratoire, ou encore le nécessaire « partage des souffles » : partage sur la manière dont les cultures particulières entendent relier les droits humains à leurs convictions spirituelles et religieuses.

- Patricia Ebegbulem
**Traite humaine pour prostitution forcée :
des religieuses s'engagent dans la lutte** 165
Il y a une vingtaine d'années, la Conférence des religieuses du Nigeria a pris conscience de l'ampleur de l'exploitation de femmes nigérianes tant en Europe qu'à l'intérieur du pays. Sont alors nées diverses initiatives de leur part pour lutter contre la prostitution forcée. Sont indiquées ici la façon dont opèrent les réseaux de recrutement ainsi que les stratégies mises en place au Nigeria pour lutter contre ce fléau : prévention, accueil et réhabilitation des victimes, réinsertion sociale par le soutien à des activités économiques...
- Marie Hélène Halligon
**Affronter la traite des êtres humains :
un combat à armes inégales** 179
Les religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur ont une longue expérience de présence auprès des femmes victimes d'exploitation. L'une d'elles présente divers aspects du combat mené contre la traite des humains : contre la pauvreté, aux racines du mal ; contre l'indifférence, en dénonçant ; contre le déni, en portant plainte ; combat à la taille du monde par la création de réseaux ; combat politique ; combat encore à travers l'accompagnement des personnes et la prévention, sans oublier le combat spirituel dans la prière.
- Xavier Plassat
**La lutte contre l'esclavage au Brésil :
l'Église et la Commission pastorale de la terre** 195
Née en 1975 près de Brasilia, la Commission pastorale de la terre voulait susciter une dynamique d'espérance chez les paysans pauvres, bien souvent soumis au « travail esclave ». Ayant ensuite acquis une grande vitalité, elle s'est appuyée sur le droit pour obtenir des condamnations de l'Etat brésilien par des instances internationales et la libération de nombreux paysans. Mais les causes profondes de cet esclavage n'ont pas disparu et, aujourd'hui, on assiste à un retour inquiétant du discours négationniste.
- Daniel Legutke
**Droit humains et traditions culturelles
Un conflit entre universalité et cultures locales ?** 213
Il n'est pas rare d'entendre dire que les droits humains sont une expression de l'individualisme occidental et ne peuvent donc pas s'accorder avec les valeurs culturelles traditionnelles asiatiques ou africaines. Une assertion qui cache souvent des stratégies politiques qu'il convient de démasquer. Il est vrai que, partout dans le monde, les valeurs éthiques traditionnelles et les droits humains sont en tension mutuelle. Mais une intégration reste possible. Sur ce point, les Églises chrétiennes se trouvent dans une position idéale pour jouer un rôle de passerelle.
- Stanislas Deprez
**Transhumanisme :
rêves technologiques et revendications individualistes** 225
Pour les transhumanistes, dont les vues divergent sur certains points, être un humain, c'est globalement être un « prométhée » qui ne se résigne *a priori* à aucune limite imposée par une prétendue « nature » humaine : ce qu'offre la technologie prime sur les impératifs de type social. Des revendications qui jouissent aujourd'hui d'une certaine popularité en raison des bienfaits réels que permet la technique et de l'aspiration contemporaine à une plus grande autonomie, voire à l'individualisme. D'où un nécessaire discernement.

Chroniques

Évêques d'Algérie

Communiqué à propos de la béatification de M^{gr} P. Claverie et de ses dix-huit compagnes et compagnons 237

La prochaine béatification de dix-neuf religieux assassinés en Algérie fait mieux voir ce qu'est leur témoignage : les liens de fraternité et d'amitié sont plus forts que la peur de la mort. Mis en parallèle avec des attitudes similaires de de la part de musulmans algériens, un tel témoignage montre aussi qu'il n'y a pas de spirale inéluctable de la violence.

Faustin Ambassa Ndjodo

Un moment de rencontre et de fraternité : le XV^e chapitre général des Missionnaires de Scheut (CICM) 240

Un des participants au chapitre CICM en livre quelques traits essentiels : une ambiance fraternelle, une prise en compte de diverses mutations actuelles, une assez claire influence de la vision missionnaire du pape François et un certain pragmatisme dans la planification pour les années à venir.

Anne Béatrice Faye, Marguerite P. Sadio, Philippe A. Tine

Comment, jeune, donner un sens à sa vie ? Colloque international sur la jeunesse – Dakar 26-27 janv. 2018 243

Ce sont environ 1500 jeunes, chrétiens et musulmans, qui ont participé au rassemblement de Dakar. Forts de leur présence dans des groupes religieux, dans la vie politique et dans diverses associations, ils entendent bien être, dès maintenant, des acteurs dans la société et l'Église, tout en acceptant d'être accompagnés par des adultes expérimentés.

Livres

Recensions 247

Austen Ivereigh, *François le réformateur. De Buenos Aires à Rome.*
Marie-Hélène Robert, « Pour que le monde croie ». *Approches théologiques de l'évangélisation.*

Zygmunt Bauman, *Retrotopia.*

Association Francophone Œcuménique de Missiologie (Catherine Vialle, Jacques Matthey, Marie-Hélène Robert, Gilles Vidal, dirs.), *Sagesse biblique et mission.*

Joseph Doré (dir.) et Christine Pedotti (coord.), *Jésus. L'encyclopédie.*

Alberto Fabio Ambrosio, *Une lutte sans merci. Actualité des paraboles.*

Au centre : la dignité de la personne

Parler des droits humains signifie, avant tout, proposer de nouveau la centralité de la dignité de la personne, en tant qu'elle est voulue et créée par Dieu à son image et à sa ressemblance. Le Seigneur Jésus lui-même, en guérissant le lépreux, en redonnant la vue à l'aveugle, en s'entretenant avec le publicain, en sauvant la vie à la femme adultère et en invitant à prendre soin du voyageur blessé, a fait comprendre combien chaque être humain, indépendamment de sa condition physique, spirituelle ou sociale, mérite respect et considération. Du point de vue chrétien, il y a donc une relation significative entre le message évangélique et la reconnaissance des droits humains, dans l'esprit des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ces droits [...] ont été proclamés pour faire tomber les murs de séparation qui divisent la famille humaine [...]. Il faut toutefois constater que [...] l'interprétation de certains droits s'est progressivement modifiée, de façon à inclure une multiplicité de « nouveaux droits », souvent en contradiction entre eux. Cela n'a pas toujours favorisé la promotion de relations amicales entre les nations, car des conceptions controversées des droits humains ont été exprimées, en contraste avec la culture de nombreux pays, qui ne se sentent pas par conséquent respectés dans leurs traditions socioculturelles propres [...]. En même temps, il convient d'avoir présent à l'esprit que les traditions de chaque peuple ne peuvent être invoquées comme un prétexte pour manquer au respect dû aux droits fondamentaux énoncés par la Déclaration universelle des droits humains.

Après soixante-dix ans, il est regrettable de relever comment de nombreux droits fondamentaux sont aujourd'hui encore violés. Le premier d'entre tous ces droits est celui à la vie, à la liberté et à l'inviolabilité de chaque personne humaine. Ce ne sont pas seulement la guerre ou la violence qui les compromettent. En notre temps, il y a des formes plus subtiles : je pense d'abord aux enfants innocents, rejetés avant même de naître [...], aux personnes âgées bien des fois rejetées [...], aux femmes qui, souvent, subissent des violences et des abus, y compris au sein de leur propre famille [...], à ceux qui sont victimes de la traite des personnes qui viole la prohibition de toute forme d'esclavage. Que de personnes fuyant la pauvreté et la guerre sont objet de ce commerce illicite perpétré par des sujets sans scrupules !

Pape François, *Discours à l'occasion des vœux du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège* - 8 janvier 2018

« Un phare pour l'espoir des peuples »

Quelques mois avant son élection, l'actuel président des États-Unis affirmait : « La torture... ne me dites pas que c'est inefficace. Moi, je peux vous le dire : la torture, ça marche ! » Si besoin était, voilà qui a de quoi réveiller notre vigilance. Dans quelques mois, nous allons célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Le 9 décembre 1948, la veille de sa proclamation par l'Assemblée générale des Nations unies, ce texte était salué par René Cassin comme « un phare pour l'espoir des peuples ». Et, au lendemain du désastre de la Seconde Guerre mondiale, la Déclaration a effectivement soulevé un grand espoir : on avait là un socle d'humanité, un symbole, lié à l'existence de l'ONU elle-même, de ce que tous les humains ont en commun, une sorte de voie d'issue à la barbarie. Dans les décennies qui ont suivi, nombre de ces principes se sont traduits en conventions et lois internationales ayant montré une certaine efficacité.

Mais l'actualité de ces dernières années vient nous rappeler que, dans ce domaine, rien n'est jamais définitivement acquis. Et cela, non seulement à l'autre bout du monde, parmi des peuplades perçues comme en marge du mouvement mondial, mais au cœur même des peuples bien convaincus d'être « civilisés ». Sans être toujours aussi cyniques que la déclaration évoquée au début de cet éditorial, se mettent en place des pratiques qui tendent à relativiser le poids des droits humains et leur valeur universelle. Ainsi, par exemple, dans la mesure où leur pays est touché par le terrorisme ou la crise des migrants, bien des gouvernements, soucieux à juste titre de préserver leur population, en viennent à prendre certaines mesures « fortes » pas toujours respectueuses des droits humains ; des mesures dont ils ne perçoivent sans doute pas toutes les conséquences possibles. Parfois, d'autres motivations encore moins nobles sont aussi à l'œuvre.

Au lendemain des tragédies associées à la Seconde Guerre mondiale, les signataires de la Déclaration de 1948, de même que bien des gens de leur génération, avaient une vive conscience de ce à quoi pouvait mener le mépris des droits humains. Mais, ayant en partie oublié cette histoire-là et se retrouvant face aux difficultés mondiales actuelles, qui sont bien réelles, nos contemporains ont plus facilement tendance à se rabattre sur une position défensive peu regardante quant aux moyens.

La conscience que, soixante-dix ans après la proclamation de la DUDH par l'ONU, le combat en faveur des droits humains reste d'actualité a motivé l'élaboration du présent dossier. Il ne peut être question d'en aborder ici tous les aspects. Nous avons privilégié l'un ou l'autre des domaines où s'impliquent davantage des agents de la mission proches de nos lectrices et lecteurs et susceptibles de stimuler leur propre engagement. C'est ainsi qu'après un article introductif montrant la pertinence globale des droits humains et leur proximité avec une vision chrétienne de l'existence, deux contributions qui se complètent soulignent l'ampleur et la perversité de la traite des êtres humains, dans le cadre de la prostitution notamment, ainsi que la difficulté de s'y attaquer, en raison surtout du caractère international de ses réseaux. Une autre contribution met en lumière les racines et la réalité souvent maquillée de l'exploitation de personnes dans le monde du travail au Brésil, et comment il est possible de la combattre ; une exploitation qui existe aussi ailleurs, dans bien d'autres contextes. Est abordée ensuite la question de savoir dans quelle mesure les valeurs traditionnelles des cultures particulières sont des points d'appui en faveur de la dynamique des droits humains ou, au contraire, des obstacles venant contester leur caractère « universel ».

Le dernier article tranche avec ceux qui précèdent : il pourra surprendre, non seulement parce qu'il se réfère à des réalités encore assez peu connues, mais aussi parce qu'il fait état de préoccupations qui semblent n'avoir que fort peu de rapport avec celles qui alimentent le reste du dossier. À y regarder de plus près, ces propos ont le mérite de nous introduire à des revendications qui pourraient bien prendre de l'ampleur dans les années à venir, tout en montrant que, s'il est opportun de faire profiter le plus grand nombre de gens des avancées des sciences et techniques, une compréhension trop individuelle des droits humains, les déliant des devoirs qui leur sont associés, ne peut manquer d'inquiéter.

Jean-Michel Jolibois

Accueil de migrants

Appels et réponses dans les Hauts-de-France

Christian BERTON

Religieux spiritain, Christian Berton a d'abord exercé son ministère en Afrique centrale, puis a servi au sein de l'administration de son institut. Il a aujourd'hui la charge d'une communauté paroissiale à Lille.

Au cours de ces dernières années, notre région des Hauts-de-France, comme bien d'autres, a connu l'arrivée d'un nombre exceptionnel de migrants. Cela a suscité une sorte de fédération de solidarités débordant les appartenances religieuses et autres convictions particulières. Ces quelques pages voudraient donner un aperçu de l'expérience à laquelle nous avons été mêlés, avec ses limites, ses difficultés, ses humbles réalisations.

Des réalités très diverses

En 2014, des paroissiens de Saint-Maurice-des-Champs ont fait connaissance avec une famille Rom qui faisait la manche à la sortie de l'église. Ils avaient pris l'habitude, après avoir fait leurs courses, de leur apporter un peu de nourriture. Mais ils ont bien compris que cela n'allait pas résoudre le problème de la famille Stan. Aussi, certains ont décidé d'aller plus loin : leur donner des cours d'alphabétisation, les accompagner dans des démarches administratives, faciliter les liens avec des médecins, scolariser les enfants. Pour être plus efficaces, ces personnes se sont regroupées en association : « Coup-de-Pouce Saint-Maurice ». Bénéficiant ainsi d'une reconnaissance lors de leurs démarches, cela leur a permis

de trouver des emplois aidés au papa, puis à la maman, et enfin de mettre la famille dans un logement HLM. Désormais, la famille a gagné en autonomie et s'intègre mieux dans le paysage français. Elle est encore accompagnée pour arriver à gérer son budget.

Diogho, lui, vient d'un tout autre horizon. Guinéen d'origine, il a quitté son pays. Son voyage pour arriver à Lille l'a fait séjourner en Lybie. Là, avec d'autres, il était enfermé dans une pièce, et on le faisait travailler. Un jour, l'employeur lui permet de partir sur un bateau pour traverser la Méditerranée. Passage risqué. Il voit trois de ses amis périr noyés sous ses yeux. Arrivé en Italie, il tente trois fois de passer la frontière française. Finalement, il arrive en train à Lille, alors qu'il se croyait à Paris ! À quinze ans, il n'a absolument rien. Afin d'être scolarisé, il est hébergé par Annick pendant quatre mois avant de se retrouver en foyer avec d'autres jeunes. Lui-même reconnaît avoir eu beaucoup de chance tout au long de son périple. Il travaille dur à l'école pour s'aménager un avenir en France.

En septembre 2017, un jeune couple sri-lankais se présente à l'église Saint-Maurice-des-Champs. Le mari est bouddhiste, l'épouse catholique. Obligés de fuir¹, ils viennent d'arriver en France. Très vite l'association Coup-de-Pouce les accompagne jusqu'à ce qu'ils partent à Paris, où le mari trouve un emploi auprès de compatriotes.

En octobre 2017, une famille syrienne arrive d'un camp de Turquie où elle était réfugiée. À l'appel du pape François, un comité s'était mis sur pied à Saint-Maurice-des-Champs pour étudier la possibilité d'accueillir une famille². La paroisse n'ayant pas de logement disponible, le collectif prend contact avec les Petits frères des pauvres dont une antenne vient de s'installer dans le quartier. L'association accepte d'héberger la famille pour six mois renouvelables. Autour de celle-ci, une chaîne de solidarité se constitue pour l'accompagner et lui permettre de briser l'isolement dans lequel elle risquait de se trouver.

¹ Lui a été battu par la police en raison de son appartenance ethnique.

² La décision d'accueillir une famille réfugiée a été prise après deux rencontres entre le délégué diocésain du Secours Catholique et des paroissiens.

Dernier fait en date. En janvier 2018, au moment où il faisait très froid, des personnes se rendent compte qu'un jeune couple dort sous un auvent. Venus de Roumanie, ils n'ont pas de toit. Trois familles se relaient pour abriter ce jeune couple pendant un mois et demi, avant de les mettre en lien avec une association.

Ces quelques exemples montrent les origines très différentes des personnes prises en charge. Mais toutes ont un point commun : elles gardent un lien très fort avec les membres de leur famille restés au pays. Elles s'inquiètent de leur sort et cherchent à obtenir des nouvelles sur le pays qu'elles ont dû quitter. On sent bien que, à la souffrance du déracinement, s'ajoute celle de la séparation d'avec une partie de la famille.

Une présence que l'on ne peut ignorer

Depuis de nombreuses années, les Hauts-de-France ont défrayé la chronique à propos de la question des migrants. La région a abrité, non loin de Calais, les camps de Sangatte, puis de Grande-Synthe. Les médias les ont présentés comme étant « la jungle de Calais » ! L'appellation risque de masquer une réalité humaine bien douloureuse faite d'insalubrité, de promiscuité et... de bagarres. Le nombre des candidats au passage vers l'Angleterre n'a fait que croître. Les passeurs ont largement profité de cette situation. Les démantèlements successifs de camps n'y ont rien fait. Ils ne règlent pas le problème. Ils le déplacent.

En fait, Calais n'est pas la seule ville en cause. Lille accueille aussi des migrants. Ceux-ci viennent de divers horizons et ne cherchent pas à traverser la Manche. Certains viennent d'Europe, en particulier des Roms qui s'abritent souvent dans des logements de fortune. D'autres viennent d'Afrique, après des voyages éprouvants. Parmi eux, des mineurs isolés. Un certain nombre d'entre eux avaient pris l'habitude de se regrouper dans le parc des Olieux de Lille. Grâce à la générosité de certaines personnes, ils ont réussi à survivre à l'inconfort de la situation. Là aussi, le démantèlement du camp par les autorités, s'il a réussi à freiner l'arrivée des jeunes, n'a pas totalement endigué le mouvement.

L'obstination d'un pasteur

Un pasteur baptiste, Christian de La Roque, n'a pas supporté de voir ainsi des mineurs dehors. Tout mineur devrait normalement être pris en charge par les autorités civiles ; or ce n'était pas le cas. Aussi, le pasteur n'a pas hésité, avec l'aide de l'ABEJ³, à ouvrir les portes de son Église pour mettre à l'abri quarante d'entre eux, leur assurant un toit, au moins la nuit, et le petit déjeuner. Comme la charge était lourde, il a alerté le Conseil de solidarité du doyenné de Lille⁴. Ce dernier a organisé un accueil de groupes de mineurs dans les paroisses. Celles-ci se relayaient, à raison de deux semaines chacune. Elles ont généré un grand élan de générosité.

La première année, cinquante personnes ont entouré trente-cinq jeunes dans les salles paroissiales de Saint-Maurice-des-Champs. Le « bouche à oreille » a bien fonctionné. Il s'agissait de fournir un repas du soir, d'assurer une présence la nuit, d'organiser le petit déjeuner, de garantir la propreté des lieux. La paroisse n'était pas équipée pour un tel accueil. Mais l'urgence était là ; il fallait y répondre. Cette initiative a permis de fédérer beaucoup d'énergies. Des paroissiens se sont mobilisés, mais aussi des personnes non-croyantes du quartier qui avaient entendu parler de cet accueil. Des musulmans, liés à la mosquée toute proche, ont participé eux aussi à tel ou tel service pour les jeunes.

Le rôle des associations

La prise en charge des migrants ne pourrait se faire sans les associations qui jouent un rôle majeur à leurs côtés. Certaines sont d'obédience laïque, d'autres sont chrétiennes, notamment le Secours Catholique. Elles interviennent chacune dans leur champ de compétence. Ainsi, RAIL se propose d'accueillir des demandeurs d'asile qui arrivent sur Lille⁵. Dans un premier temps, les animateurs de RAIL aident ces personnes à faire leurs démarches

³ ABEJ : Association baptiste pour l'entraide de la jeunesse.

⁴ Ce conseil réunit différentes associations ou instances catholiques, dont les responsables de la Pastorale des migrants. Les Églises protestantes participent à la réflexion de ce Conseil.

⁵ RAIL : Réseau d'accueil d'immigrés à Lille, lié aux activités de la CIMADE.

administratives et les orientent vers des structures pour l'apprentissage du français. Ils les logent dans des familles, pour un mois seulement, quitte à devoir chercher une autre famille si une solution n'est pas trouvée entre temps⁶. Des communautés religieuses participent aussi à cet accueil. Ainsi, notre communauté spiritaine a accueilli un Pakistanais, un Congolais, un Afghan, un apatride de Gaza, un Syrien, tous très différents quant à l'âge et à la situation.

Mais l'association n'a pas pour seule finalité de trouver un toit. Elle propose aussi des temps et des lieux de loisirs. Au soir du 31 décembre, elle organise un repas pour les migrants. Deux années de suite, la communauté spiritaine de Lille a eu la joie d'accueillir ce temps fort où quarante-cinq personnes, parmi celles qui sont hébergées ou qui hébergent, se retrouvent pour passer joyeusement ensemble le cap de la nouvelle année.

Les associations ont pour rôle d'accompagner les migrants. Mais elles deviennent aussi interlocutrices des pouvoirs publics. Elles ont l'avantage d'être familières du terrain, de connaître les personnes et les réalités que celles-ci ont à vivre. À plusieurs reprises, elles ont alerté les pouvoirs publics sur la situation des mineurs : l'État devrait les prendre en charge ; mais force est de constater qu'on est loin du compte. D'une certaine manière, les associations endossent le rôle de lanceurs d'alerte, si utiles dans nos sociétés modernes.

L'urgence et le long terme

Dans bien des cas, il faut répondre à l'urgence. Ainsi, en plein hiver 2014, alors qu'il gelait dehors, des gens cherchent à loger une famille Rom avec des bébés et des enfants en bas âge. À 21 h 30, plusieurs associations et collectifs se retrouvent au Centre social du quartier. Contactée, la mairie ne peut pas libérer de locaux. À force de discussion, un compromis est trouvé : les femmes et les enfants seront hébergés dans un hôtel à Maubeuge. Les hommes,

⁶ Pendant leur séjour, les demandeurs d'asile doivent prendre contact avec le SAMU social pour chercher une place dans les structures d'accueil.

eux, resteront, pour une nuit, dans une salle de la paroisse toute proche – en fait ils resteront quatre nuits. Nous n’avons pas eu de nouvelles de ces personnes depuis lors. Au moins, avait-on réussi à ne pas les laisser dans le froid.

Mais répondre à l’urgence ne suffit pas. Il convient d’envisager le long terme. Cette problématique conduit à deux réflexions. Tout d’abord, la générosité s’exprime largement quand il y a urgence. On l’a vu lorsque les paroisses ont accueilli les mineurs : les gens n’ont pas ménagé leur peine. Mais il paraît plus difficile de les mobiliser lorsque l’opération doit être renouvelée selon un rythme régulier. La deuxième année, moins de gens ont rejoint le noyau dur du groupe qui avait piloté l’accueil.

Par ailleurs, sur le long terme, il faut accompagner des personnes affrontées à un itinéraire difficile, compte tenu des nombreuses questions administratives auxquelles elles doivent faire face. Dans ce domaine, il n’est pas possible d’improviser. Les membres des associations se doivent d’acquérir des compétences, notamment dans le domaine juridique, pour aider au mieux les personnes. Ce n’est pas le moindre des défis qui est lancé par l’accueil des migrants. Ces compétences ne sont pas superflues quand arrive le découragement devant les lenteurs administratives ou même – cela arrive – l’incompréhension des personnes aidées elles-mêmes.

En fin de compte, les expériences ne manquent pas. Les migrants qui arrivent dans les Hauts-de-France, comme ailleurs, ont des histoires très variées. Leurs divers parcours de vie ne sauraient se résumer à un seul modèle. Quant à leur accueil, il ne se cantonne pas à l’émotion : celle-ci se transforme en générosité. Cet accueil suppose une organisation permettant l’accompagnement et, à terme, l’intégration de ces personnes. Des personnes qui ne demandent qu’une chose : vivre dignement leur vie d’hommes et de femmes, dans la paix et la fraternité retrouvées.

Christian BERTON

Henri Burin des Roziers (1930-2017), frère des pauvres

Régis WAQUET

S’inspirant de ce qu’a dit ou écrit le dominicain Henri Burin des Roziers, décédé à Paris le 12 novembre 2017, et des témoignages de ses innombrables amis qui, en France, notamment en Haute-Savoie, ou au Brésil, l’ont accompagné ou soutenu dans ses combats, l’un d’eux retrace ici le parcours exceptionnel de celui qui avait fait de l’option préférentielle pour les pauvres le gouvernail de sa vie.

Ces sans terre, traînés dans la boue par les médias, considérés comme des vauriens par l’opinion publique et parfois par les gens d’Église, pauvres de tout, ont donné mon nom à leur campement, moi, entouré de privilèges et de considération, moi, tellement en contradiction avec l’Évangile de Jésus, le Pauvre, moi, leur frère dans les Béatitudes, comme si j’étais l’un de ces petits, l’un de ces préférés de Dieu ! Quel plus bel hommage à ma mémoire ?

Je rêve, quand je serai mort, d’être enterré là, au milieu d’eux, dans “mon campement”, et que les enfants, en passant, disent : “C’est la tombe de ce frère Henri qui luttait avec nous pour notre droit à la terre¹”.

L’avertissement figure dans le beau livre de ses entretiens avec l’historienne Sabine Rousseau : il ne voulait pas qu’on raconte sa vie... Mais, comme il le disait en concluant ces entretiens, sa

¹ Henri BURIN DES ROZIERS, « Je rêve que cesse toute violence contre les paysans sans terre », dans *Nous faisons un rêve*, Collectif, Bayard, 2013 (cinquantième anniversaire du discours prononcé le 28 août 1963 par Martin Luther King, lors de la Marche sur Washington).

« motivation principale », tout au long de son existence, fut la « révolte contre l'injustice² », de sorte que le chemin qui fut le sien se confond avec les causes qu'il a servies.

Itinéraire d'un militant assoiffé de justice

Entré en janvier 1958 au noviciat des dominicains du Saulchoir, dans l'Essonne, Henri Burin des Roziers est ordonné prêtre en juillet 1963.

Deux ans plus tard, il est affecté par le Père Rettenbach, alors provincial des dominicains, au Centre Saint-Yves, aumônerie de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Pendant cinq ans, avec le frère Michel Gest et le frère Jean Raguénès, il insuffle à une génération d'étudiants et d'étudiantes, croyants ou non, un questionnement permanent sur le sens qu'ils vont donner à leur vie au regard des valeurs portées par le message chrétien.

Percevant dans la révolte étudiante de mai-juin 1968, sans se leurrer sur ses ambiguïtés et ses débordements passionnels, « des aspirations presque inespérées [...], à savoir cette interrogation sur l'homme, sur le sens de son existence, ce qu'en fait notre société et notre époque, les valeurs pour lesquelles vivent les hommes d'aujourd'hui, celles qui sont étouffées³ », les aumôniers du Centre Saint-Yves en font, au grand dam des milieux conservateurs, un forum de prise de parole où toutes les idéologies s'expriment, mais aussi un lieu d'approfondissement, animé par les dominicains Paul Blanquart, Pierre-André Liégé, Dominique Dubarle ou Philippe Bernoux, entre autres.

En 1970, avec Jean Raguénès⁴, le frère Henri ressent le besoin très fort « de partager au moins un certain temps les conditions de vie,

² Henri BURIN DES ROZIERES, *Comme une rage de justice*, entretiens avec Sabine ROUSSEAU, Paris, Éditions du Cerf, 2016.

³ H. BURIN DES ROZIERES, M. GEST et J. RAGUÉNÈS, *Lettre aux amis du Centre Saint-Yves*, 2 décembre 1968, p. 6.

⁴ Voir Jean RAGUÉNÈS (1932-2013), *De Mai 68 à Lip. Un dominicain au cœur des luttes*, Karthala, 2008 ; *Je vous écris du Brésil*, CEDIDELP-RITIMO, Paris, 2003 (sa correspondance après son arrivée au Brésil en 1994).

d'habitat et de travail d'un milieu pauvre culturellement et matériellement⁵ ». Pendant quelques mois, il s'immerge comme intérimaire dans le monde ouvrier en Franche-Comté, éprouvant la dureté des conditions de travail de la main-d'œuvre immigrée. De 1971 à 1978, employé à la DDASS⁶ de Haute-Savoie, il s'oppose frontalement aux petits patrons des usines de décolletage de la Vallée de l'Arve, qui logent leurs ouvriers maghrébins dans des caves insalubres dont il obtient, non sans difficulté, la fermeture.

Parallèlement, il se lie avec les réseaux militants locaux, principalement chrétiens, avec lesquels il anime un « Comité Vérité Justice », dénonçant l'aveuglement ou la compromission des autorités, de la presse locale, mais aussi de l'Église, qu'il s'agisse de l'expulsion de gens du voyage, de violences policières – clochards déportés en montagne dans la neige, dont l'un a été retrouvé mort de froid –, de bûcherons saisonniers marocains astreints à des conditions de travail et d'hébergement indignes, de malades victimes de dysfonctionnements très graves d'une clinique privée, ou encore de petits éleveurs acculés à la faillite par les pratiques léonines – et dangereuses pour la santé humaine – d'une firme agroalimentaire...

Aux côtés des paysans sans terre du Brésil

La rencontre avec plusieurs de ses frères dominicains brésiliens, persécutés par la dictature et exilés en France, le décide, à la fin de l'année 1978, à partir au Brésil. Au couvent Perdizes de São Paulo, il côtoie des dominicains proches du cardinal Arns, grande figure de la résistance au régime militaire qui impose son joug depuis le coup d'État de 1964 (la dictature ne prendra fin qu'avec la *Nova República* en 1985). Il y découvre une frange de l'Église qui s'inspire de la théologie de la libération. Il apprend, non sans peine, le portugais en même temps que François Glory, prêtre des Missions Étrangères de Paris, qui suscitera la création de communautés ecclésiales de base dans des contrées isolées de l'Amazonie⁷. À plus d'une occasion, leurs chemins se croiseront.

⁵ *Lettre aux amis du Centre Saint-Yves*, 1^{er} juin 1970.

⁶ DDASS : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

⁷ Voir François GLORY, *Mes trente années en Amazonie brésilienne, Au service des communautés de base*, Paris, Karthala, 2016, Préface de H. Burin des Rozières.

Pendant trente-cinq ans, au service de la Commission pastorale de la terre (CPT), organisme lié à la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB)⁸, il se consacrera, comme assesseur juridique puis comme avocat – inscrit à l'ordre des avocats du Brésil en 1984 –, à la défense des petits paysans sans terre, principalement en région amazonienne. Là, l'injustice est criante : d'un côté, le *latifundium*, l'*agro-business* avide des profits à tirer de l'exploitation effrénée des ressources naturelles et de la déforestation ; de l'autre, des familles violemment chassées des terres qu'elles cultivent pour ne pas mourir de faim, des ouvriers agricoles en situation d'esclavage. Pour compléter le tableau : des tueurs à gages à la solde de grands propriétaires, les violences policières, la connivence des autorités locales et des juges.

L'action du frère Henri dans le cadre de la CPT se révèle immédiatement subversive. Il s'agit d'organiser la résistance de paysans résignés à leur sort en leur faisant prendre conscience de leurs droits, de la nécessité d'unir leurs forces pour s'opposer à leur éviction brutale des terres qu'ils occupent. Ce sont parfois des terres publiques en bord de routes, parfois d'immenses propriétés titrées mais qui, laissées inexploitées, ne remplissent pas la fonction sociale que leur assigne la Constitution de l'État fédéral ; d'autres ne résultent que de falsifications cadastrales.

La violence liée aux conflits de terre – paysans menacés, torturés, mutilés, assassinés, campements pacifiques ravagés et incendiés – est alors une constante, notoirement entretenue par la morosité de l'appareil judiciaire et par l'absence quasi totale de toute répression pénale⁹. Les meurtres en série, entre 1985 et 1991, des leaders du syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria, dans l'État du Pará, déterminent le frère Henri à s'engager dans un combat acharné contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces crimes, combat qui aboutira à l'arrestation retentissante et à la condamnation de leur commanditaire en juin 2000.

⁸ À propos de la CPT, voir dans le présent dossier (p. 195-212) l'article de Xavier PLASSAT : « La lutte contre l'esclavage au Brésil... ».

⁹ Voir Ricardo REZENDE, *Rio Maria, Canto da terra*, Petrópolis (Brésil), Editora Vozes, 1992 ; traduit par Charles ANTOINE sous le titre *Terres violentes du Brésil, Chronique de Rio Maria*, Paris, Karthala, 1994.

Impassible et serein face aux menaces de mort dont il est lui-même l'objet à plusieurs reprises – sa tête est mise à prix par de grands propriétaires terriens –, il réactive avec une énergie hors du commun d'autres procès enterrés, déjoue les obstacles – dossiers disparus, témoins menacés, procureurs réticents, juges se récusant par crainte de représailles – et obtient de nouvelles condamnations qui, hélas, sauf pour de rares exceptions, ne sont pas mises à exécution !

Dans les années deux mille, dans un dossier explosif largement diffusé, il dénonce, au nom de la CPT, les tortures pratiquées dans les postes de police du sud de l'État du Pará, s'attirant des procès en diffamation destinés à le déstabiliser. Les poursuites seront abandonnées sous la pression d'ONG nationales et internationales.

Nous, on reçoit des plaintes de travailleurs qui fuient des *fazendas*, de la région de Maraba, de Rio Maria, de São Félix do Araguaia et, invariablement, ces ouvriers agricoles viennent du Piauí, du Maranhão, du Tocantins. Et vous, vous les voyez passer sous votre nez sans rien voir. Vous êtes pourtant sur la route de l'esclavage. Toutes les CPT sont sur la route de l'esclavage, mais elles ne voient rien. Il faut ouvrir l'œil. Mettons-nous en campagne. Formons entre nous une articulation en réseau¹⁰.

Comme le relate Xavier Plassat, évoquant ce cri du frère Henri en 1992, vingt ans après celui de l'évêque Pedro Casaldáliga, c'est encore lui qui, en même temps que Ricardo Rezende, relance l'alerte sur l'expansion de ce fléau. C'est principalement à son inlassable activisme auprès des autorités fédérales en charge de la protection des droits de l'homme, qu'on doit la création, en 1995, d'un corps d'inspection spécialisé, puis, en 2003, la définition de ce crime dans la législation brésilienne. En 1999, la CPT Araguaia-Tocantins transfère pour quelques années son siège à Xinguara, ville-champignon où règnent les rois du bétail. Là, il est bien placé pour recevoir les plaintes de ceux qui ont pu fuir l'une de ces immenses exploitations forestières qui font reculer toujours plus loin la frontière de l'Amazonie et où des *peões* sont astreints au défrichage dans des conditions analogues au bagne ; bien placé

¹⁰ Propos du frère HENRI, rapporté par Xavier PLASSAT dans son entretien avec la journaliste Leneide DUARTE-PLON, *Carta Capital*, 4 décembre 2017.

aussi pour faire pression sur les autorités afin de déclencher le contrôle et d'obtenir leur libération.

En 2013, déjà affaibli par une myopathie invalidante et plusieurs AVC, il continue à visiter des campements de « sans-terre » et à participer, avec Ana de Souza Pinto, à l'activité de la CPT à Xinguara. Alors qu'à la fin de la même année il visite sa famille à Paris, un nouvel AVC le laisse hémiplegique. Il se retire au Couvent Saint-Jacques des dominicains, impressionnant ses nombreux amis par son alacrité, son humour et sa capacité d'indignation toujours vive.

Il s'éteint le dimanche 12 novembre 2017.

Une conversion sans cesse renouvelée au contact des plus démunis

L'un de ses très proches amis l'a dit dans une formule ramassée et juste : « Il possédait l'intériorité qui soulève le monde¹¹. » Que tout homme, croyant ou non, sache puiser au fond de son être la force intérieure qui le met en cohérence avec les valeurs fondamentales de l'existence humaine et de la vie en société, et que chaque chrétien trouve en lui-même cette force intérieure pour accorder son projet de vie avec le message évangélique, tel a été le message obsessionnel porté par Henri Burin des Rozières.

L'engagement de sa famille dans la Résistance au nazisme, sa perception de l'oppression coloniale pendant son service militaire en Afrique du Nord (1955-1956), ses entretiens, à Cambridge où il est alors étudiant, avec le père Congar réduit au silence par Pie XII pour sa défense théologique des prêtres-ouvriers, et dont la liberté de pensée l'impressionne vivement, le bouillonnement intellectuel très « politisé » qui règne au noviciat du Saulchoir alors que la France accouche difficilement de la décolonisation et qu'est dénoncée la pratique de la torture en Algérie, ont assurément favorisé l'éveil d'une conscience.

¹¹ Témoignage de Claude BILLOT, lors d'une Soirée d'hommage à Annecy, en janvier 2018.

Mais, plus profondément, son choix de vie résulte d'une conversion. Elle naît d'une confrontation de la réalité sociale concrète à l'exigence du message évangélique dans lequel s'enracine sa foi : celui des Béatitudes, ce « mystère de Dieu qui est l'amour » et qui nous appelle « à transformer notre chemin d'existence en chemin d'amour¹² ».

Cette conversion ne peut puiser sa source que dans la rencontre, le contact, avec les plus démunis et dans leur écoute attentive et fraternelle. C'est seulement par leur médiation, et non dans les constructions abstraites dont il se méfie, qu'éclate la scandaleuse contradiction entre le message évangélique et le monde qui nous entoure. Ainsi, à maintes reprises, a-t-il évoqué le choc ressenti dans les années d'après-guerre, lorsque, jeune étudiant engagé dans une activité charitable (Conférence Saint-Vincent-de-Paul), il découvre en banlieue ouvrière la misère de familles nombreuses entassées dans des logements exigus, contrastant avec l'aisance que lui procure son milieu social : choc prémonitoire grâce auquel une foi « traditionnelle » opère sa mutation, faisant éclore une conscience politique.

Répondra, en écho, lors de son voyage au Guatemala en 1990, sa découverte de la conversion de Bartholomé de Las Casas, colon espagnol qui, entendant le sermon prophétique de Montesinos, réalise sa libération intérieure puis libère ses esclaves, avant d'entrer dans l'ordre des frères prêcheurs : un autre choc fondateur alimentant son rêve d'une Église authentique du peuple de Dieu, « une Église pauvre pour les pauvres ».

Je rêve d'Églises inspirées par l'Esprit, fidèles à l'Évangile de Jésus de Nazareth, libres face au pouvoir de l'argent, au service des pauvres, courageuses, n'ayant pas peur de dénoncer les injustices, qu'elles viennent des autorités civiles ou religieuses ; d'Églises qui ne cherchent pas les honneurs et la gloire, qui ne soient pas triomphalistes, qui cherchent la vérité et ne l'imposent pas¹³.

¹² Henri BURIN DES ROZIERES, *Comme une rage de justice*, op. cit., p. 60.

¹³ Henri BURIN DES ROZIERES, « Je rêve que cesse toute violence contre les paysans sans terre », dans *Nous faisons un rêve*, Collectif, Bayard, 2013, op. cit., p. 106.

Comme son frère dominicain Maurice Barth, dont il préface le poignant opuscule testamentaire¹⁴, il voit en l'Évangile « une instance critique de l'Église-institution » en marge de laquelle il se tiendra, sans jamais la quitter, fort du soutien constant de son ordre religieux.

Tenace homme de terrain

Au Brésil, le frère Henri se révèle un redoutable stratège. Sa sensibilité à fleur de peau, à l'écoute attentive, humble et empreinte de tendresse, des familles paysannes, son immersion dans leur vécu et dans leurs soucis quotidiens font jaillir en lui une compassion active consistant à mettre à leur service tous les moyens à sa disposition.

Le premier, c'est l'acuité de son regard sur le terrain : il mesure les enjeux et les risques des actions à entreprendre, toujours soucieux de faire des opprimés les acteurs de leur propre libération. Le deuxième, c'est son extraordinaire vivacité d'esprit, cette capacité d'analyse lucide et rigoureuse, qui lui permet, à partir de situations concrètes, d'en décrypter les causes structurelles, puis de conjuguer l'arme du droit et la pression politique.

Le troisième moyen, qu'il nomme « l'articulation », consiste en effet à impliquer dans la lutte les forces vives de la société civile, afin « de faire de la lutte pour les droits une lutte qui puisse rendre visibles tous ces problèmes, qui puisse incommoder et embarrasser ceux qui [ont] leur part de responsabilité à se bouger et à agir¹⁵ ». La création du « Comité Rio Maria » par des militants locaux en février 1991, après l'assassinat d'Expedito Ribeiro de Sousa, en est l'exemple significatif. Il s'agit de tisser, au-delà des frontières, une toile de solidarité : des « comités Rio Maria » se créent en Europe, aux États-Unis. Tous les réseaux sont mobilisés : frères dominicains, amis de Haute-Savoie et d'ailleurs, ONG diverses, avocats et réseaux militants. Des campagnes internationales de protestation inondent

¹⁴ Maurice BARTH (1916-2014), *Où va mon Église ? Réflexions crépusculaires*, Chemins de Tr@verse, Paris, 2013.

¹⁵ Interview de Xavier PLASSAT, réalisée par courriel pour IHU On-Line.

aussi bien les oligarchies locales – gouverneur de l’État, juges et procureurs – que les autorités fédérales compétentes, Justice et Droits de l’homme. La presse, dont il est un lecteur assidu autant que critique, n’échappe pas à ses sollicitations.

Il porte aussi la dénonciation devant les instances internationales : l’ONU, dont le rapporteur spécial sur les tortures ira, à la suite du rapport de la CPT, entendre les victimes des violences policières dans le sud du Pará, en particulier à Xinguara ; la Banque Mondiale qui finance, par ses prêts, des *fazendeiros* impliqués dans les violences faites aux paysans sans terre ; ou encore la Commission interaméricaine des droits de l’homme de l’OEA, dont le Brésil est membre, qu’il saisit de cas emblématiques de travail esclave avec l’assistance d’une ONG spécialisée ; l’une de ces affaires, *Brasil Verde*, aboutira à l’arrêt historique de la Cour Interaméricaine, du 20 octobre 2016, condamnant l’État fédéral pour son abstention fautive dans son devoir de prévention et de répression de la forme contemporaine de l’esclavage moderne.

« *Avocat aux pieds nus* »

Ceux qui ont travaillé aux côtés de cet « avocat aux pieds nus », selon la belle expression de Xavier Plassat, ou qui, le visitant, ont partagé un moment de sa vie, décrivent un homme infatigable dont les journées sont une course incessante. Au volant de sa voiture, il sillonne des routes peu sûres et souvent embourbées à la rencontre de « sans-terre » à la merci d’une expulsion prochaine, dormant parfois dans un hamac suspendu entre deux arbres de leur campement. Il négocie auprès du chef de la police locale la libération de paysans emprisonnés. Il multiplie les coups de fil aux plus hautes autorités fédérales, dont il a gagné la confiance et le respect par l’authenticité de son engagement, à moins qu’il ne passe une nuit épuisante en bus afin de les rencontrer à Brasilia.

Et, au milieu de tout cela, il confectionne des dossiers solidement argumentés à l’aide de témoignages souvent difficiles à obtenir, tant leurs auteurs savent le danger qu’ils encourent, et qu’il lui faut alors protéger en les mettant à l’abri...

Il ne plaide pas lui-même les grandes causes, pour lesquelles il s'est assuré le concours des plus grands ténors du barreau, mais il est là, en toge d'avocat : présence indispensable car c'est lui qui a instruit toute l'affaire. Entouré des familles venues crier justice, et dont il a organisé, avec la CPT, le déplacement, il ne manque pas de signaler au président de la cour d'assises la présence de représentants de grandes ONG internationales qu'il a conviés en qualité d'observateurs...



En ce 14 avril 2018, alors que j'achève ces lignes, des hommes, des femmes, des enfants s'acheminent par centaines au cœur de l'État du Pará, au Brésil, vers l'*acampamento Frei Henri des Roziers*, situé près de la petite ville de Curionópolis, où vont être déposées ses cendres au cours de cérémonies en hommage à sa personne et à son action. Tandis que, dans notre contrée, éclatent les bourgeons du printemps, la pluie va arroser cette terre d'Amazonie qui fut sa patrie d'adoption, faisant germer les graines fécondes de l'espérance, *subversivement fraternelle*, qu'il y a semées.

Régis WAQUET

Qu'est-ce que l'homme pour que tu t'en soucies¹ ?

Guy AURENCHE

Avocat honoraire, Guy Aurenche a présidé l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) de 1975 à 1983, puis le CCFD-Terre Solidaire de 2008 à 2016. Il est président d'honneur de la Fédération internationale de l'ACAT. Parmi ses ouvrages: La Dynamique des Droits de l'Homme (Desclée de Br. - 1998), La solidarité, j'y crois (Bayard - 2014), Justice sur la terre comme au ciel (Salvator - 2016).

*Que faire ensemble pour reconstruire le pays ? C'est une question très spirituelle. Plus que religieuse, c'est une question d'humanité. Car le conflit a été avant tout **la faillite de la dignité**. C'est l'homme qui a été détruit [...]. Et ça c'est une crise spirituelle. Le problème de la spiritualité commence en nous. Dans l'inclusion et la justice sociale².*

En cette année du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), proclamée le 10 décembre 1948 par l'ONU, nous sommes invités à découvrir les droits humains comme des cris. Comme dans les psaumes, souffrance et désespoir, appels et actions, crainte et confiance alternent. « La méconnaissance des droits de

¹ Psaume 144, 3.

² P. Francisco DE ROUX, président de la « Commission Vérité » en Colombie (Brochure de carême 2018 du CCFD-Terre Solidaire).

l'homme a conduit à des actes de barbarie³ ». Ce constat d'hier reste totalement vrai aujourd'hui. De même que l'espérance exprimée par le Préambule qui, tel un défi toujours à relever, invite l'humanité à hâter « l'avènement d'un monde où l'homme sera [...] libéré de la terreur et de la misère ».

Cet anniversaire n'incite pas à la nostalgie même si, à l'écoute des grands médias, l'aujourd'hui des droits humains paraît plus que sombre. La violence des guerres, du terrorisme, de la misère et des déséquilibres écologiques, la remise en cause du multilatéralisme et de la coopération mondiale, ne poussent pas à l'optimisme mais à la solidarité. La dynamique des droits humains ne se découvre pas à travers la seule étude des textes ou des mécanismes de contrôle. C'est en lien et en alliance avec les millions « d'artisans de justice et de paix » que nous sommes invités à lire ce signe des temps que représentent les droits humains. Je le fais donc avec Pablo, Bernard, Liu, Hélène, Mamadou, Mathab, Pierre ! Ils sont les vrais auteurs de ce plaidoyer.

Une « foi » en la dignité de la personne

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité, et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

³ Préambule de la DUDH ; voir encadré.

Considérant que, dans la Charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une compréhension commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies – 10 décembre 1948

Un outil juridique

Étonnante, cette Déclaration adoptée par cinquante États (huit se sont abstenus) qui commence par un acte de foi peu fréquent dans des textes juridico-diplomatiques : « Les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans [...] la dignité et la valeur de la personne humaine », comme si cette démarche était une condition nécessaire, mais non suffisante, pour toute opération de reconstruction. Suit une énumération de droits civils (les grandes

libertés), politiques (droits du citoyen), économiques, sociaux et culturels (pour répondre aux besoins vitaux de la personne). Ils incarnent un peu de la dignité proclamée, mais sans la définir. Ils ne la raccrochent à aucune autorité supérieure comme l'avaient fait d'autres textes en évoquant Dieu, l'Être suprême, la Loi naturelle... On a dit que la dignité était « orpheline ».

À la proclamation de 1948, il faut ajouter une centaine de conventions, traités, pactes et recommandations, sans oublier la création de multiples comités (contre la torture, pour les droits de l'enfant), commissions, tribunaux spéciaux, (Cour européenne des droits de l'homme, Cour pénale internationale...) qui continuent à voir le jour. Il y a aussi les mécanismes continentaux (Europe, Amérique, Afrique) ou nationaux (en France : Conseil constitutionnel, Commission informatique et libertés, Commission consultative des droits de l'homme) dont le but est d'assurer localement, en la surveillant, l'application effective et adaptée de principes dont l'universalité est parfois contestée.

Les devoirs ne sont pas oubliés : « L'individu a des devoirs envers la communauté, dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible » (art. 29). Il a été écrit que les droits humains faisaient la promotion de l'individualisme, voire de l'égoïsme. À lire la dimension sociale, communautaire, fraternelle soulignée dans le Préambule, je ne le crois pas, même s'il y a aujourd'hui de nombreux dérapages dans ce sens. Sans oublier la tendance à baptiser « droits humains » des souhaits futiles ou, en tous cas, mineurs. Il s'agit d'abord d'assurer la « survie » de l'humanité.

Un programme social

Cet ensemble d'interdits ou d'obligations est confié « à tous les peuples et toutes les nations ». Tous les membres de l'ONU se voient ainsi chargés d'une mission particulière : créer les conditions sociales, politiques et économiques – j'ajoute écologiques – qui permettront à chacun et à tous d'avoir effectivement accès au plein exercice de leurs droits et devoirs. Tout un programme !

Les mécanismes de contrôle et de sanction n'apparaissent pas dans le texte initial. Ils se mettront peu à peu sur pied sous la pression des événements et de la société civile ; car, bien évidemment, les États prompts à signer des « papiers » le sont moins à accepter les moyens d'en contrôler l'application. Pourtant, cette dimension constitue la spécificité juridique de la construction des droits humains. Les États signent des engagements les uns vis-à-vis des autres. Tels des « contrats », ces documents permettent à tout signataire de demander des comptes sur la manière dont les autres signataires les mettent effectivement en œuvre ; et réciproquement. Ce « droit de regard » n'atteint en rien la souveraineté des États puisque ceux-ci décident « souverainement » de les signer. L'argument, souvent utilisé par les dictateurs, de la « non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays » est donc sans fondement puisque la signature constitue un engagement réciproque qui autorise l'autre à poser des questions et la communauté internationale à sanctionner dans les cas les plus graves. Ce questionnement réciproque n'a rien à voir avec une ingérence dans la vie d'un peuple. Tout dépend des moyens utilisés. Cela met en cause les interventions militaires, prétendument faites au nom des droits de l'homme (Iraq, Lybie...).

Respectez votre signature

La dimension juridique permet aux dissidents ou résistants du monde entier d'utiliser ces textes signés par leur État pour fonder leur revendication non sur un argument politique, idéologique ou religieux, mais sur l'affirmation : « Respectez votre signature ! » Aucun État, aussi autoritaire soit-il, n'accepte de voir sa réputation ternie par une accusation de mensonge ou de non-respect de ses engagements. De tels reproches rendront plus difficile le développement de son action commerciale, diplomatique ou politique.

L'aventure de la lutte contre les conditions d'extraction des minerais précieux, en République Démocratique du Congo, qui alimentent de nombreux appareils dont nos téléphones portables, est instructive. En 2014, le CCFD-Terre Solidaire publia un rapport dénonçant l'esclavage et les mauvais traitements infligés à des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes, travaillant dans des

mines clandestines tenues par des mafias et dont les profits alimentent les guérillas locales qui sèment la terreur. À partir de cette étude, et pour faire pression sur les autorités européennes, soixante-dix évêques du monde entier (dont dix français) rendirent public, le 19 février 2015, un Appel contre les « Minerais du sang ». Ils affirmaient que « la dignité de chaque personne humaine et le bien commun sont des questions qui doivent structurer toute la politique européenne ». Le 16 mars 2017, le Parlement européen adopta une déclaration, certes très insuffisante, imposant aux entreprises importatrices de ces métaux un « devoir de diligence raisonnable sur leur approvisionnement ». À ce titre, les sociétés doivent pouvoir prouver que le minerai acheté ne provient pas d'une zone de conflits. Un premier pas vers une vraie régulation ?

C'est aussi sur la base des droits humains que les Brésiliens – la Commission pastorale de la terre, les frères Henri Burin des Rozières et Xavier Plassat avec leurs amis –, se sont battus contre le travail esclave et ont obtenu, en 2016, la condamnation de l'État brésilien par la Cour Interaméricaine des droits de l'homme, assortie d'une imposition de réformes et d'indemnisation des victimes⁴. Le caractère officiel de cette condamnation encourage tous ceux qui refusent l'injustice.

Aujourd'hui, la répression contre les défenseurs des droits humains s'intensifie. Il y a là une preuve de leur efficacité. Comment nos communautés peuvent-elles s'associer à leur défense, non pour des motifs politiques, mais sur la base des textes internationaux ?

Pour affronter les défis actuels

La formulation des droits humains ne se fait jamais « hors sol ». Elle est la cristallisation de valeurs rappelées à l'occasion d'événements particuliers : la révolte des seigneurs anglais contre la monarchie, le désir d'indépendance des Américains, la révolution contre l'ordre établi dans la France de 1789. Les raisons qui justifiaient la Déclaration de 1948 puisaient dans le drame de la Seconde Guerre mondiale, ses soixante millions de morts, les

⁴ Voir Xavier PLASSAT, « La lutte contre l'esclavage au Brésil », ci-après p. 204.

camps de la mort et la déshumanisation programmée, la Shoah, l'usage de la bombe atomique.

Plus près de nous, les droits humains justifient le combat pour la libération des peuples sous tutelle, la revendication de la reconnaissance de la dignité de toute personne quelle que soit la couleur de sa peau, son orientation sexuelle, ses convictions ; ils justifient le combat contre la faim, la misère ou la torture, l'action urgente à entreprendre pour lutter contre les dérèglements climatiques... Quels sont les grands défis contemporains auxquels les droits humains doivent se confronter ?

L'interdépendance globalisée est une réalité incontestable. Les médias modernes permettent de diffuser une information, vraie ou fausse, en quelques minutes. Et le monde peut s'embraser ! Un défaut de vigilance ou un accident dans une centrale nucléaire provoque des dommages dans un continent ou un océan tout entier. Les emplois français se créent ou se détruisent à partir des décisions prises dans les grandes capitales du monde. Comment gérer cette interdépendance au cœur d'un monde éclaté ? La guerre est trop souvent choisie pour éliminer l'autre ! Le repli sur soi est un suicide assuré. Comment créer un minimum de responsabilité commune ? Les accords sur les droits fondamentaux peuvent assurer, sinon le bonheur, du moins la survie de l'humanité.

Comment réguler la toute-puissance technologique dont l'humanité fait preuve en manipulant la cellule humaine, en multipliant les armes de destruction massive, en chosifiant l'individu sous prétexte de l'augmenter et de tendre à l'immortalité, en épuisant la terre ou en provoquant la montée des eaux ? Il ne saurait être question d'interdire la recherche ni les découvertes très positives qu'elle génère. Mais, plus les humains constatent leur fragilité, plus ils doivent réguler le « paradigme technocratique » ou l'idolâtrie du Profit dénoncés par le pape François.

Mais à quel titre imposer peu à peu les règles de la construction du bien commun ? La référence au principe du respect de la dignité de la personne, et aux droits et devoirs qui en découlent, peut permettre de limiter les inégalités et donc les violences qu'elles génèrent inmanquablement.

À la recherche d'une boussole

Le grand défi du « débousolement » que connaît notre monde est aussi celui des droits humains. Comment éviter la fermeture identitaire, qui rassure dans un premier temps, mais qui devient vite source de nouvelles croisades idéologiques ou religieuses ? Que répondre au « *no future* » qui désespère tant de jeunes, qui les pousse au suicide, à la fuite des réalités ou à la confrontation guerrière ?

Les droits humains ne peuvent pas, et ne doivent pas, remplacer les repères éthiques que chaque société tire de sa croyance et de son histoire. Ils ne constituent pas, du moins pas encore, une morale universelle minimale ; mais ils proposent des valeurs autour desquelles l'humanité débousoyée peut retrouver du sens : dignité, liberté, solidarité, fraternité, égalité des droits, respect de la règle commune, universalité. Certes, tous les peuples ne mettent pas les mêmes contenus sous ces mots ; certains de ces mots sont même absents de telle ou telle culture ; mais tous les peuples ayant signé ces textes se doivent de les mettre en œuvre, tant chez eux qu'à travers le monde. Pour cela ils doivent interroger leurs « raisons d'espérer et d'agir ».

Dans une conférence prononcée en 1946, Albert Camus tentait de dépasser son « scepticisme » pour expliquer pourquoi des femmes et des hommes de sa génération avaient pris le risque de résister au nazisme et de défendre la liberté : « Nous disions non à ce monde (refus de l'inacceptable), à sa fondamentale absurdité, à la civilisation de mort que nous voyions construire autour de nous. Nous affirmions que le processus était allé trop loin, qu'il y avait une limite au supportable. [...] Simultanément, nous affirmions de façon positive quelque chose qui, en nous, refusait l'offense et ne pouvait se laisser indéfiniment humilier⁵. »

En partant des valeurs communément énoncées par les droits humains, chaque personne et chaque peuple se trouve invité à faire ce travail d'introspection, puis d'expression de ce qui fait sens pour eux.

⁵ Conférence donnée au *McMillin Theater* de L'Université de Columbia (New York) le 28 mars 1946 ; *La Nouvelle Revue Française* n° 516 (janvier 1996).

Quelques chemins d'humanisation : l'éducation

Parce que la dynamique des droits humains s'inscrit dans une démarche à la fois politique et juridique, les belles paroles ne suffisent pas. Les actes, tant individuels que collectifs, doivent suivre.

Je sais qu'il y a loin des textes aux réalités et que la nouvelle « hominisation » que Pierre Teilhard de Chardin semblait découvrir dans l'évolution du monde, est encore loin d'être satisfaisante. Tout d'abord, comment se former personnellement à une conscience coresponsable de la « Maison commune » ? Une véritable éducation-formation – à travers écoles, séminaires, catéchèse, éducation permanente – à la dignité de toute personne et de la personne toute entière invite à la fois à l'approfondissement de sa propre valeur et à l'ouverture aux autres, sources de vie et d'enrichissement. Pour ce faire, on ne s'y prendra pas de la même manière dans une école maternelle parisienne, dans la brousse centrafricaine meurtrie par la violence, dans les forêts de l'Amazonie blessées par tant d'atteintes à la nature ou dans un village birman où la coexistence des communautés est si difficile.

Mais, partout, la personne est convoquée dans sa double dimension individuelle et relationnelle, en vue de la construction d'un « vivre ensemble » dont les frontières reculent peu à peu. Cela suppose de travailler sur la naissance en chacun d'une conscience capable de faire des choix et de les mettre en pratique. Il convient aussi de développer à la fois une réelle capacité critique et le sens de l'intérêt général. Enfin, éduquer à la solidarité peut devenir un vrai programme éducatif nécessaire au développement de chaque personne ainsi qu'à l'attention aux plus fragiles.

Droits humains et action politique

Au nom de la mise en œuvre des droits humains, l'engagement dans la transformation des structures sociales s'impose, même si la réticence ou la déception à l'égard de l'action « politique » est grande.

On le constate dans diverses situations : c'est bien le manque de volonté politique et d'ouverture aux plus fragiles, les excès de

corruption ou la soif du pouvoir qui rendent vain l'idéal des droits humains. Pourtant, une société civile se développe à travers le monde et noue des contacts au-delà des frontières. Comment notre communauté, notre mouvement, notre Église s'ouvrent-ils à ce nouveau « pouvoir » ? Comment cette alliance, ces partenariats qui se nouent stimulent-ils « la politique » sans pour autant la remplacer ? Comment la solidarité inspire-t-elle l'action politique⁶ ? Et comment le plus faible, celui dont les droits sont les plus menacés, trouve-t-il sa place dans les programmes et les réformes politiques ? La dernière campagne présidentielle en France, en 2017, en a peu parlé.

La référence aux droits sociaux et économiques peut permettre de rassembler des acteurs d'opinions et de croyances très diverses pour mettre en cause, ou plus modestement réguler, les systèmes économiques et financiers qui régissent le monde. Ainsi, suite au drame de l'effondrement des ateliers du *Rana Plaza* (plus de 1 200 morts en 2013 au Bangladesh), des parlementaires français ont-ils pu, le 27 mars 2017, faire voter une « loi de vigilance des sociétés multinationales au regard des droits humains et de l'environnement ». Elle n'étouffera pas le commerce, mais jouera un rôle de prévention et facilitera l'indemnisation des victimes en cas d'accidents.

Par ailleurs, à la lumière des droits humains et du concept de crime contre l'humanité, la communauté mondiale réfléchit à l'instauration d'un crime d'« écocide » devant punir les auteurs des atteintes les plus graves à l'environnement.

Toutes les sociétés sont aujourd'hui interpellées par l'intensification des mouvements migratoires. Les responsables politiques sont souvent tétanisés par l'exigence légitime de sécurité nationale, au point d'oublier l'obligation d'accueillir celui ou celle qui fuit son pays parce qu'il craint pour sa vie ou parce que celle-ci n'est plus possible sur sa terre natale. La solution n'est pas simple entre la fermeture systématique des frontières et l'ouverture raisonnée à

⁶ Comme cela a été le cas, par exemple, dans le programme français issu de la Résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale ou dans les Objectifs mondiaux pour le Développement durable (ODD) adoptés par tous les États des Nations Unies.

l'autre en danger. Les droits humains, sans imposer de solution, peuvent aider à trouver, ensemble, de justes équilibres qui honoreront la priorité à donner à la dignité du plus fragile : vraie politique de développement sur place, alliance pour faire reculer les conflits ethniques ou religieux, concertation dans l'accueil et l'intégration...

La mise en cause actuelle par certains pouvoirs démocratiquement élus – comme, par exemple, aux États-Unis d'Amérique ou en Europe de l'Est – de la perspective d'une action multilatérale, pour la remplacer par le repli sur la nation, le refus de l'accueil des étrangers, en bannissant tout échange culturel, est lourde de conséquence et de menaces de guerres. Les instances créées au niveau mondial ou continental autour de la perspective des droits humains doivent être défendues et améliorées. Plus que jamais, la dimension « catholique / universelle » de l'avenir du monde doit être renforcée. Les communautés de croyants peuvent jouer un rôle important.

Le partage des « souffles »

La tendance, de la part des pouvoirs autoritaires, voire dictatoriaux, est de nier la dimension universelle des droits humains. S'il s'agissait d'imposer à tous un modèle unique, ils auraient raison. Mais, en réalité, en flattant les goûts nationaux ou nationalistes qui sommeillent en nous, certaines autorités nient l'interdépendance contemporaine et retardent d'autant la solution que le monde « en pleine métamorphose » doit apporter aux défis actuels.

Les droits humains invitent au « partage des souffles » et non à l'uniformisation. « Dis-moi quelle est ta conception de la personne humaine, de sa dignité, de ses besoins fondamentaux, de sa dimension spirituelle... » En effet, quand il faut appliquer l'interdiction mondiale des traitements inhumains (article 5 de la DUDH) chaque culture doit expliquer, sous le regard des autres, ce qu'elle met sous ces mots : que penser des excisions, des mutilations prévues par des impératifs religieux, de l'exploitation des enfants provoquée par l'appât du gain, des blessures définitivement infligées à la terre-mère ? Il ne s'agit en rien de relativisme qui

conduirait au nihilisme, ou à l'indifférence, ou à un nivellement de la pensée autour du plus petit dénominateur commun. Les pensées, les religions, les spiritualités sont au contraire invitées à consolider leur croyance, leur « acte de foi » dont il était question au début, non pour l'imposer violemment à l'autre, mais pour le rendre audible au-delà des différences. Et aussi pour l'enrichir des apports extérieurs qui font la richesse d'une pensée vraie.

Et Dieu dans tout cela ?

L'Église catholique a eu du mal à « recevoir » les premiers textes codifiant les droits humains. Elle voyait, dans la Déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, une « liberté absolue qui, non seulement assure le droit de n'être point inquiété sur ses opinions religieuses, mais qui accorde encore cette licence de penser, de dire, d'écrire et même de faire imprimer impunément, en matière de religion, tout ce que peut suggérer l'imagination la plus déréglée⁷ ». Pourtant, la filiation entre la liberté de conscience et l'appel à la liberté responsable que lance l'Évangile est évidente. Mais les contextes historico-politiques expliquent, sans les excuser, bien des malentendus.

Au milieu du XX^e siècle, le pape Jean XXIII (encadré ci-contre) et le concile Vatican II ont salué la Déclaration universelle de 1948. Les papes suivants ont enrichi le discours et posé des gestes qui marquent l'attachement de l'Église catholique à la dynamique des droits humains. Au point que le pape François a pu déclarer en janvier 2018 : « Il y a donc une relation significative entre le message évangélique et la reconnaissance des droits humains, dans l'esprit des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁸. »

Aujourd'hui, la question est donc de savoir comment les communautés catholiques, présentes dans le monde entier et au contact avec la diversité des cultures, participent effectivement au « partage des souffles », en y apportant la richesse de leur message. Tout

⁷ Pape PIE VI, Bref *Quod aliquantum*, 10 mars 1791.

⁸ Pape FRANÇOIS, *Discours à l'occasion des vœux du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*, 8 janvier 2018. Voir encadré p. 132.

Consolider la paix entre les peuples

Le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir et de consolider la paix entre les peuples, de favoriser et de développer entre eux des relations amicales, fondées sur le principe de l'égalité, du respect réciproque et de la collaboration la plus large dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Un des actes les plus importants accomplis par l'ONU a été la Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU. Son préambule proclame comme objectif commun à promouvoir par tous les peuples et toutes les nations la reconnaissance et le respect effectifs de tous les droits et libertés énumérés dans la Déclaration.

Nous n'ignorons pas que certains points de cette Déclaration ont soulevé des objections et fait l'objet de réserves justifiées. Cependant, Nous considérons cette Déclaration comme un pas vers l'établissement d'une organisation juridico-politique de la communauté mondiale. Elle reconnaît solennellement à tous les hommes, sans exception, leur dignité de personne ; elle affirme pour chaque individu ses droits de rechercher librement la vérité, de suivre les normes de la moralité, de pratiquer les devoirs de justice, d'exiger des conditions de vie conformes à la dignité humaine [...].

Nous désirons donc vivement que l'ONU puisse de plus en plus adapter ses structures et ses moyens d'action à l'étendue et à la haute valeur de sa mission. Puisse-t-il arriver bientôt, le moment où cette Organisation garantira efficacement les droits qui dérivent directement de notre dignité naturelle, et qui, pour cette raison, sont universels, inviolables et inaliénables. Ce vœu est d'autant plus ardent qu'aujourd'hui les hommes participent davantage aux affaires publiques de leur propre pays, qu'ils témoignent d'un intérêt croissant pour les problèmes de portée mondiale et prennent une conscience plus vive de leur qualité de membres actifs de la famille humaine universelle.

Jean XXIII, *Pacem in terris*
(11 avril 1963), n° 142-145

particulièrement à travers la pensée sociale de l'Église qui, depuis des siècles, propose des axes d'action au service de la dignité de la personne et de la construction du bien commun.

L'esprit vit !

« *Der Geist lebt* » (L'esprit vit). Cette inscription pouvait être lue sur les murs de Munich en 1943, la nuit qui suivit l'exécution par les nazis d'un professeur et de trois étudiants. « Ceux qui tracèrent ces mots, au péril de leur vie, nous rendent sensibles le prix de la liberté. Et peut-être, ceux-là seuls qui paient ce prix, en la mettant plus haut qu'eux-mêmes, ont le droit de nous en parler⁹ ». L'expérience de la dynamique des droits humains n'est pas d'abord celle de la cruauté et de la violence dont souffrent tant d'hommes et de femmes à travers le monde. Ce qui nous émerveille, nous motive, nous inspire est le courage des millions de personnes qui se lèvent, dans le silence et l'humilité, pour relever le frère, la sœur abattue. Quelle source d'espérance !

L'un des événements majeurs, à l'aube du XXI^e siècle, est la consolidation d'une société civile mondiale prête à réagir contre le non-respect de la dignité des personnes et des peuples. Or, le recours aux droits humains est indispensable pour souder une alliance entre des cultures si diverses : comment rassembler dans un même combat des femmes et hommes vivant dans des contextes si différents ? Tout semble les séparer ! Pourtant, dans le cadre de forums sociaux mondiaux ou de collectifs internationaux, l'alliance devient possible sur la commune dignité humaine, la quête d'égalité des droits et une certaine fraternité. À nous de célébrer de tels efforts. « Que nos luttes et notre préoccupation pour cette planète ne nous enlèvent pas la joie de l'espérance¹⁰. »

Guy AURENCHE

⁹ Maurice ZUNDEL, *Croyez-vous en l'homme ?*, Paris, Cerf, 1996.

¹⁰ Pape FRANÇOIS, Lettre encyclique *Laudato si'*, 24 mai 2015, n° 244.

Traite humaine pour prostitution forcée

Des religieuses s'engagent dans la lutte

Patricia EBEGBULEM

Membre de la congrégation des Sœurs de Saint-Louis (SSL), Sr Patricia Egbulem travaille au sein du Réseau africain contre la traite humaine (ANAHT) et aussi du Réseau international de la Vie consacrée contre le trafic des personnes : Talitha Kum. Elle mène ses activités surtout dans son pays, le Nigeria. Cet article est traduit de l'anglais.

En 1998, la Conférence des religieuses du Nigeria a pris conscience avec consternation du grand nombre de femmes nigérianes impliquées dans l'esclavage sexuel en Europe. Rien qu'en Italie, il y en avait alors 15 000 en situation de prostitution, la plupart totalement contraintes¹. Vu la nature clandestine du phénomène, il est difficile de donner des statistiques précises, mais il apparaît que des milliers de femmes originaires des pays en développement sont victimes de la traite et se retrouvent dans des conditions violant leurs droits humains fondamentaux. En Afrique, c'est du Nigeria que viennent le plus grand nombre de femmes faisant l'objet d'un trafic à des fins d'exploitation sexuelle en Europe et en Asie. Les religieuses ont alors été si alarmées par cette exploitation de femmes et d'enfants du Nigeria à l'extérieur et à l'intérieur du pays qu'elles ont estimé nécessaire de se lancer dans une lutte pour libérer des entraves de leurs maîtres ces personnes créées à l'image et à la ressemblance de Dieu. Elles ont donc décidé de mettre sur pied une commission pour se saisir du problème. C'est ainsi qu'est née en 1999 la Commission pour la dignité des femmes (COSUDOW – *Committee for the Support of the Dignity of Women*).

¹ Voir Patricia EBEGBULEM, *Stop Trafficking in Women and Children*, Ibadan, Book Builders, 2017, p. xii.

En 2000, la Conférence des religieuses du Nigeria a été invitée par son homologue d'Italie à venir voir la situation des jeunes femmes nigérianes dans le pays en vue d'une collaboration sous forme de réseau. Les sœurs ayant participé à cette mission d'enquête² ont été atterrées par ce qu'elles ont vu. À leur retour, elles ont soumis un rapport à la Conférence des religieuses et à celle des évêques du Nigeria. Ceux-ci ont alors rédigé une vigoureuse lettre pastorale : « Rendre à la femme nigériane sa dignité ». Sur la base du même rapport, la Conférence des religieuses a décidé de faire de cette lutte contre la traite des êtres humains leur Projet du Jubilé.

Nature et portée de la traite humaine en vue de prostitution forcée

Pour bien saisir ce que sont la traite et la prostitution forcée, il faut préciser le sens de mots clés : traite humaine, prostitution forcée, exploitation sexuelle. Il y a de nombreuses définitions de la traite, comme celle de la Loi de protection des victimes de la traite (2000) ou celle du Protocole de Palerme de l'ONU (2000). La traite humaine, ou trafic de personnes, est donc le déplacement d'une personne vulnérable, hors frontières ou non, par tromperie ou contrainte, en vue d'une exploitation pour un travail forcé ou une servitude dans des conditions analogues à de l'esclavage. Par abus de sa vulnérabilité, la personne est piégée dans sa situation. Cela inclut les phases de recrutement, de transport et d'exploitation. C'est un déplacement illégal ou illicite qui touche des personnes de toutes origines et avec des objectifs très divers. La traite pour exploitation sexuelle est celle où la victime n'est considérée que pour son attrait sexuel et non pour sa personnalité ou son intelligence. L'exploitation sexuelle viole la dignité et les droits humains fondamentaux, comme l'a dit le pape Jean-Paul II :

La traite des personnes humaines constitue un outrage à la dignité humaine et une grave violation des droits humains fondamentaux. [...] C'est un affront aux valeurs fondamentales communes à toutes les cultures et peuples, des valeurs enracinées dans la nature même de la personne humaine³.

² Je faisais partie de ce groupe, comme Présidente de la Conférence.

³ Lettre à son Exc. M^{gr} Jean-Louis Tauran à l'occasion de la Conférence sur « L'esclavage du XXI^e siècle » (15 mai 2002).

Ce commerce illicite s'est développé en dépit de la résolution adoptée par les Nations Unies en 1948 qui interdisait l'esclavage et la servitude sous toutes leurs formes et déclarait que nul ne doit être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁴. La traite humaine moderne est une forme d'esclavage⁵. Le trafic de femmes en vue de prostitution forcée et leur déplacement à l'étranger sous de faux prétextes est un crime qui crie vers le ciel. Nous sommes reconnaissants au Saint-Siège pour son rôle de premier plan dans la lutte contre cet esclavage moderne et son appel croissant à agir dans ce domaine au plan mondial, ce qui est dans la ligne de *Gaudium et spes* (n°27.3).

La prostitution forcée est donc ici comprise comme un scénario où, sous de faux prétextes, des femmes sont déplacées hors frontières nationales, régionales ou continentales, pour une exploitation sexuelle. Par exploitation sexuelle, nous entendons l'implication d'une personne dans la prostitution, la servitude sexuelle ou la pornographie, à la suite de menace, tromperie, contrainte, enlèvement, violence, abus d'autorité, servitude pour dettes ou escroquerie. Même lorsque ces facteurs sont absents, si une personne de moins de dix-huit ans est impliquée dans de telles activités elle reste victime d'exploitation sexuelle. Cela inclut la prostitution, l'homosexualité, la bestialité et la pornographie.

Traite humaine et réseaux de prostitution

C'est majoritairement dans le cadre de la traite des personnes que prolifère la prostitution forcée. Même si la traite a aussi d'autres objectifs, celui de l'exploitation sexuelle est un mal épouvantable auquel le Nigeria doit faire face ; c'est sa forme la plus commune en ce qui concerne les femmes et les enfants. Cela vient du fait que cette traite « est devenue une activité mondiale extrêmement lucrative impliquant d'innombrables pays d'origine, de transit et de destination. Elle génère un revenu annuel de 32 milliards de dollars, juste après le commerce des armes et de la drogue. Sur les 12,3 millions de victimes, 80 % sont des femmes et des enfants⁶. »

⁴ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), art. 4 et 5.

⁵ Voir Kelvin BALES, *Disposable People. New Slavery in the Global Economy*, Berkeley, University of California Press, 1999.

⁶ Rapport annuel sur la traite des personnes de 2010, publié en juin 2011.

Les récits de ces jeunes adolescentes montrent qu'une introduction au rapport sexuel est l'un des critères de leur recrutement. Une ancienne victime, de l'État d'Edo au Nigeria, évoquant son calvaire, raconte ainsi son expérience à l'âge de dix-sept ans :

Après m'être portée candidate pour voyager avec la « madame » (*Madam*), mes parents et moi avons été convoqués pour une entrevue. C'était une grande maison ; nous étions plus de vingt jeunes filles. J'y étais allée avec mon père. Après l'inscription, on me demanda si j'étais prête à aller en Europe. Je répondis oui. La « madame » dit : « Bon, à condition que tu réussisses les derniers tests. » Nous étions toutes là, assises, à attendre la série de tests.

À l'appel du nom de chacune, on lui donnait le numéro de la pièce où elle devait aller. On m'appela et on me donna le numéro 6. Mon père voulut me suivre, mais le responsable à la réception dit non. On me conduisit à la chambre 6. Je me trouvai devant un grand costaud nu ; il me saisit et me viola ; je ne pouvais pas crier ; je ne fis que pleurer. Il me demanda de sortir. Comme j'arrivais à la réception, en larmes, on annonça que j'avais réussi le premier test. Mon père était content ; mais il ne pouvait pas me demander en quoi avait consisté le test.

Il y a ainsi quantité de récits de victimes de la traite sur la manière dont elles ont été brutalement maltraitées dans leur sexualité. Une autre histoire est celle de Jessica, mère de deux enfants, partie vers l'Afrique du Sud pour y obtenir un emploi qu'on lui avait promis. Elle n'a pas de passeport, mais la femme qui l'emmène lui dit qu'elle n'en a pas besoin car elle a des amis à la frontière... Après un long périple, à travers notamment le Malawi, dans divers véhicules où elle est abusée à plusieurs reprises, elle entre finalement en Afrique du Sud.

Elle est alors conduite dans une maison privée en zone urbaine où, avec d'autres femmes, elle est victime d'abus sexuels. On lui dit que si elle s'échappe, la police la mettra en prison, puisqu'elle n'a pas de passeport, et qu'elle ne reverra jamais plus ses enfants, que ceux-ci seront capturés et vendus. Finalement, elle est achetée par une maison close où elle est contrainte de se prostituer. Ses gains sont confisqués par le propriétaire. Une nuit, la police vient perquisitionner et trouve Jessica sans permis de séjour en Afrique du Sud. Elle est sommairement expulsée. Tel est le destin de beaucoup de victimes de la traite humaine.

Chez les femmes en migration, existent de puissants facteurs incitatifs à la prostitution qui posent la question de leur réel consentement. Il y a notamment la vulnérabilité, comme pour Jessica dans le récit qui précède, où on voit bien l'absence d'alternative pour la victime. Le Conseil de l'Europe recommande que la notion de vulnérabilité soit prise au sens large et inclue les situations de pauvreté et de dénuement économique. Les motifs qui font entrer en prostitution sont divers, mais les femmes qui s'y livrent appartiennent le plus souvent aux groupes sociaux les plus vulnérables, tels les immigrés ou la minorité rom. L'absence d'alternatives pour gagner sa vie est reconnue par les experts et les agences internationales comme un puissant facteur en ce sens. Un autre facteur incitatif à faire commerce du sexe est le manque d'instruction et de possibilités d'emploi ainsi que la discrimination vis-à-vis des femmes sur le marché du travail. Tout cela fait de la femme immigrée en situation illégale une victime potentielle de la traite humaine, sous le contrôle des « *madams* » et autres maîtres qui usent d'une multitude de stratégies pour les maintenir en servitude, comme esclaves sexuelles.

Prostitution forcée et droits humains

Les droits humains sont universels : identiques pour tous partout dans le monde. Ils sont inaliénables : on ne peut pas plus les perdre qu'on ne peut cesser d'être un humain. Ils sont indivisibles et interdépendants : on ne peut en retirer aucun sous prétexte qu'il ne serait pas essentiel. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 fournit le cadre permettant d'affirmer que la traite humaine est un crime contre l'humanité. Il y a aussi de nombreuses autres Conventions des Nations Unies sur les droits humains, s'échelonnant de 1948 à 2006.

La traite humaine constitue une grave violation des droits humains fondamentaux et universels. Toutefois, elle n'est pas neutre du point de vue du genre : elle peut affecter de manière différente les hommes et les femmes, vu que leurs rôles, pour une grande part, sont différents. Aujourd'hui, les femmes représentent plus de la moitié de l'ensemble des victimes :

La féminisation de la migration n'est pas un phénomène récent ; il présente toutefois des traits nouveaux qui posent un défi. Par le

passé, les femmes émigraient pour le mariage et le regroupement familial. Ces dernières décennies, on constate un accroissement des migrations de femmes pour d'autres raisons. En fait, elles se déplacent dans toutes les parties du monde, attirées par les offres et les dynamiques liées à la mondialisation⁷.

De plus, femmes, hommes, jeunes gens et jeunes filles ont tous des expériences de traite, des besoins, des priorités et des rôles qui sont différents. Il convient d'être attentif à ces différences et d'en tenir compte. Certains émigrent en vue d'une vie meilleure, pour échapper à la pauvreté, ou à une persécution politique, ou encore pour des raisons sociales et familiales. Mais, probablement à cause de leur anatomie, l'expérience féminine de migration et de traite diffère : c'est surtout à travers leur sexualité qu'elles sont rendues dépendantes. Cela prend souvent la forme d'un échange entre rapports sexuels et nourriture ou produits de première nécessité, ou argent, ou encore la simple permission de vivre normalement.

Alors qu'il y a consensus pour éradiquer l'exploitation sexuelle, l'idée progresse selon laquelle la prostitution ne peut être reconnue comme un commerce légitime puisque contraire aux principes figurant dans la Charte des droits fondamentaux. Cette idée est aussi à la base de la loi suédoise criminalisant l'achat de services sexuels. Certaines formes de prostitution légalisée – comme par exemple un service sexuel d'une journée pour une somme forfaitaire de 100,00 €, tel que le proposent certaines maisons closes en Allemagne – ont suscité des débats pour savoir si cela viole ou non la dignité et les droits des femmes.

Si l'on veut répertorier les divers droits humains auxquels la prostitution forcée vient porter atteinte, de façon pleine ou limitée selon les cas, on parvient à la liste suivante. Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Le droit à ne pas être soumis à la torture et à des traitements dégradants, à l'esclavage et à la servitude, au travail forcé. Le droit à la dignité, à une vie privée, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'expression. Le droit de se marier et de fonder une famille. Le

⁷ UNFPA, *A Passage to Hope – Women and International Migration*, UNFPA State of the World Population, 2006, p. 22.

droit au repos et aux loisirs. Le droit de circuler et de choisir sa résidence. Le droit à des conditions satisfaisantes de travail et à une rémunération équitable. Le droit enfin à l'éducation.

On voit que la traite en vue de la prostitution forcée est un crime contre l'humanité. Elle exploite les femmes sur le plan biologique, corporel, psychologique, social et désintègre la personne : celle-ci se perçoit elle-même comme un objet sexuel, et non plus comme un être humain ayant des droits et des devoirs.

Réalité et gravité, en Afrique, de la traite en vue de la prostitution

Ayant travaillé, en Afrique, avec des femmes et des enfants qui ont été déplacés et exploités comme esclaves sexuels, nous voyons l'importance de comprendre leur indicible souffrance et l'effet nocif de ce phénomène sur la société. Cela peut nous permettre de visualiser un objectif commun, d'élaborer des stratégies et de développer une collaboration en réseau. Au Nigeria, le caractère souterrain et illégal de ces activités rend difficile l'évaluation chiffrée du nombre des victimes. On peut donner quelques points de repères. En septembre 2004, deux individus ont tenté d'acheter une fillette de six ans à Maiduguri (Borno). À Benin-City (Edo), un tribunal a incarcéré un homme de trente et un ans, père de cinq enfants, pour avoir négocié l'envoi en Europe de deux femmes pour la prostitution. Des études ont montré qu'environ 500 jeunes Nigériennes s'adonnent au travail sexuel à Bamako (Mali) et autant au Burkina Faso⁸. Le 8 janvier 2018, le gouvernement nigérian rapatriait à Port-Harcourt 950 migrants illégaux piégés en Lybie. On estime que deux millions de femmes et d'enfants sont tenus en servitude à travers le monde et que huit à neuf cent mille font l'objet d'un trafic international à des fins d'exploitation sexuelle⁹.

Pour le seul Nigeria, on estime que, chaque année, jusqu'à 50 000 femmes sont victimes de la traite vers l'Europe¹⁰ ; le Moyen Orient est l'une des autres destinations. Il y a aussi un trafic interne au

⁸ Adeze OJUKWU, "Human trafficking", *Daily Champion Newspaper*, 21.09.2006.

⁹ Captive Daughter, "The Causes of Sex Trafficking is the demand for it".

¹⁰ Voir Patricia EBEGBULEM, *Stop Trafficking in Women...*, *op. cit.* p. xvii.

pays : des zones rurales vers les villes. De tous les pays africains, le Nigeria est la source majeure de la traite vers l'Europe ; 95 % des victimes nigérianes viennent des États d'Edo et du Delta. Les principaux pays de destination sont l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas. En Italie, 60 % des prostituées sont des Nigérianes (environ 30 000), la plupart étant victimes de la traite. Le Royaume Uni, l'Espagne et la France sont parfois des destinations, mais plus souvent des pays de transit depuis que les autorités se méfient des vols directs vers l'Italie et ont pris des mesures en ce sens.

Il y a aussi un nombre impressionnant de mineurs, des filles surtout, qui font l'objet d'un trafic pour exploitation sexuelle à partir du Nigeria. Le rapport de la CIA (*Central Intelligence Agency*) estime qu'au cours de la dernière décennie, entre 50 000 et 100 000 femmes ont fait l'objet d'un trafic vers les États-Unis, venues en grande partie d'Afrique. Les autres femmes victimes de la traite en direction de l'Europe viennent du Ghana, du Maroc, du Bénin, de Tunisie... D'après l'expérience qu'ont nos foyers d'accueil au Nigeria, les Nigérianes vont dans pratiquement tous les coins du globe, puisque c'est de ces pays qu'elles nous arrivent lorsqu'elles sont expulsées. Cela montre l'ampleur de la question.

En Afrique du Sud, on rapporte que certaines personnes vulnérables sont traitées comme des marchandises même si ce sont des mères ou des filles, des pères ou des fils. L'Afrique du Sud est un pays à la fois de provenance et de destination pour les victimes de la traite humaine¹¹.

Nos stratégies et mesures de lutte contre la traite humaine

Le Nigeria étant l'un des pays qui comptent le plus de victimes de la traite des êtres humains, les religieuses de ce pays sont activement engagées dans l'éradication de ce mal qui a entamé en profondeur le tissu social. Les mesures que nous déployons sont surtout la prévention, la réhabilitation et la réintégration.

¹¹ M. O'CONNOR, *Building the Capacity of Concerned People in Southern Africa to Combat Trafficking in Persons*, Pretoria, CTIP, 2015, 1; cité dans P. EBEGBULEM, *Stop Trafficking in Women and Children*, op. cit., p. 29.

Prévention

Voyant que ce mal n'est pas en diminution et que les trafiquants ciblent désormais les zones rurales pour leur recrutement, nous avons décidé d'investir davantage d'énergies et de ressources dans la prévention. Cela implique de travailler à une prise de conscience chez les gens des maux et dangers de la traite humaine. Nous menons nos campagnes de sensibilisation au sein des écoles, des églises, des espaces publics et lors de forums pour la jeunesse. Par souci d'efficacité, nous avons rédigé un manuel scolaire intitulé « Stop à la traite des femmes et des enfants : c'est un crime contre l'humanité ». Des programmes d'information et de sensibilisation sont énergiquement menés de diverses manières.

Des rassemblements et des événements ont été organisés dans des églises, des écoles, des communautés et groupes de femmes. Nous bénéficions de la participation active d'un grand nombre de volontaires qui n'appartiennent pas aux congrégations religieuses mais qui perçoivent la nécessité de collaborer à cet objectif d'affranchir l'humanité de l'esclavage. Certaines écoles, après avoir été sensibilisées, nous apportent leur aide. Nous organisons aussi des séminaires et des ateliers pour divers groupes sociaux.

Nous utilisons différents supports d'information, d'éducation et de communication sur les dangers de la traite : affiches, dépliants, autocollants, livres. Sur les autocollants, ce sont des messages simples, faciles à mémoriser, du genre : « Stop à la traite humaine : c'est un crime contre l'humanité » ; ou bien : « *Stop Body Shop* » (fini avec le corps boutique) ; ou encore : « La traite humaine, c'est l'esclavage moderne : combattons-la », etc. Nous sensibilisons aussi à travers les médias numériques et imprimés. Les bulletins paroissiaux et les journaux locaux sont un canal pour envoyer des informations aux lecteurs de ces publications. Nous n'oublions pas les réseaux sociaux et les messages courriels ; certaines des jeunes personnes qui travaillent avec nous font usage de ces médias.

Tout cela pour sensibiliser le public et les différentes couches de la société sur les méfaits de la traite des êtres humains. Vu que les trafiquants de personnes ciblent les femmes, les mineures et celles de dix-huit à vingt-quatre ans, la jeunesse est au centre de ce

combat : c'est leur avenir qui est en jeu. Nous nous adressons aussi aux parents et à la société en général. On observe, par exemple, qu'au Nigeria les trafiquants vont maintenant dans les zones rurales pour duper les pauvres et les villageois sans méfiance. Nous avons donc étendu nos campagnes aux régions rurales.

Réhabilitation

Étant donné l'expérience traumatique des victimes de la traite, la première approche consiste à offrir une guérison psychologique et spirituelle, une réorientation sociale et économique. Nos pratiques de réhabilitation sont des services de conseil et d'attention pastorale incluant un accompagnement spirituel. Cette période est celle d'une reprise de contact et d'une réconciliation entre ces personnes, leur famille et d'autres relations les ayant profondément blessées. C'est aussi un temps pour acquérir des compétences professionnelles si elles n'en ont pas encore.

Ce travail de réhabilitation, qui a lieu dans un foyer, est mené de façon personnalisée pour chacune des victimes. La plupart nous arrivent violentées et brisées. L'aspect traumatique de leur expérience appelle une grande sollicitude prodiguée à travers les entretiens de conseil et l'accompagnement spirituel. Quand elles arrivent au foyer, on commence par une célébration de leur vie ; les Nigériens adorent célébrer ! Celles qui ont été expulsées débarquent généralement les mains vides. Nous essayons alors de les rassurer : la vie est plus précieuse que les biens matériels et, quand la vie est là, elles peuvent, avec la grâce de Dieu, devenir ce qu'elles veulent être. Nous travaillons aussi à apaiser leurs craintes à propos de l'impact du *juju*¹² sur leur existence.

Réintégration

Leur séjour au foyer prépare ces femmes à être réinsérées dans la société, de manière à pouvoir mener une vie qui soit de qualité, digne et pleine (cf. Jn 10, 10). À cette fin, celles qui ont déjà des compétences sont encouragées à les améliorer, à les mettre à jour ;

¹² Pratique consistant à mettre une personne sous la protection et la surveillance d'une déité à travers des cérémonies rituelles, souvent au moyen d'objets liés au corps de la personne : cheveux, poils, sang, etc.

celles qui n'en ont pas sont engagées à en acquérir en fonction de leurs goûts et capacités. Elles sont ensuite dotées d'équipement leur permettant de gérer leur propre entreprise afin d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. C'est une de nos manières de combattre la pauvreté qui, dans les pays en développement, est l'un des principaux ingrédients du trafic humain.

En les dotant d'une activité économique, nous réduisons leur vulnérabilité et le risque qu'elles retombent dans la traite. En dépit des nombreux récits poignants d'exploitation et d'abus que nous diffusons largement lors de nos programmes de sensibilisation, le flux de Nigérianes vers l'étranger ne diminue pas. Pour nous, religieuses, c'est une grande préoccupation. Mais, grâce à des personnes qui nous soutiennent, de petites entreprises sont créées et financées pour ces rescapées ; un suivi est assuré à travers un programme de surveillance et d'évaluation qui mesure leurs progrès et offre une assistance en cas de besoin. En aide à leur réinsertion, ces survivantes bénéficient aussi, pendant deux ans, d'un logement meublé gratuit. Malgré tout cela, la durabilité du projet reste l'une de nos grandes préoccupations.

Le gouvernement italien coopère avec celui du Nigeria pour s'assurer que les victimes du trafic humain qui sont en Italie ont les documents adéquats. Sachant que la plupart de ces personnes ont émigré avec de faux documents, les autorités nigérianes leur fournissent désormais des passeports valides leur permettant de se mettre en règle et donc de vivre et de travailler dignement là-bas. À tout cela collaborent des religieuses en Italie et au Nigeria. Par ailleurs, la Suède a initié la pratique d'offrir aux victimes une compensation prélevée sur ce qui a été confisqué aux trafiquants. Il est encourageant de savoir que d'autres pays, Nigeria inclus, ont adopté cette mesure. Bien d'autres devraient leur emboîter le pas.

Partenaires et réseaux : un effort mondial des religieuses

À l'initiative de religieuses, un nombre important de réseaux ont été tissés aux niveaux national, régional et international. En se préoccupant, au fil des siècles, des besoins des femmes, ces

congrégations féminines ont appris à scruter les signes des temps, redécouvrant la pertinence de leur charisme dans de nouveaux contextes sociaux. Aujourd'hui, partout dans le monde, à travers la méditation de la Parole de Dieu et de l'enseignement social de l'Église, les religieuses cherchent de nouvelles voies de témoignage prophétique pour la dignité de la femme. Cela se traduit par toute une gamme de services : unités de proximité, centres d'accueil, refuges et maisons d'hébergement, programmes de formation et d'éducation pour les « femmes dans les rues ». Les membres des ordres contemplatifs se montrent solidaires en apportant le soutien de leur prière et, quand c'est possible, une aide financière.

Parmi les initiatives portées par plusieurs congrégations, on peut citer, par exemple, un dossier pédagogique contre la traite, disponible en sept langues, pour communautés religieuses, séminaires, écoles, paroisses et groupes de jeunes, qui a été élaboré par la commission Justice et Paix (JPIC) de l'Union internationale des supérieures et supérieurs généraux (UISG/USG). Ce dossier a été le principal instrument utilisé lors du programme de formation pour religieuses qui, entre 2004 et 2011, a été donné dans quinze pays touchés par la traite humaine, sur quatre continents.

À Benin-City (Nigeria), le 11 juillet 2007, a été officiellement ouvert un foyer financé par la Conférence des évêques d'Italie et géré par la Conférence des religieuses du Nigeria. Ce refuge peut accueillir dix-huit Nigérianes victimes de la traite ayant été expulsées ou ayant choisi, pour diverses raisons, de revenir au pays. À ce jour, cent cinquante femmes en ont bénéficié, dont beaucoup ont maintenant un emploi ou une petite entreprise ; certaines se sont mariées. Actuellement, ce foyer est aussi utilisé pour la réhabilitation de femmes revenues de Lybie.

On peut encore mentionner brièvement les associations suivantes : la Commission pour la dignité des femmes (COSUDOW – *Committee for the Support of the Dignity of Women*) évoquée plus haut, le Réseau africain contre la traite humaine (ANAHT – *African Network Against Human Trafficking*), l'organisation Solidarité avec les femmes en détresse (SOLWODI – *Solidarity with Women in Distress*) en Allemagne, le Réseau international des religieux contre la traite

des personnes (INRATIP – *International Network of Religious Against Trafficking in Persons*). Il y a aussi le réseau européen RENATE, *Slaves no more* en Italie, et l'ONG *Suffering humanity* au Ghana.

Une mention particulière pour le Réseau international de la Vie consacrée contre la traite des personnes : Talitha Kum¹³ (Lève-toi). C'est le réseau de religieuses le plus largement international, qui met en lien l'ensemble des autres associations de même type. Avec d'autres partenaires, Talitha Kum appuie la journée internationale de prière et de sensibilisation contre le trafic humain, qui a lieu le 8 février de chaque année, en la fête de sainte Joséphine Bakhita.

Recommandations et appel

En terminant nous aimerions recommander qu'une attention soit accordée à la « demande » : dans ce commerce, les hommes créent la demande, les femmes constituent l'offre. Mais aucune raison ne peut jamais justifier qu'un être humain soit utilisé comme s'il était un objet. Une autre recommandation : que la protection des victimes soit promue et soutenue par une législation appropriée de telle sorte qu'elles ne soient sujettes à aucune forme de traitement discriminatoire, qu'elles aient accès à des services sanitaires et sociaux convenables, aux ambassades et consulats de leur pays d'origine ou de destination, et qu'elles puissent retourner dans leur pays d'origine si tel est leur désir. Une victime de la traite ne devrait pas non plus se voir refuser un visa de résidence temporaire tant qu'est en cours, à son égard, une quelconque action légale, criminelle ou civile.

La traite en vue de l'exploitation sexuelle ne sera éradiquée que lorsque les pays d'origine, de transit et de destination des victimes se donneront la main pour la combattre. Puisque les religions et les nations du monde ont la commune conviction de l'inaliénable dignité de la personne humaine, l'humanité est donc appelée à assumer avec sérieux la responsabilité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour traduire ces principes dans des actes et pour dissuader toute forme d'activité qui viole cette dignité.

¹³ Voir : <http://www.talithakum.info>.

La DUDH de 1948 décourage les manières injustes de traiter les personnes sur la base de leur origine, de leur couleur, nation, genre, situation socio-économique et des autres options qui distinguent les gens dans la société, l'orientation sexuelle par exemple. D'un point de vue plus positif, ce principe de l'égalité des humains est une invitation à cultiver une haute estime pour toutes les personnes, indépendamment de leurs différences d'opinions et de modes de vie, de leur genre et de leur expérience. Cela peut conduire à nous unir tous dans un engagement commun en faveur du développement d'un monde qui est en train de devenir une communauté mondiale.

En formulant cet appel, nous ne pouvons manquer de saluer les efforts considérables déployés par notre pape François et par le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement. Nous concluons donc avec les mots du pape François :

Nous devons reconnaître que nous sommes en face d'un phénomène mondial qui dépasse les compétences d'une seule communauté ou nation. Pour le combattre, il faut une mobilisation de dimension comparable à celles du phénomène lui-même.

Pour cette raison, je lance un appel pressant à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté, et à tous ceux qui, de près ou de loin, y compris aux plus hauts niveaux des institutions, sont témoins du fléau de l'esclavage contemporain, à ne pas se rendre complices de ce mal, à ne pas détourner le regard face aux souffrances de leurs frères et sœurs en humanité, privés de la liberté et de la dignité, mais à avoir le courage de toucher la chair souffrante du Christ, qui se rend visible à travers les innombrables visages de ceux que Lui-même appelle « ces plus petits de mes frères » (Mt 25, 40.45)¹⁴.

Patricia EBEGBULEM

¹⁴ Message du pape François pour la célébration de la 48^e Journée mondiale de la Paix, 1^{er} janvier 2015.

Affronter la traite des êtres humains : un combat à armes inégales

Marie Hélène HALLIGON

Religieuse de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur (ndcbp) Sr Marie Hélène milite contre la traite des personnes depuis plus de vingt ans à la fois au sein de sa congrégation¹, du réseau RENATE², partie européenne du réseau international Talitha Kum³, et du Collectif contre la Traite⁴ (Caritas). Présente à RENATE - France, elle parcourt aussi l'Europe pour collaborer avec les religieuses des autres pays qui luttent contre ce fléau.

Une enfant de Dieu vendue comme une chèvre sur le marché : jamais je n'accepterai cela⁵ !

En novembre 2017, une journaliste de CNN surprenait la vente de migrants africains en Lybie. La diffusion sur tous les médias de ce reportage a mis le monde en émoi... Mais l'émotion est un mouvement passager du cœur, et un nouveau *scoop* chasse le plus souvent le précédent. Pour que l'émotion ne reste pas stérile, celui ou celle dont le cœur a été touché doit vouloir faire quelque chose, puis « passer de la volonté à l'effet⁶ ».

¹ <http://rgs.gssweb.org/fr>.

² *Religious in Europe Networking Against Trafficking and Exploitation*: www.renate-europe.net.

³ http://www.talithakum.info/files/news/2016/TK_fr.pdf.

⁴ <http://contrelatraite.org/>.

⁵ Ainsi s'exprimait Marie Euphrasie PELLETIER (1796-1868), fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, avant ses initiatives dans des villes où se trouvaient des marchés d'esclaves.

⁶ Saint JEAN EUDES, *Le Cœur admirable*, OC VIII, 53-55.

La réalité si terrible et complexe de la traite et de l'exploitation des êtres humains dépasse de beaucoup cet épisode, dans le temps et dans l'espace... et donc aussi le combat mené par tous ceux et celles qui veulent l'éradiquer.

Définition officielle de la traite ⁷

- a) L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;
- b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé ;
- c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article ;
- d) Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans.

La sécheresse de la définition nous ferait presque passer à côté de la situation concrète des personnes réduites en esclavage : elle prive ces personnes de tous leurs droits, y compris des plus élémentaires. Et ce ne sont pas des cas isolés ni propres à des contrées éloignées de notre pays. Mais les voyons-nous ? La jeune femme qui fait le ménage dans un appartement de l'immeuble proche de chez nous jouit-elle de tous ses droits ? Elle pourrait avoir cru

DUDH, article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

⁷ *Protocole de Palerme, Annexe II, Article 3.*

en de belles promesses, et se retrouver à travailler vingt heures sur vingt-quatre, sans papiers, sans salaire, dans des conditions de vie inhumaines...

Lors des nombreux accompagnements qui font la trame de notre vie religieuse (à ndcbp), nous rencontrons depuis des décennies des femmes victimes de toutes formes d'exploitation. Mais se borner à accompagner les « victimes », n'est-ce pas dire à ceux qui les exploitent « faites tout ce que vous voulez avec elles, nous nous en occuperons ensuite⁸ » ? Cette position n'est pas tenable quand on sait ce que peuvent subir les personnes dans leur parcours, et aussi les circonstances qui les ont amenées à « tomber » dans ces réseaux mafieux qui n'ont qu'un but : procurer de l'argent, beaucoup d'argent, aux trafiquants grâce à cette « marchandise » qu'est pour eux la personne humaine, la marchandise qui coûte le moins cher et que l'on peut revendre plusieurs fois...

DUDH, art. 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Ce n'est pas toujours le cas, mais une très grande pauvreté et un avenir plus que sombre peuvent être une porte ouverte à ceux qui guettent les symptômes des victimes potentielles de leur recrutement. Le premier combat est donc celui de la lutte contre cette pauvreté extrême qui aliène. Elles veulent sortir de leur condition... et se retrouvent parfois dans une situation pire, la pire des situations.

Le droit à une vie décente : un combat aux racines du mal

Ce n'est pas un hasard si les personnes qui se laissent séduire par les promesses des trafiquants viennent, pour une grande part, des familles les plus défavorisées, affectivement et financièrement.

⁸ Déclaration en 2011 de Soeur Estrella CASTALONE, alors coordinatrice de Talitha Kum, lors de la première Assemblée générale de RENATE en Pologne. Elle est décédée le 2 février 2018.

Que disent les statistiques ? En 2016, l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié les chiffres suivants :

- En 2016, 40,3 millions de personnes étaient victimes de l'esclavage moderne, dont 24,9 du travail forcé et 15,4 du mariage forcé. Cela signifie qu'il y a 5,4 victimes d'esclavage moderne sur mille personnes dans le monde.
- Une victime d'esclavage moderne sur quatre est un enfant.
- Sur les 24,9 millions de personnes réduites au travail forcé, 16 millions sont exploitées dans le secteur privé, comme par exemple dans le travail domestique, la construction ou l'agriculture ; 4,8 millions sont victimes d'exploitation sexuelle, et 4 millions sont astreintes à des travaux forcés imposés par les autorités publiques.
- Femmes et filles sont touchées par le travail forcé de façon disproportionnée ; elles représentent 99 % des victimes dans l'industrie du sexe, et 58 % dans d'autres secteurs.

Ces chiffres ne donnent pas une mesure exacte de l'ampleur du phénomène. En effet, il est très hasardeux de dire précisément combien de personnes sont victimes de traite : les chiffres ne peuvent être qu'approximatifs. De plus, l'OIT s'intéresse par définition au travail ; tout ce qui sort de ce champ (mendicité forcée, incitation à commettre des délits, traite en lien avec des conflits armés, prélèvement d'organes...) n'est pas comptabilisé dans ces données.

Les personnes vivant dans des familles au-dessous du seuil de pauvreté sont donc des populations à risque. Elles vivent dans les pays dits « d'origine », d'où proviennent les personnes victimes de traite. Les représentantes de nos ONG à New York plaident sans relâche pour que les femmes jouissent de tous leurs droits et jouent pleinement leur rôle dans leur pays⁹. Ce n'est sans doute pas un hasard si la Roumanie, le plus pauvre des pays d'Europe, est également celui qui « fournit » le plus grand nombre de victimes de ce continent.

DUDH, art. 25.1

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires.

⁹ <http://www.unwomen.org/en/csw/csw62-2018>.

Essayer d'éradiquer la grande pauvreté, permettre aux personnes de vivre une « vie décente¹⁰ », c'est combattre au niveau d'une des racines du mal et donner à ces personnes une vraie chance de ne pas retomber aux mains des trafiquants ou des « *lover boys* ».

La Roumanie fait partie des onze pays répertoriés par les Nations Unies comme étant les plus grandes sources de traite d'êtres humains, sur la base du nombre déclaré de victimes. Chaque année, des centaines de femmes et de jeunes filles, parfois âgées de onze ans, sont kidnappées ou attirées par des promesses d'emplois ou de mariage bien rémunérés et vendues à des gangs qui les enferment dans des boîtes de nuit ou des maisons closes.

Les services fournis par les associations d'aide : information et conseil social, hébergement dans un foyer sécurisé, couverture et soutien pour d'autres besoins fondamentaux, soins médicaux, conseil psychologique, assistance judiciaire, soutien financier et matériel, conseil professionnel, aide à l'éducation, activités récréatives.

Car le risque est grand de se laisser piéger à nouveau dans le cycle infernal ! Il faut beaucoup d'énergie, tant à celle ou celui qui veut s'en sortir qu'à ses accompagnateurs, pour reprendre – presque à zéro – suivi post-traumatique, éducation, formation, emploi, vie sociale... ces derniers étant déjà difficiles à assumer pour chacun. Et justement, chacun a ses problèmes de toutes sortes ; a-t-on encore un peu de place pour que les plus vulnérables puissent secouer le joug d'une double peine : la douleur de la traite et une certaine indifférence de la plupart des citoyens ?

Le droit à une vie libre et sûre : un combat contre l'indifférence

Mener une existence « normale » ne nous permet pas toujours de nous sentir libres, et de l'être en vérité. C'est pourtant la teneur de l'article 3 de la DUDH, valable pour « tout individu ». « Ce n'est pas une vie ! » : qui ne l'a jamais pensé ou exprimé ? Que dire alors de

¹⁰ Au sens des Objectifs de développement durable (ODD) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD> .

ceux et celles qui se retrouvent entraînés dans le cycle infernal de la dépendance à l'égard des trafiquants ? Par tous les moyens, ces derniers gardent les personnes sous leur coupe : persuasion, séduction, privation des papiers d'identité, menaces sur la famille, isolement, lien de la dette, enfermement, violence...

Qui resterait indifférent s'il s'agissait d'une personne proche ? L'accepterait-on pour quelqu'un que nous aimons : notre enfant, notre sœur, notre amie ? L'imaginons-nous, un seul instant, victime de ces exactions sans nous indigner et mettre tout en œuvre pour l'en sortir ?

DUDH, art. 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

« Le petit ami d'Anne l'attend à la sortie du collège, comme les autres jours, et la présente à un ami. Ils boivent tous les trois ; mais du somnifère a été mis dans le verre d'Anne. Endormie, elle est emmenée chez un "client" puis jetée à la rue¹¹. »

Dénoncer et dénoncer encore, c'est une partie du combat contre la traite et l'exploitation. L'Union internationale des supérieures majeures (UISG) avait alerté les congrégations en 2001¹². Dès le début de son pontificat – et il n'a jamais cessé¹³ –, le pape François en a fait l'un de ses combats et nous encourage tous à élever la voix, à désigner les complicités, à refuser l'esclavage : « non plus esclaves, mais frères et sœurs ».

Notre monde souffre de tant de maux : conflits armés, difficultés économiques, politiques, sociales, que nous avons peut-être tendance à baisser les bras, à dire que nous n'en viendrons jamais à bout. Il ne faudrait pourtant pas que le découragement nous saisisse... Une autre tentation est toute proche : le déni.

¹¹ Toute l'histoire sur : <https://www.secoures-catholique.org/actualites/invisibles-un-film-pour-denoncer-la-traite-des-enfants>.

¹² Voir : ndapotres.free.fr/IMG/doc/DECLARATION_CONJOINTE_Vaincre_l_esclavage.doc.

¹³ http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/peace/documents/papa-francesco_20141208_messaggio-xlvi-giornata-mondiale-pace-2015.html.

Le droit à la reconnaissance : un combat contre le déni

L'histoire d'Anne s'est passée en France, à Paris. Il y a aussi dans la capitale de nombreuses jeunes qui se retrouvent esclaves domestiques.

Cette jeune femme d'origine marocaine avait huit ans quand une amie a proposé à son père, veuf, de l'emmener en France où elle pourrait aller à l'école. Arrivée à Paris, la première année a été normale. Mais ensuite Rania, retirée de l'école, a été « prêtée » à une autre famille où elle cuisinait, repassait, faisait le ménage, gardait deux enfants en bas âge. Le week-end, de retour chez sa « patronne », elle faisait encore le ménage, la lessive, s'occupait des enfants. Elle avait dix ans. Elle sera placée, pendant dix ans, dans différentes familles ou asservie chez sa « patronne »

DUDH, art. 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

qui empochera l'argent payé par ses employeurs successifs. À vingt ans, elle s'est enfuie. Avec l'aide du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), elle a porté plainte contre sa « patronne ».

Promesses non tenues, travail d'une enfant, confiscation de l'argent gagné : avons-nous une idée, même approximative, de ce que vivent des jeunes « à la porte à côté » ? Non, cela ne peut exister ! Voyons, nous sommes dans un pays civilisé, avec un Code du travail...

Au CCEM, à SOS-Esclaves, on sait les obstacles et les difficultés du parcours des victimes : s'échapper, rencontrer de l'aide, dire son histoire, porter plainte quand les personnes qui les ont exploitées sont dans un déni complet : « Mais qu'est-ce qui se passe ? Elle est très heureuse chez nous, elle a tout ce qu'il lui faut, on fait tout pour elle¹⁴... ». Le parcours juridique dure parfois des années,

¹⁴ Madame TAZI : <http://www.esclavagemoderne.org/0050-galerie-videos/12-page.htm>.

avant que l'exploitation ne soit reconnue comme telle, que les personnes coupables soient condamnées, les victimes indemnisées selon le droit relatif à la traite des personnes, encore peu pratiqué par certains magistrats. Il faut beaucoup de ténacité aux juristes du CCEM et d'ailleurs pour faire aboutir une plainte : Olivia a attendu neuf ans ! Si Anne est française, les deux cas évoqués ci-dessus sont l'histoire de jeunes d'origine étrangère. Il n'est donc pas suffisant de travailler sur le plan national.

Le droit à la liberté transnationale : un combat à la taille du monde

Si le monde est devenu un village, si les migrations ont toujours existé, pour de nombreuses raisons, et si le commerce international est florissant, il est clair que trafiquants et clients utilisent ce contexte pour organiser la « marchandisation » des personnes.

« Le long des eaux chaudes de l'Océan Indien, laissant des empreintes sur les plages de sable blanc du Kenya, des hommes et des femmes blancs âgés se promènent bras dessus bras dessous avec des filles et des garçons du pays, assez jeunes pour être leurs petits-enfants.

Ce sont des touristes à la retraite, dont beaucoup sont attirés sur la côte kenyane par la réputation de la région comme paradis pour le tourisme sexuel, en particulier avec les enfants. La côte du Kenya est devenue rapidement une destination populaire pour les personnes à la recherche de prostitué(e)s mineur(e)s.

Une étude de l'UNICEF a révélé que jusqu'à 30% des filles âgées de douze à dix-huit ans dans les zones côtières du Kenya sont impliquées dans une certaine forme de travail sexuel. L'UNICEF estime également que, parmi les travailleurs du sexe du Kenya, un sur dix a commencé avant d'atteindre la puberté¹⁵ ».

Les trafiquants déplacent les personnes vers des pays où ce « placement » va leur rapporter un maximum, d'autant plus que, privées de leur identité, débarquées dans un pays dont elles ne connaissent pas la langue, elles n'ont plus ni droits ni libertés et se

¹⁵ Extrait de l'article de Lilian MUENDO : "Parents sell children as Kenya's sex tourism normalizes exploitation", *Global Sisters Report*, March 2018.

retrouvent en grande dépendance vis-à-vis des trafiquants. Les clients vont vers des destinations exotiques à la recherche de « proies » jeunes et pauvres dont ils abusent en arguant parfois qu'ils contribuent à améliorer leur sort !

À réalité internationale, réponse internationale ! Impossible de combattre seuls des réseaux mafieux bien organisés et sachant trouver de nouvelles « routes » chaque fois que la législation tente de s'adapter : routes des migrations que l'actualité nous apprend à connaître, terrains des conflits, manne des passeurs, attrait des pays occidentaux et leurs mirages... Qui pourrait rivaliser avec des réseaux riches et sans scrupules ? Et si les religieuses, implantées partout dans le monde, pouvaient se saisir de cette réalité avec d'autres, elles qui sont des milliers à travers le monde ? L'appel de 2001 a été entendu, notamment par sœur Eugenia Bonetti¹⁶ qui, au fil des ans, a mobilisé des religieuses du monde entier pour lutter sur le terrain, mais aussi pour unir leurs efforts et créer des réseaux contre la traite et l'exploitation. Sur chaque continent, il existe un ou plusieurs réseaux réunis en un réseau mondial : Talitha Kum, créé par l'UISG. Parce que la dignité de chaque personne – créée à l'image de Dieu – est bafouée sur tous les plans dans le processus de traite, les sœurs agissent dans leur pays et unissent leurs efforts pour prévenir, accueillir, conscientiser, dénoncer, militer, en appeler aux gouvernements avec d'autres. RENATE¹⁷ est le réseau européen qui œuvre actuellement dans vingt-sept pays de notre continent.

DUDH, art. 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Une jeune Guinéenne de vingt ans, avec un bébé de deux mois, a été séduite par un Européen de l'Est et mariée à cet homme désireux de régulariser sa situation dans le pays ; mais nous pensons qu'il la prostitue, use de violence envers elle et lui manque de respect. Il lui fait du chantage et la menace de la renvoyer en Afrique. Enceinte de lui, la

¹⁶ Religieuse Missionnaire de la Consolata, fondatrice de *Slaves no more*.

¹⁷ <https://renatefrance.files.wordpress.com/2017/11/renate-rapport-annuel-2017.pdf>.

police s'intéressant à son cas, elle a beaucoup moins de valeur à ses yeux. Réalisant que son mari coopère avec des criminels, elle décide de parler. Après bien des déboires, elle arrive dans notre foyer où nous essayons de l'aider ; mais sa situation est très complexe, embrouillée et fluctuante. Elle est totalement sans ressources, et les sœurs font appel au réseau pour l'aider financièrement ¹⁸.

Le réseau contre la traite est une force pour chacune de celles qui le composent ainsi que pour les pays les plus exposés et les plus démunis face aux trafiquants. Il est une occasion de rencontres, d'actions concertées tant envers l'Église qu'envers gouvernements et associations.

Un combat politique pour en appeler aux responsables

Phénomène mondial, la traite des êtres humains peut intervenir au niveau national ou international. Chaque État européen est tenu de se doter d'une législation pertinente, en cohérence avec les nombreux textes internationaux¹⁹ et doit appliquer ces lois de manière efficace. L'expérience a montré que le fait de mettre en place des instruments légaux au niveau régional renforce valablement l'action au plan mondial. Dans le contexte européen, deux dispositions juridiques règlent certaines des questions relatives au trafic des êtres humains : la Décision-cadre du Conseil de l'Europe, du 19 juillet 2002, relative à la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la Directive 2004/81/EC, du 29 avril 2004, sur le permis de résidence accordé à des citoyens du tiers monde qui sont victimes du trafic des êtres humains ou qui ont été sujets

DUDH, art. 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

¹⁸ Une des dernières demandes de fonds reçues à RENATE, en mars 2018.

¹⁹ Parmi d'autres : la Convention du 2 décembre 1949, la Convention du Conseil de l'Europe, et celles de l'OIT.

d'une action pour faciliter l'immigration illégale et qui coopèrent avec les autorités compétentes.

La Décision-cadre du Conseil de l'Europe, du 15 mars 2001, sur la situation des victimes de démarches criminelles serait aussi pertinente dans le domaine de la traite des êtres humains. On se rend compte, à la simple lecture de ces textes, combien la mise en place d'instruments permettant à ces conventions-décisions peut rester lettre morte, car les États ont évidemment à faire face à d'autres problèmes ! Un exemple d'action a été de forcer la main au gouvernement français pour lancer le Plan national d'action contre la traite, obligatoire dans chaque pays européen. Dans le cadre du « Collectif Ensemble contre la Traite » déjà cité, nous avons écrit des propositions et sollicité des rencontres avec la ministre du droit des femmes afin que ce Plan voie effectivement le jour. Il nous faut continuer le travail, car ce Plan allait jusqu'en 2016... et nous voici en 2018 sans que suite lui ait été donnée.

Le droit pour toutes les victimes : un combat de longue haleine

C'est donc un combat qui dure ! Il dure pour les personnes qui ont été exploitées, car il n'est pas simple de parcourir toutes les étapes de la réinsertion ! Pas simple non plus d'accompagner ces étapes, car les parcours ne peuvent être linéaires : craintes des menaces du *juju*, des menaces sur elles-mêmes et sur la famille, obligation de rembourser une « dette », rechute dans les mailles du réseau, obligation de se cacher, de s'éloigner quand on a réussi à s'enfuir, lenteur du processus de réinsertion, conduites post-traumatiques, apprentissage d'une autre langue, d'un métier, socialisation...

Danuta, originaire d'un pays de l'est de l'Europe, avait été mise sur le trottoir par son cousin, à qui elle était fiancée. Un jour, il l'a emmenée au marché lui acheter une minijupe et un petit sac à main dont elle ne voulait pas. Il l'a emmenée dans un autre pays et forcée à se prostituer. Elle ne voulait pas et se défendait, mais les brûlures de cigarette et les coups sont venus à bout de sa résistance. Finalement, elle a réussi à fuir jusqu'à la police et a été protégée. Accueillie par des sœurs, elle a

appris la langue du pays et est devenue traductrice. Un jour, dans un magasin, elle a senti un couteau dans son dos : il l'avait retrouvée et voulait qu'elle revienne. Elle lui a dit : « si tu ne me laisses pas tranquille, je vais hurler et on t'attrapera ». Il est reparti...

Ces accompagnements, on l'imagine sans peine, sont également vécus à long terme par les personnes qui sont aux côtés des victimes, des « survivantes » de la traite. Abris sûrs, foyers sécurisés, appartements se fondent dans le paysage urbain pour une meilleure protection. Des équipes pluridisciplinaires permettent aux femmes accueillies de se remettre debout et de progresser dans l'autonomie : il faut beaucoup de ténacité de part et d'autre, et le processus juridique est souvent très long ; on l'a vu plus haut.

À la fois victimes de traite et réfugiées, Maria et Lena viennent d'affronter des conditions d'urgence terribles. Toutes deux sont enceintes de quelques mois ; elles doivent être immédiatement sorties du camp et mises à l'abri dans un foyer sûr : les trafiquants les attendent à la grille. Ces femmes et leur enfant à naître sont incroyablement vulnérables et nous espérons leur donner une chance en les sortant du camp, les aider à être autonomes, à construire leur avenir et celui de leur enfant ²⁰.

Ce qui permet aux personnes de se reconstruire, c'est le compagnonnage au cours duquel elles réapprennent à vivre comme des personnes à part entière.

Le droit d'être considérée comme une personne : un combat à leur côté

Quand on a subi des « traitements cruels, inhumains ou dégradants » – c'est le cas des personnes qui ont subi la traite – et qu'on a la volonté de sortir du cercle infernal, de redevenir une personne à part entière, il est nécessaire de trouver des appuis, à la fois

²⁰ RENATE, mars 2018.

fraternels et professionnels, pour se dégager de tous ces liens (dépendances, douleurs, peurs, menaces...) et aborder une nouvelle étape de vie.

Vivre aux côtés de celles qui ont traversé ces épreuves est un défi quotidien et toujours à recommencer. Se réapproprier avec d'autres les gestes du quotidien, apprendre une nouvelle langue, reprendre vie personnelle, sociale, professionnelle : un apprentissage qui nécessite des « tuteurs », inlassables points de repère sur le chemin. C'est le défi au jour le jour de l'équipe du Foyer AFJ²¹. Elle accueille et accompagne des femmes victimes d'exploitation sexuelle récemment libérées d'un réseau.

DUDH, art. 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

« Je suis une femme qui a échappé à la mort et à la guerre, mais je suis une femme qui n'a pas besoin de se marier pour avoir ce qu'elle veut ; une femme doit se battre pour son indépendance²². »

Même si les personnes accueillies sont hors situation de traite, leur vécu est entravé encore par de multiples sentiments et craintes à gérer au jour le jour avec les membres de l'équipe : difficulté à faire confiance, vulnérabilité résiduelle au réseau, hésitations sur les choix d'avenir, séquelles du stress, réactions traumatiques qui affectent leur capacité de se souvenir, de réagir de manière appropriée, d'initier et de mener à bien un dépôt de plainte...

Les personnes qui ont été victimes de la traite ont besoin de l'assurance qu'elles ne sont pas à blâmer pour ce qui leur est arrivé, de retrouver le sentiment qu'elles sont respectées et acceptées. C'est tout le travail de l'équipe pluridisciplinaire et des membres de l'Association. Il est clair que, la plupart du temps, les femmes, jeunes ou moins jeunes, arrivent en ayant beaucoup à apprendre et à réapprendre pour être autonomes.

²¹ Association Foyer Jorbalan : www.foyer-afj.fr/.

²² Jeune femme congolaise qui, après avoir survécu au traumatisme de la guerre, s'est échappée d'un réseau de prostitution.

Le droit à l'éducation : un combat pour le respect des libertés

Lorsque les filles vont un an de plus à l'école, l'exploitation diminue de 10% ! L'existence même de la traite démontre, s'il en était besoin, le lien entre analphabétisme et exploitation. Nombreuses sont celles qui arrivent en France avec un bagage minimum de connaissances à tous niveaux. Elles n'ont pas eu les moyens de faire face à des sollicitations fallacieuses dans leur pays. Elles sont tout aussi démunies en arrivant dans un pays étranger, dont elles ne connaissent ni la langue, ni les usages.

DUDH, art. 26

Toute personne a droit à l'éducation. [...]

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personne humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. [...]

L'association Les Champs de Booz²³ accueille les femmes seules demandeuses d'asile en Île-de-France : œuvre de prévention s'il en est, tant ces femmes sont vulnérables aux sollicitations des mafieux et profiteurs. Dormir dans la rue à Paris est une situation très dangereuse pour quiconque, *a fortiori* pour une jeune femme seule, démunie, étrangère, en grand risque de se retrouver exploitée sexuellement ou en esclavage domestique. Fondée par les sœurs de N.-D. de Charité du Bon-Pasteur, l'association regroupe vingt-deux congrégations et des bénévoles qui unissent leurs forces pour repérer, accueillir et accompagner ces personnes vers l'autonomie.

« Le passeur qui m'avait conduite de Guinée en France, m'a abandonnée à l'aéroport d'Orly. J'ai passé toute une journée dans le froid jusqu'à ce qu'une femme congolaise ait pitié de moi et m'héberge pendant une semaine. Elle m'a conseillé de m'adresser à des associations qui pourraient m'aider dans mes démarches et me trouver un endroit pour dormir. J'ai passé une nuit à la gare de Lyon et toute une journée dans la rue. Le lendemain j'ai croisé une femme malienne qui m'a donné l'adresse des Champs de Booz.

²³ <http://champsdebooz.fr/> .

Le 5 janvier 2017, j'ai été très bien accueillie. Elles m'ont remis une lettre de recommandation pour les Missionnaires de la Charité à Oberkampf pour qu'elles m'hébergent en attendant que Les Champs de Booz me trouvent un endroit. J'y suis restée deux mois et, en même temps, j'ai commencé mes démarches pour la demande d'asile. Puis Les Champs de Booz m'ont trouvé un hébergement chez des sœurs appelées les Filles de la Sagesse. Les sœurs m'ont bien accueillie le jour de mon arrivée. Elles sont très généreuses avec moi... »

Plusieurs congrégations accueillent en effet des personnes chez elles ou dans des appartements proches de leur lieu de vie : logements discrets qui mettent la personne à l'abri le temps qu'il lui faut pour apprendre le français, acquérir une formation, avant de pouvoir trouver un travail et un logement autonome. Mais tous ces combats resteraient stériles sans la capacité pour chacun de chercher, par le moyen ultime de la prière, à en finir avec le fléau de la traite des êtres humains...

Le droit de crier vers Dieu : un combat spirituel

On pourrait en effet être tenté de baisser les bras devant l'immensité de la tâche. On peut l'être davantage encore devant le phénomène de la « demande » : sans le « client » qui paie pour un service sexuel, domestique, agricole ou autre, pas de trafiquants pour en tirer bénéfice en exploitant ce qui n'est pour eux qu'une « marchandise » humaine. On peut s'allier pour accompagner les personnes victimes, on peut éduquer les jeunes à davantage d'égalité homme-femme, on peut interroger les pouvoirs publics pour qu'ils légifèrent... Mais qui peut changer le cœur de l'homme ou de la femme, sinon Dieu seul ?

Le Pape répondait à la question posée par Blessing Okoedion, une jeune Nigériane victime de la traite, contrainte à se prostituer dès son arrivée en Italie, et qui a pu échapper à l'enfer de la rue grâce à une communauté de religieuses. Une réalité devenue malheureusement courante dans la péninsule. La jeune femme, racontant dans un italien hésitant sa dramatique expérience, confiait sa douleur de voir sa dignité bafouée,

s'interrogeait avec simplicité sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser les consciences, et « vaincre une mentalité malade [...] qui réduit la femme en esclavage, à l'état de marchandise », propriété de l'homme. Nombre des clients de ces réseaux de prostitution sont des catholiques, a témoigné Blessing, n'hésitant pas alors à poser sans fard cette question au Saint-Père : « Je me demande, et je te demande : l'Église, encore trop machiste, est-elle en mesure de s'interroger en vérité sur cette question ? » Une franchise qui a plu à François : « La question est faite sans anesthésie », a-t-il commenté ; et il y a répondu sans détour : « Je demande pardon, à vous et à la société, pour tous les catholiques qui commettent cet acte criminel²⁴. »

Dans le cadre de RENATE, nous allons lancer une « Maison de prière », à la fois pour les victimes, et pour ceux et celles qui en prennent soin, qui ont bien besoin des grâces du Père des miséricordes pour le service des victimes. Mais, en plus de ce soutien mutuel par la prière, l'Église pourrait lancer la suggestion d'un *Notre Père* quotidien de tous les croyants pour que Dieu – qui seul peut le faire – convertisse les cœurs, notamment celui des trafiquants et des clients ! Car si la « demande » d'exploitation vient à disparaître, si les trafiquants ont le cœur transformé et cessent leur activité, ce serait la fin de ce fléau qui fait honte à notre humanité... Si nous nous y mettions tous, Dieu, notre Père, se laisserait toucher, ne croyez-vous pas ?

C'est David contre Goliath, oui. Mais le vainqueur de ce combat inégal ne fut pas le géant Goliath qui comptait sur son armure et son épée, ce fut le jeune David. En plus de sa fronde et de ses cailloux, il avait avec lui « le nom du Seigneur des armées » (1 S 17, 32-51). Demandons-Lui d'entendre notre prière, celle même que Jésus nous a enseignée : « délivre-nous du Mal ! » Amen.

*« Ce sont nos frères, nos sœurs, notre chair.
Et, avec nous, le Corps du Christ²⁵. »*

Marie Hélène HALLIGON

²⁴ *Vatican News*, 19 mars 2018 : <https://fr.zenit.org/articles/l'exploitation-de-la-femme-maladie-de-l'humanite/>.

²⁵ *Documents Episcopat* n° 1-2018 : « Prostitution, l'Église interpellée », p. 48. Conclusion d'Anne LÉCU.

La lutte contre l'esclavage au Brésil

L'Église et la Commission pastorale de la terre

Xavier PLASSAT

Frère dominicain, Xavier Plassat exerce son ministère en Amazonie brésilienne depuis 1989. Il coordonne la campagne nationale « Ouvre l'œil pour que personne ne soit esclave ! » de la Commission pastorale de la terre contre le travail esclave.

« Ces accusations [d'ONG idéologiquement arriérées, financées par des fonds de pays riches] gagnent en intensité juste au moment où le Brésil, tiré par son agro-industrie, augmente sa part du commerce mondial. Il faut mettre un terme à ces dénonciations sans fondement sur du prétendu travail esclave dans nos campagnes¹. »

C'était le 21 décembre 1511, dans l'île de La Española – l'actuelle Saint-Domingue – et le dominicain António de Montesinos avait reçu de ses frères la charge de prononcer, au nom de toute la communauté récemment arrivée sur l'île, le sermon de ce dernier dimanche de l'Avent, signé collectivement, devant une assemblée formée de fermiers, fidèles sujets de Sa Majesté très catholique. Ainsi parla Montesinos² :

Je suis la voix du Christ qui crie dans le désert de cette île. Vous êtes tous en état de péché mortel, à cause des crimes que vous commettez contre les Indiens. Quel droit avez-vous de conquérir ce pays, de réduire ses habitants en esclavage, d'opprimer son peuple ? Ces gens ne sont-ils pas des êtres humains à qui vous

¹ Nelson Ramos BARRETO, in "Trabalho escravo: nova arma contra a propriedade privada", *Estado de São Paulo*, 8 décembre 2004. Voir livre homonyme, São Paulo, Artpress Indústria Gráfica e Editora Ltda, 2004.

² Voir http://elpais.com/diario/2011/12/20/opinion/1324335605_850215.html.

devez le respect de leurs droits et que vous devez aimer, vous chrétiens ? De quel droit et par quelle justice tenez-vous les Indiens dans une servitude si cruelle et horrible ? N'est-ce pas pour vous emparer de leur or jour après jour qu'ils meurent ou, pour mieux dire, que vous les tuez ? N'êtes-vous pas obligés de les aimer comme vous-mêmes ? *Vous ne comprenez pas cela, vous ne le sentez donc pas*³ ?

À la suite de cela, les frères dominicains décrétèrent une « grève de l'eucharistie ». Il ne fallut guère attendre pour qu'ils soient expulsés. Il faudra plus de temps pour que l'un des auditeurs, Bartholomé de Las Casas, ouvre les yeux, libère ses propres esclaves et rompe avec le système de l'esclavage pour se consacrer pendant plus de cinquante ans à en dénoncer la pratique, épaulé par le grand juriste Francisco de Vitória et l'École de théologie de Salamanque. On assistait à l'une des premières accusations modernes de l'idolâtrie du profit, de l'argent et de la propriété : dès que ceux-ci en viennent à imposer leurs « droits » à l'encontre de la dignité et de la liberté des personnes, il se passe quelque chose de « diabolique ».

J'ai entendu les clameurs de mon peuple

Cette leçon vient de loin : dès les premiers livres de la Bible, quand l'Éternel, le Dieu des Hébreux, est célébré comme celui qui a entendu les clameurs de son peuple depuis l'Égypte où il était réduit en esclavage, qui a entendu leurs cris sous l'oppression des chefs de corvée de Pharaon, et a organisé, avec Moïse à leur tête, leur marche de libération jusqu'à la Terre promise. Parmi les figures de cette épopée mythique, nous avons toujours en mémoire celle de Joseph d'Égypte, fils du patriarche Jacob, considéré comme la première figure biblique de la traite des êtres humains.

Il est arrivé au futur pape François, alors archevêque de Buenos Aires, de déclarer au cours d'une autre homélie fameuse : « Joseph d'Égypte, on peut le trouver dans cette ville ; ici l'esclavage n'a pas

³ Frère António DE MONTESINOS op, Sermon du quatrième dimanche de l'Avent, le 21 décembre 1511. Île de Santo Domingo de La Hispaniola, actuelle République Dominicaine et Haïti.

été aboli. Dans cette ville, l'esclavage reste à l'ordre du jour et de diverses manières. Dans cette ville, il y a des gens qui font leur profit et se goinfrent de la chair de leurs frères, victimes du travail forcé ou de la traite de femmes en situation de prostitution⁴. »

Pas moindre ne fut, en 1971, l'indignation de l'évêque Pedro Casaldáliga quand, nouvellement arrivé à la Prélature de São Félix d'Araguaia (Mato Grosso) alors que le Brésil était déjà depuis sept ans soumis à une dictature civile et militaire, il écrivit sa fameuse lettre pastorale intitulée « Une Église d'Amazonie en conflit avec le féodalisme et la marginalisation sociale⁵ ». Dans l'un des passages les plus frappants, Dom Pedro décrit l'exploitation des ouvriers agricoles (les *peões*) dans les grands projets de « développement » alors largement subventionnés par le gouvernement :

Attirés de loin par de belles promesses, les *peões* sont transportés par avion, par bateau ou par *pau-de-arara*⁶ jusqu'aux lieux d'abatage de la forêt. Arrivés là, on les avise qu'ils devront payer les frais du voyage, y compris le transport. Et, dès le départ il leur faut acheter denrées alimentaires et outils de travail dans les magasins de la ferme à des prix très élevés. [...] Pour les *peões*, il n'y a pas de logement. Dès leur arrivée, ils sont emmenés en pleine forêt ; là ils auront à abattre les arbres et à construire comme ils peuvent un abri de fortune. Pour l'alimentation, ils devront se débrouiller. Les conditions de travail sont les plus précaires possibles. [...] Les *peões* travaillent sans fin pendant des mois. S'ils attrapent le paludisme ou toute autre maladie, la solde qu'on leur doit s'effondre, et ils en viennent à être en dette avec la ferme. [...]

Ce travail pesant, effectué dans ces conditions pénibles, est exécuté par des gens de tout âge, y compris des mineurs [...]. La police locale est souvent utilisée pour les réduire encore davantage en esclavage. [...] Beaucoup d'entre eux, malades, se sentent impuissants et, dans de telles conditions, redoutent de mourir. Faute de recevoir leur dû, ils fuient alors, simplement pour survivre. D'autres encore fuient pour échapper à une dette qui ne fait que croître. Dans leur fugue, ils sont arrêtés par des hommes armés, payés pour cela. [...] Le *peão*, après avoir subi ce genre de traite-

⁴ Messe contre la traite des êtres humains, Buenos Aires, 25 septembre 2012 ; voir <http://www.youtube.com/watch?v=413bOy1vQdo#t=222>.

⁵ Voir <http://servicioskoinonia.org/Casaldaliga/cartas/1971CartaPastoral.pdf>.

⁶ Camion dont la benne est munie de grilles latérales et équipée de bancs en bois pour le transport de passagers.

ment, perd sa personnalité. Il vit sans même se rendre compte qu'il est soumis à une condition infrahumaine. Le *peão* est perçu de manière péjorative par les habitants des villages des alentours, comme une personne sans droit et sans responsabilité. Par les gros fermiers, il est considéré comme d'une race inférieure qui aurait pour seul devoir de les servir, eux les « pionniers ». Ils ne font rien pour la promotion humaine de ces personnes. Le *peão* n'a pas de droit : ni à la terre, ni à la culture, ni aux soins, ni à la famille ; à rien.

Joseph c'est ce *peão*, taillable et corvéable à merci, jouet d'un capitalisme sans règle. Il est invisible à l'œil nu, mais on peut le rencontrer dans n'importe quel coin de la planète. Son nom est Sikandar, ou Myriam, ou Juan, Pedrito ou Louissette ou Jerry. Son exil (son enfer) s'appelle Doha, Belo Monte, Dacca, Anapu, Bras, Barcelone, Vitoria da Conquista, Guarulhos, Lampedusa. Joseph est toujours vivant. Caché, invisible, objet de trafic tel une marchandise, enchaîné par la peur, exploité pour un profit facile, pris dans les tentacules d'un nouveau crime vieux comme le monde : la traite des personnes, une expression créée pour désigner l'esclavage moderne.

Naissance de la Commission pastorale de la terre

Le cri prophétique de l'évêque Pedro Casladáliga a été, entre autres sources lumineuses, à l'origine de la Commission Pastorale de la Terre (CPT), fondée en 1975 à Goiânia, près de Brasília, par une poignée d'évêques et d'agents de pastorale venus de toute l'Amazonie. Pour eux, la CPT ne devait pas être un organisme d'assistance ni le substitut du syndicat ou du parti politique. Elle ne devait pas non plus prendre la place de l'organisation des *posseiros*⁷, des ouvriers agricoles ou des petits paysans. Ils la voyaient comme un instrument souple, relié à la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB), y compris pour « garantir » une certaine sécurité à ses membres dans cette sombre période de la dictature. Elle aurait pour objectif de mettre en lien et d'orienter les agents pastoraux engagés auprès des paysans pauvres et de susciter une dynamique d'espérance parmi les communautés alors affectées par d'innombrables violences. Rapidement la CPT s'étendit

⁷ *Posseiro* : petit agriculteur qui occupe et travaille une terre qu'il « possède » sans toutefois en avoir le titre de propriété.

à l'ensemble du territoire national, avec des équipes formées en particulier dans les zones de conflit pour la terre. Elle compte aujourd'hui près de 700 agents répartis dans tous les États, dont 500 bénévoles et 200 permanents.

Assumant un ferme engagement avec « le Dieu des pauvres et les pauvres de la terre », la CPT est donc née sous une dictature, alors que le « miracle brésilien » – alors tant vanté – ouvrait au capital les portes de l'Amazonie pour la piller à sa guise, provoquant désespoir, violences et massacres parmi les peuples autochtones et les communautés traditionnelles. Grâce à ses équipes établies sur les lignes de frontière de ce gigantesque conflit pour la terre et pour la vie, la CPT s'est faite solidarité et présence active auprès des communautés de *posseiros* expulsées par l'avancée, sur leurs territoires, d'usurpateurs puissants. Presque naturellement, c'est auprès de la CPT que les travailleurs agricoles, fuyant des conditions dégradantes infligées dans les grandes fermes, chercheront pendant de nombreuses années un refuge sûr pour y conter leur malheur, pour demander aide et protection, faire enregistrer leurs plaintes et y attendre une réponse incertaine.

En tant qu'agent de base de la CPT depuis 1989, à la lisière des États du Tocantins et du Pará, dans la région dite du « Bec du Perroquet », j'ai assisté en direct à l'histoire de la découverte progressive de ce continent appelé « travail esclave » et j'ai connu les phases successives qui, du refus officiel opposé jusqu'en 1994 à leurs plaintes et à nos dénonciations, ont conduit le Brésil à devenir une référence mondiale dans la lutte contre ce fléau, puis, au cours de ces toutes dernières années, à se rapprocher de nouveau dangereusement de son ancien aveuglement.

Ouvrir l'œil, donner à voir

Si les premières dénonciations de travail esclave divulguées par la CPT datent du début des années soixante-dix, une information consolidée témoignant de l'ampleur de ce crime n'a commencé à être possible qu'à partir de 1995, lorsque sa réalité a enfin été formellement reconnue par l'État brésilien et est devenue l'objet d'initiatives du gouvernement. En effet, sur la base des inspections menées par le Groupe mobile spécialisé, créé cette même année au

sein du Ministère du Travail, on a pu commencer à jeter les bases d'une information cohérente sur le travail esclave « moderne ».

Pour y parvenir, la contribution de la CPT a été fondamentale. De la dénonciation de possibles situations de travail esclave, nous sommes alors passés à la confirmation de son existence au moyen des rapports établis par l'Inspection du travail et des preuves collectées pour caractériser ce que l'article 149 du Code pénal brésilien appelle « condition analogue à du travail esclave ». Comme résultat immédiat, il y a eu la libération de travailleurs ; ce fut d'abord en nombres modestes, surtout si on les compare à ceux des périodes plus récentes : une moyenne annuelle de 750 personnes libérées entre 1995 et 2002, de 4420 entre 2003 et 2010 ; et une moyenne de 1 635 au cours des années 2011 à 2017. En fonction des éléments de preuve apportés par l'Inspection du travail et de leur influence, en retour, sur la compréhension de la nature de ce crime, les critères conduisant à dénoncer une situation comme « analogue à de l'esclavage » ont pu progressivement gagner en précision et en clarté.

En 1997, la CPT décide de s'organiser en « Campagne nationale » contre le « travail esclave », adoptant le mot d'ordre : « Ouvre l'œil, pour que personne ne soit esclave ». Notre souci explicite est alors de produire des dénonciations solides aptes à assurer la meilleure crédibilité possible aux faits révélés, particulièrement quand ils sont portés devant les organismes dont la saisine est nécessaire pour briser le négationnisme officiel : Parquet général, Commission nationale des Droits de l'Homme, Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des États américains (OEA), ONU (par le biais de la sous-commission des Droits de l'Homme). Il s'agit de dénoncer l'omission du gouvernement, de la classe politique et des secteurs « ruralistes » ainsi que, par la suite, d'autres secteurs. Par le sérieux et la pertinence des plaintes ainsi instruites, la CPT a réussi à renverser l'accusation qui lui a été faite de se complaire dans une espèce de « dénoncisme ».

Prise de conscience et plus grande visibilité

Avec la diffusion croissante de ce thème, devenu l'objet de campagnes publiques et d'actions de prévention, et avec le lancement,

à partir de 2003, du premier Plan national pour l'éradication du travail esclave – suivi d'un deuxième en 2008 –, la dénonciation du travail esclave franchit un nouveau palier. De nombreux travailleurs commencent alors à se rendre compte que la situation qui leur est imposée – impliquant toutes sortes de traitements dégradants, jusqu'à l'emprisonnement de fait – n'a rien de « normal » ni de « culturel » comme certains l'affirment encore obstinément, mais que c'est un crime et qu'il doit être dénoncé. Plusieurs autres facteurs concourent alors à rendre plus visible la plaie du travail esclave, y compris dans des régions et dans des activités jusque-là apparemment à l'abri du fléau : à côté de l'expansion sans limite de l'agro-industrie en forêt amazonienne et dans les savanes du centre du Brésil, il y a désormais le boom des grands projets d'infrastructures.

Caractéristique fréquente du travail en région de nouvelle frontière, le travail esclave suit à la trace l'avancée de l'agro-industrie, devenue l'enfant-chéri des politiques de l'État, dans la foulée des milliers de bestiaux qui occupent l'Amazonie à la suite d'actions de déforestation à grande échelle. On le trouve aussi sur la vague déferlante du soja qui envahit les savanes, dans le boom fulgurant de l'éthanol qui éclate du nord au sud du pays, ressuscitant les antiques plantations de canne à sucre. Il se manifeste encore dans la fumée des fours à charbon de bois où sont sacrifiés hommes et forêts pour assurer la fabrication de la fonte et de l'acier, dans la multiplication frénétique des « grands projets » et, finalement, dans les ateliers de confection clandestins établis en plein centre de São Paulo, au terme d'une filière de traite des personnes partant de la Bolivie et du Pérou.

À cette plus grande visibilité, vient aussi concourir fortement l'amélioration de la définition légale du crime de « travail en condition analogue à celle d'esclave » décidée par le Congrès national en décembre 2003. Selon la loi alors adoptée, qui modifie le type pénal décrit à l'article 149 du Code pénal, les formes concrètes du crime de travail analogue à celui d'esclave renvoient aussi bien à la négation de la liberté des travailleurs (travail forcé, servitude pour dettes) qu'à la violation de leur dignité (travail dégradant, journée de travail épuisante).

Dans ce contexte renouvelé, l'évolution des chiffres révèle la persistance de situations anciennes et le développement de nouvelles pratiques ; elle traduit des changements substantiels dans la géographie et l'économie du travail esclave. Reste toutefois le risque d'une lecture superficielle des statistiques qui tire des conclusions rapides et trompeuses du genre : « le travail esclave a changé de région », ou « le travail esclave est désormais devenu une réalité urbaine », ou « on en trouve maintenant dans la construction civile », ou « le travail esclave, ça pousse partout ».

Souvent, il a suffi d'intensifier les inspections ici ou là pour jeter la lumière sur des situations auparavant invisibles. Cela a été le cas pour les États de São Paulo, de Rio de Janeiro ou de Minas Gerais. Dans le même temps, du fait que la capacité globale d'intervention était limitée, voire en recul, les investigations ont cessé d'avoir pour unique objectif l'Amazonie, comme c'était le cas au départ, et cette région, jusque-là prédominante dans les statistiques d'esclavage, a vu sa part relative diminuer.

Grandes tendances et évolutions récentes

Concernant les tendances sur une période longue et les évolutions plus récentes, on peut faire quatre grandes observations. Tout d'abord, c'est en 2002 que les registres annuels de travail esclave – commencés en 1985 – franchissent un seuil quantitatif : après avoir oscillé pendant quelques années autour de 20 cas par an, la moyenne annuelle monte rapidement à 150 – raison suffisante pour provoquer en 2002 la création en urgence par le président Cardoso d'une commission spéciale pour lutter contre le travail esclave – et, à partir de 2003 et jusqu'en 2011, à près de 250. À partir de 2013, on repasse au-dessous de 200 cas par an, avec une moyenne de 160 entre 2012 et 2016.

En second lieu, à partir de 2003 – premier mandat du président Lula –, la progression des investigations est évidente. C'est l'année de la publication du premier Plan national d'éradication et de la création de la Commission nationale chargée d'en accompagner la mise en œuvre (CONATRAE). Le nombre moyen d'établissements inspectés en réponse à des dénonciations de travail esclave passe de 102 par an pour la période 1995-2002, à 262 par an pour la

période 2003-2007 et à plus de 300 pour 2008-2013. Mais il retombe au-dessous de 200 établissements à partir de 2016. La réduction du nombre d'inspecteurs du travail commence à avoir une influence dramatique sur la capacité d'inspection : on estime à 1 200 postes le déficit actuel au plan national, soit près d'un sur deux.

Troisième observation : l'image de la partie visible de l'iceberg du travail esclave, celle qui vient à la lumière à la suite d'une inspection, a subi des changements profonds au cours de la dernière décennie. Sur les vingt-six États que compte le Brésil, seuls dix, dont six en Amazonie, avaient connu en 2002 une ou plusieurs libérations. Dans la période 2003-2009, seuls trois États n'ont pas encore connu la moindre libération d'esclave. Dans la dernière période, 2010-2016, aucun État n'y échappe plus.

Enfin, si on analyse les principales activités où ont été exploités ces travailleurs libérés d'esclavage depuis 1995, on note une domination absolue du secteur de l'agro-industrie : l'élevage bovin est en tête avec 32 % des cas (1 890) et 54 % des libérations (17 000), suivi par l'agriculture (16 % et 41 %, respectivement) et la production de charbon de bois (10 % et 7 %).

Briser le cercle vicieux de la « discrimination structurelle historique »

Si, en 1997, la CPT a décidé d'organiser une campagne nationale permanente mobilisant toutes ses équipes présentes sur la « route de l'esclavage », c'est parce qu'elle était consciente du caractère systémique du phénomène de l'esclavage moderne. À l'époque, dans les États qui étaient en première ligne – comme le Pará et le Mato Grosso – nos agents, pionniers dans ce combat (le frère Henri Burin des Rozières, le père Ricardo Rezende, Ana de Souza Pinto), se rendaient bien compte qu'on n'arriverait jamais à endiguer le flot de plaintes reçues dans ces régions de nouvelle frontière agricole, si on ne commençait pas d'abord par mettre en alerte nos équipes situées en amont : Maranhão, Tocantins, Piauí, États d'où partent les migrations de travailleurs pauvres, attirés par les alléchantes promesses des *gatos* (recruteurs).

La CPT faisait un travail de fourmi : accueil et écoute les fugitifs, diffusion d'informations au sein des groupes de personnes en situation de risque, formation auprès des organisations populaires et des mouvements d'Église. En complément de ce travail de base, la stratégie consistait à faire pression sur les autorités pour intensifier les inspections et augmenter la répression, tout en étoffant le réseau de partenaires engagés dans ce combat.

Dès 1991, le ton a été donné avec la mise en route du Forum national contre la violence dans les campagnes. En 1994, ce forum a organisé, à la Chambre des députés, le premier séminaire national sur le travail esclave. D'autres moments d'intense mobilisation ont marqué ces premières années. C'est par exemple le cas de la véritable croisade entreprise en 1993 par le président de l'Ordre des avocats, Marcello Lavenère, auprès du Parlement européen, de l'OIT et de la sous-commission des Droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, porteur de dossiers élaborés par la CPT. Ou de la plainte adressée en 1994 à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États américains (CIDH/OEA) dans le cas José Pereira ; plainte dont la conclusion, près de dix ans plus tard, sous la forme d'un accord de règlement amiable signé entre l'État brésilien et les pétitionnaires (CPT, CEJIL⁸), a marqué un tournant dans l'histoire moderne de la lutte contre le travail esclave.

On peut encore évoquer cette autre plainte, de nouveau présentée en 1998 par la CPT et le CEJIL auprès de la CIDH/OEA, dans le cas de la ferme Brasil Verde : sa conclusion, dix-huit ans plus tard, en 2016, s'est traduite par la condamnation internationale de l'État brésilien par la Cour interaméricaine, la plus haute juridiction de l'OEA. La sentence prononcée par la Cour est de première importance car elle énonce clairement ce qu'il faut entendre par « esclavage moderne » et quelles sont les responsabilités d'un État dans sa prévention, dans la réparation des dommages subis par les victimes et dans la répression des coupables. Cette période a été marquée par une forte mobilisation de la part des juges du travail et des procureurs fédéraux.

⁸ *Centre for Justice and International Law.*

Libérer ce n'est pas éradiquer

Entre 1995 et 2016, la CPT a reçu et transmis aux autorités 1 579 plaintes pour travail esclave, soit la moitié de tous les cas identifiés au cours de ces années. Ont ainsi pu être libérés 11 940 travailleurs. Il est toutefois frustrant de constater que 60 % de ces plaintes n'ont jamais fait l'objet d'investigations. Mais, en dépit de ces chiffres, pourtant impressionnants, s'est renforcée en nous la conviction que « libérer des esclaves », une action indispensable et urgente, ne signifie pas exactement la même chose qu'« éradiquer l'esclavage ».

« Libérer ce n'est pas éradiquer » avons-nous répété au fil des notes publiques lancées par la CPT. C'est un fait : les dizaines de milliers de libérations réalisées depuis 1995 n'ont pas réduit de façon significative la pratique du travail esclave dans le pays, car elles ne se sont pas transformées en autant d'occasions, non seulement de punir et de dissuader les coupables, mais surtout d'extirper les causes profondes qui ont fait de ces travailleurs des esclaves. Pour cela, il aurait fallu s'attaquer aux facteurs de risque et de vulnérabilité à l'œuvre dans leurs régions et cités d'origine.

Dans une enquête menée par l'OIT en 2006/2007, des chercheurs de l'Université de Rio de Janeiro ont interrogé des travailleurs au moment même de leur libération, lors d'opérations réalisées sur dix fermes de quatre États différents. Ils leur ont demandé : « Avez-vous déjà travaillé dans des conditions similaires à celles dont les inspecteurs du travail viennent de vous libérer ? 59 % d'entre eux ont répondu : oui. À ces derniers, ils ont posé une seconde question : « Vous est-il arrivé, dans ces autres situations, d'être libéré par des inspecteurs comme c'est le cas aujourd'hui ? 87 % d'entre eux ont répondu : non. Autrement dit, dans la vie de ces ouvriers agricoles, être réduit en esclavage était pratiquement la norme ; et être libéré, l'exception improbable. Donc, restituer ces travailleurs à leur univers d'origine, celui qui a produit leur mise en esclavage, c'est les exposer à une grande probabilité de retourner un jour à une situation d'esclavage.

Les grands piliers de l'esclavage moderne

Vivre pire que des animaux serait-il leur « destin » ? Ne trouver des emplois que de la pire espèce, leur seule « chance » ? La persis-

tance de l'esclavage au Brésil oblige à un examen critique non seulement des plans par lesquels on cherche à l'éradiquer, mais aussi et surtout de la culture et des structures sociales, économiques et politiques qui en forment le cadre depuis le temps pas si lointain du Brésil-colonie. L'esclavage « moderne », dans son indécence brutale axée sur le profit de minorités sans vergogne, met en lumière le paradigme même d'une société oligarchique, élitiste, raciste. C'est cette société que, comme militants de la Pastorale de la terre et chrétiens porteurs d'une promesse de justice pour tous, nous rejetons et combattons sur nos divers fronts de lutte.

De fait, libérer un esclave ou 52 750 esclaves, comme le Brésil l'a fait depuis 1995, ne supprime pas de soi le travail esclave. Parce que le travail esclave fait partie d'un système qui se reproduit comme un cercle vicieux et doit être attaqué de manière intégrée à partir d'une compréhension holistique : répression des responsables, prévention auprès des travailleurs en situation de risque, construction d'alternatives concrètes qui exigent l'accès à des politiques publiques adéquates, à des emplois qui respectent la liberté et la dignité des travailleurs. Cela signifie concrètement : l'accès à la terre et le soutien public à l'agriculture paysanne, la réforme agraire, la préservation des territoires des peuples originaires et des communautés traditionnelles, la réforme urbaine, l'accès à une éducation de qualité, la généralisation des politiques publiques à l'ensemble du pays.

Au cours des années, cette préoccupation, qui forme le fil conducteur reliant les principales priorités nationales de la CPT (lutte pour la terre et le territoire, lutte pour l'eau, défense des droits, préservation des biomes), est devenue centrale pour notre campagne. S'il ne s'agit pas seulement de rompre les liens et les chaînes visibles qui maintiennent quelqu'un en esclavage, c'est donc aux racines de ces chaînes qu'il faut s'attaquer. Il nous faut les éradiquer de façon méthodique. Il s'agit du modèle économique qui a son critère essentiel dans le profit sans bornes ; il s'agit de la misère qu'il engendre et qui fait que, pour un chômeur chronique, n'importe quel emploi vaut mieux que rien du tout ; il s'agit de l'impunité, qui encourage à toujours recommencer à l'identique, dans un interminable cercle vicieux. Ces trois piliers

soutiennent l'esclavage moderne. Celui-ci est également favorisé par bien d'autres facteurs : corruption, discrimination, préjugés, exclusion, violence, insécurité.

Une transformation est possible

En collaboration avec ses partenaires, la CPT a dû sans cesse affronter ce défi « structurel ». Timidement, nous avons exploré quelques pistes dans les trois lignes suivantes : consolidation des liens de sociabilité au sein de la communauté et de la famille, formation citoyenne, construction de passerelles alternatives pour un accès au travail, à la terre et au revenu. Il y a eu quelques succès et pas mal d'échecs. À lui seul, le mouvement social n'est bien sûr pas en mesure de résoudre un problème dont l'ampleur et la complexité impliquent, au premier chef, des initiatives des pouvoirs publics afin de réduire les multiples vulnérabilités qui alimentent la probabilité de migrations à haut risque, de formes d'embauche frauduleuses, de travail esclave et de traite en tout genre.

Un exemple suggestif nous a été donné par un groupe de quarante-deux travailleurs du territoire administré par M^{gr} Gil, dans l'État du Piauí, qui a réussi à conduire un processus de changement : depuis une situation initiale de « migration par nécessité » – chaque année, emmenés par un *gato*, ils allaient rituellement travailler dans le lointain État du Pará – jusqu'à l'attribution officielle d'une terre, située à proximité de leur lieu de résidence, où ils puissent s'établir, planter et produire leur subsistance. Au prix d'un travail régulier d'organisation interne et de suivi attentif par des éducateurs de la CPT, il a fallu plus de dix ans pour réaliser cette transformation. Ces ouvriers agricoles avaient été libérés d'une situation d'esclavage au beau milieu de la forêt amazonienne, dans la commune de Santana do Araguaia (Pará). Pour que s'enclenche le processus vertueux, les facteurs déterminants ont été les suivants : la possibilité de prendre du recul pour comprendre leur propre histoire personnelle, familiale et communautaire ; la possibilité d'exprimer et de partager rêves et projets si souvent oblitérés par la nécessité immédiate, de se former sur des questions comme la citoyenneté, le droit du travail, la réforme agraire ; le fait de pouvoir compter sur un réseau interactif de

vigilance et d'attention ; la capacité d'exiger la mise en œuvre des programmes publics susceptibles d'aider à concrétiser leurs droits.

Il n'y aura pas de solution adéquate au problème structurel de l'esclavage – qui pousse vers ce type d'exploration extrême des groupes historiquement et structurellement frustrés de leurs droits – tant qu'on se bornera à ne traiter que l'aspect individuel des symptômes, au niveau de chacune de ses victimes. En cette année 2018, la CPT du nord du Brésil initie un nouveau programme conçu pour construire une réponse communautaire, appuyée sur un réseau interinstitutionnel de prise en charge et de prévention. L'action sera menée à partir de quelques « projets expérimentaux » mis en œuvre dans un petit nombre de communes de l'intérieur du Maranhão, du Pará et du Tocantins.

« *Ça a toujours été comme ça...* »

Dans l'arrêt de la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme sur le cas *Brasil Verde*⁹, les juges évoquent, à juste titre, la responsabilité de l'État face à ce qu'ils nomment la « discrimination structurelle historique¹⁰ », pratiquement identifiable à la « pauvreté », en laquelle ils situent la cause profonde de la permanence, au Brésil, de formes d'esclavage dans la période moderne.

Le Brésil porte en effet un lourd héritage de discrimination, d'exploitation et d'inégalité, dans le contexte d'un État (avec ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) qui s'est historiquement construit au strict service des oligarchies en place, c'est-à-dire des groupes qui contrôlaient les terres des premières capitaineries héréditaires et ont survécu jusqu'à ce jour en tant que maîtres des *latifundias* (vastes propriétés agricoles), aujourd'hui reformatées en *agrobusiness* moderne. Terre, propriété et pouvoir ont toujours eu partie liée. Près des deux-tiers du Congrès national actuel en sont les élus. Il est impensable de toucher à la propriété. À la concentration de la propriété, correspond une exceptionnelle concentra-

⁹ http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/serie_318_por.pdf.

¹⁰ Sur le thème de la discrimination structurelle historique, voir Vote du Juge Ferrer MAC GREGOR : http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/votos/vsc_ferrer_318_por.docx.

tion de richesse et de pouvoir politique, économique et social. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir la force de résistance du lobby « ruraliste » à toute hypothèse de confiscation légale de propriétés où serait constatée une situation d'esclavage.

Pour beaucoup de ces propriétaires, embaucher quelqu'un c'est encore et toujours lui faire une faveur, sans contrepartie, sans obligation. Au plan culturel, idéologique, s'est opérée une espèce de naturalisation de la « relation inégale » qui remonte aux premiers temps de la conquête du Nouveau Monde. Elle affecte aussi bien les oppresseurs que les opprimés et se manifeste dans cette conviction bien ancrée que « ça a toujours été comme ça et ça le sera toujours ».

Dans une conjoncture qui survalorise la contribution de l'agro-industrie – et du capital en général – au « progrès » de l'économie brésilienne sur le marché mondial, de tels ingrédients, associés à la pauvreté persistante de larges secteurs de la population et à l'impunité récurrente, réalimentent la vieille idéologie du « laissez-faire, laissez-passer », propice à une brutale extorsion de plus-value, d'apparence archaïque, et pourtant parfaitement intégrée dans la logique de branches importantes de l'économie brésilienne, telles que l'agro-industrie et la construction.

Retour actuel d'un discours négationniste

Ces même acteurs forment l'épicentre du pouvoir qui s'est installé à Brasília à partir d'août 2016, après la destitution de la présidente élue Dilma Rousseff, au prétexte d'extirper une corruption systémique, dont ils sont en fait, et traditionnellement, les principaux agents. Ils ont été aux premières lignes lors des attaques répétées de ces dernières années contre la politique nationale de lutte contre l'esclavage : tentative de réduire à néant la définition légale en vigueur au Brésil de l'esclavage moderne et tentatives répétées pour empêcher la publication de la « Liste de la honte¹¹ », d'autant plus décriée qu'elle est d'une redoutable efficacité.

¹¹ Liste nominative des employeurs chez qui le Groupe mobile d'inspection du travail a constaté la pratique du travail esclave. Elle est mise à jour tous les six mois et publiée sur le site du Ministère du Travail.

Treize ans après avoir été formulée, l'appréciation mordante de Miriam Leitão, compétente éditorialiste du groupe de communication *Globo*, n'a rien perdu de son actualité :

Plusieurs cas de travail esclave ont été identifiés chez de grands fermiers qui volent et accaparent des terres publiques, déboisent et brûlent la forêt dont ils font d'immenses pâturages pour y élever leur bétail. Pire que cela : la majorité absolue des membres de la « liste noire » du Ministère du Travail est constituée d'éleveurs. Ces entrepreneurs de l'âge de la pierre taillée produisent de la viande dans le sud du Pará, dans le Mato Grosso, Rondônia, Tocantins et Maranhão.

Même quand ils ne font pas état d'esclavage au sens propre, les rapports des inspecteurs du travail mettent en évidence une inversion complète des échelles de valeurs. Je cite : « Le bétail bénéficie de rations alimentaires contrôlées, a droit à toutes les vaccinations prévues, dispose de pâtures spécifiées en fonction de l'âge des bêtes, a accès à de l'eau traitée ; et les travailleurs n'ont accès ni à l'eau potable ni à une nourriture adéquate. Pour avoir le droit de manger plus d'une fois par jour il leur faut payer des sommes qui dépassent le salaire initialement convenu. Beaucoup se trouvent en état de sous-alimentation ou bien malades. Plusieurs cas ont été rencontrés de paludisme ou de travailleurs blessés ou intoxiqués par les produits chimiques qu'ils manipulent. »

Les producteurs ruraux modernes qui respectent les obligations patronales et environnementales, font semblant de ne pas voir leurs collègues qui en sont toujours à l'âge de la pierre taillée. C'est comme cela qu'ils aident à édifier pour l'avenir de nouvelles barrières commerciales. À l'instar de la fièvre aphteuse, les dénonciations de travail esclave ou de mauvais traitements infligés aux travailleurs contaminent toute la profession. La solution, ce n'est pas de faire taire les plaintes, ni d'accuser les inspecteurs ou les journalistes. La seule solution c'est de changer d'attitudes et de pratiques de travail¹².

Il y a de nos jours des groupes qui s'entêtent à vouloir vendre leur traditionnel discours négationniste. Ils recourent à des arguments insoutenables pour tenter de contester les preuves révélées par les inspecteurs du travail : ils disent que les normes imposées pour le travail rural sont abusives, importées qu'elles sont de réalités

¹² La Colonne de Miriam LEITÃO, *O Globo*, 28/10/2005.

urbaines qui n'ont rien à voir. Ils prétendent que cette manière de travailler « à l'ancienne » – selon l'expression du défunt sénateur João Ribeiro, dans un de ses discours à la tribune du Sénat – est, par respect pour des traditions qu'il est impensable de mettre en question, « la » façon de travailler dans les campagnes. Ils osent affirmer que les *peões*, les ouvriers agricoles, vivent chez eux, dans leurs propres résidences, dans des conditions bien plus cruelles. Autrement dit, faisant montre d'un cynisme impressionnant, ils essaient de justifier le traitement qu'ils leur imposent dans leurs exploitations par la misère qui afflige déjà leurs victimes sous leur propre toit. Alors que, nous le savons tous, cette misère trouve dans ces pratiques séculaires de domination sa principale dynamique de reproduction.

Oculos habent et non videbunt¹³

L'exploitation du travail des esclaves est fondamentalement motivée par la recherche d'un « coût zéro » pour le facteur « force de travail », en vue de maximiser le profit réalisé sur le marché, au détriment des concurrents qui obéissent aux règles du jeu. Dans le but de supprimer tout obstacle à cette quête du profit maximum, les *lobbies* les plus rétrogrades du Parlement fédéral mettent toute la pression possible pour déconstruire la législation cohérente dont le Brésil s'est doté au cours des deux dernières décennies. L'élimination, dans le texte du Code pénal, des éléments clés de la définition moderne du « travail en condition analogue à celui d'esclave », a été choisie comme la priorité de ces groupes extrêmement puissants.

Ce serait, bien sûr, un revers énorme que d'abandonner la référence aux conditions dégradantes de travail comme élément de typification pénale de ce crime. De nos jours, en effet, la majorité des cas d'esclavage se caractérise par l'imposition de conditions brutalement dégradantes. Aujourd'hui pas plus qu'hier, il n'est besoin de maintenir un travailleur physiquement prisonnier à son poste de travail pour en faire un esclave, pour faire de lui « une chose ». Il est clair que, en complément des divers projets de loi déjà

¹³ « Ils ont des yeux et ne voient pas » (Ps 115, 5b).

approuvés ou encore en discussion¹⁴, les conditions sont à présent réunies pour que de nombreuses formes de travail aujourd'hui estimées « analogues à celles d'un esclave » soient bientôt considérées comme étant « légales ». Si, pour beaucoup de nos néo-esclavagistes, le travail esclave était déjà considéré comme normal, naturel, « culturel », désormais il risque bien de redevenir « légal » – situation antérieure à la Loi d'Or, loi d'abolition de 1888 – donc sans aucun risque de pouvoir être caractérisé comme tel par l'inspection du travail.

Face aux idolâtres qui sacrifient la dignité et la liberté sur l'autel du profit, continuera de résonner l'antique question posée à Caïn : « Où donc est ton frère¹⁵ ? » ; et continuera de peser de tout son poids prophétique la cinglante répartie de Pedro Casaldàliga à la question de savoir ce qu'il faudrait faire pour en finir avec l'esclavage : *Ter vergonha na cara e amor no coração !* (laisser monter la honte au visage et l'amour au cœur). Il dépendra de notre mobilisation que Joseph – tous les Joseph – puisse sortir de l'invisibilité et se lever pour défendre et conquérir ses droits, construisant alors sa propre histoire.

Se podes olhar, vê. Se podes ver, repara¹⁶ !

Xavier PLASSAT

¹⁴ Réforme du Code du Travail (projet de loi n° 6787/2016) ; le démantèlement de la Loi du Travail Rural (PL 6442/2016) ; la flexibilisation totale du droit de sous-traiter n'importe quelle tâche (loi 13.429/2016).

¹⁵ Genèse 4, 9.

¹⁶ « Si tu peux voir, regarde. Si tu peux regarder, observe ! », *Livre des Conseils* (José Saramago, *L'Aveuglement*).

Droits humains et traditions culturelles

Un conflit entre universalité et cultures locales ?

Daniel LEGUTKE

Responsable du Service des Droits humains, au sein de la Commission allemande Justice et Paix, à Bonn, Daniel Legutke a notamment dirigé la publication des actes de la Conférence internationale de Lusaka (25-27 juin 2015) qui avait eu pour thème : « Les valeurs traditionnelles : renforts ou obstacles aux droits humains ? » (Revue Projects n° 25 – 2017). Écrit pour Spiritus, cet article est traduit de l'anglais.

Nombre de personnes engagées au niveau mondial dans la promotion des droits humains connaissent certainement très bien ce débat. Lors de conférences internationales sur les droits humains, la remarque arrive régulièrement, le plus souvent de façon générale, selon laquelle les droits humains sont une expression de l'individualisme occidental. Elles ne peuvent donc pas s'accorder avec la culture et les valeurs asiatiques ou africaines. En Asie et en Afrique, la famille et le groupe sont beaucoup plus importants et fondamentaux que les droits individuels. Dans le dialogue avec les Africains, au *Cogito ergo sum* occidental on entend souvent opposer le « Je suis parce que nous sommes¹ ». Mais, après une brève discussion, il n'est pas rare que la conférence se poursuive normalement comme si de rien n'était. Toutefois, non seulement de tels propos laissent une empreinte profondément négative sur les collègues d'autres continents, ils sont aussi porteurs de graves conséquences lorsque cela touche à des processus en cours sur la scène politique internationale.

¹ Voir Makau MUTUA, "Human Rights in Africa : The limited Promise of Liberalism", *African Studies Review* 51/1 (Avril 2008), p. 17-39.

Les implications d'une résolution controversée

Au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, on est témoin, depuis quelques années, d'une controverse permanente à propos de la résolution « Promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales par une meilleure compréhension des valeurs traditionnelles de l'humanité ». Depuis neuf ans, elle a été présentée chaque année au Conseil et adoptée à la majorité des voix (A/HRC/RES/12/21). La résolution vise d'abord à élargir l'acceptation et l'applicabilité politique des droits humains en renforçant leur lien avec les valeurs traditionnelles ; ce qui, en soi, ne pose évidemment aucun problème. Dans ce Conseil, toutefois, la Russie, en tant que pays initiateur de la résolution, essaie par-là de soumettre la protection des droits humains à des « réserves culturelles » et à en conditionner l'application à leur compatibilité avec la culture dominante concernée. Tout se passe comme si la Russie et ses alliés visaient en fait, à travers un relativisme culturel, à un affaiblissement des droits humains.

Une divulgation critique de la rhétorique manipulatrice des Russes et des autres avocats de la résolution (Chine, Cuba ou Chili, par exemple) aide à en limiter les appuis. Mais, indépendamment des stratégies politiques, cette résolution permet de mettre en lumière des questions tout à fait justifiées. Les attitudes négatives à l'égard des cultures et valeurs des sociétés africaines ou asiatiques, perçues comme arriérées ou déficientes par rapport aux avancées européennes ou occidentales, ne peuvent être corrigées adéquatement par un simple rejet des motifs politiques. Il faut noter aussi que certaines ONG (organisations non gouvernementales) occidentales, qui assistent aux travaux du Conseil des droits de l'homme à Genève, vont trop loin, pour ainsi dire, dans leur opposition à la résolution et perdent de vue les légitimes questions qui sont posées.

De l'avis de la Commission allemande Justice et Paix², ces rencontres et débats mettent en lumière un motif important pour lier

² Voir JUSTITIA ET PAX (ed.), *Defending Human Dignity and Human Rights: A Challenge for International Cooperation. Documentation of the International Workshop on Human Rights Defenders in The Hague, February 2014*, Bonn, 2015 ; actes de la Conférence internationale de Lusaka de juin 2015, *op. cit.*

les droits humains aux valeurs et convictions traditionnelles. En traitant de façon appropriée les attitudes et problèmes sous-jacents, nous espérons mieux saisir les réserves en question, aider à l'appropriation globale des droits de l'homme et voir si ceux-ci peuvent être découverts, reconnus et acceptés comme une expression vivante des traditions culturelles particulières. Pour cela, il nous faut non seulement dépasser les malentendus sur la nature des droits humains, mais aussi soutenir une réflexion sur les attitudes « occidentales » dans le traitement que les politiques font de ces droits humains.

Dans les premiers paragraphes, je reprendrai une réflexion sur les droits humains et sur la définition des traditions et des valeurs qui s'y rattachent. Cela signifie, entre autres choses, dépasser plusieurs stéréotypes du genre : les droits humains sont l'expression d'un individualisme antisocial. Il faudra aussi en contester la monopolisation par une « culture occidentale », ce qui reviendrait à en rendre illégitime la prétention universelle.

Sans valoriser les traditions du simple fait qu'elles existent, il faudra être attentif à celles qui sont incompatibles avec les principes de liberté et d'égalité des droits humains : certaines empêchent virtuellement le déploiement d'une société fondée sur une participation égalitaire. Des traditions sont détournées à des fins politiques en vue de créer ou de renforcer des communautés « imaginées », par exemple en excluant des personnes qui n'adhèrent pas à une religion majoritaire. D'autres servent à criminaliser l'engagement en faveur d'une société libre et ouverte, le stigmatisant comme étranger à la culture concernée. Je commencerai par quelques remarques sur traditions et cultures, pour passer ensuite au concept des droits humains. J'aborderai enfin la question de la dignité humaine : une balise pour sortir des fausses dichotomies.

Appréhender culture et tradition

Les traditions sont l'expression de certaines dispositions d'esprit concernant les relations sociales. Elles ne sont jamais fixes, mais toujours fluides, accompagnant souvent certaines conceptions de

la société, y compris les hiérarchies sociales. Une de leurs particularités est d'incarner les conventions sociales fondamentales et, pour ainsi dire, de fonctionner à l'arrière-fond de la conscience. C'est pourquoi les relations de pouvoir peuvent aisément jouer là-dessus, ce qu'elles font souvent. Mais le simple fait de parler d'une tradition est déjà le signe qu'on change de regard et d'attitude par rapport à elle. Toutes les traditions diffèrent d'un pays à l'autre, d'un village à l'autre. Les visions du monde sont aussi diverses que les personnes elles-mêmes. Elles s'expriment différemment en chaque individu. Si, par exemple, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples³, dite *Charte de Banjul*, évite à bon droit toute définition précise de ce qu'est la tradition, elle s'y réfère pourtant dans ses divers articles, le terme restant nécessairement souple, ouvert à plusieurs usages en fonction de l'objectif ; sa compréhension varie sans cesse.

Que les traditions jouent un rôle important en Europe ainsi que dans toutes les « sociétés occidentales », cela peut devenir plus évident lorsqu'on considère la discrimination des femmes. Même si des lois anti-discrimination sont en vigueur depuis de longues années, les attitudes pratiques n'ont pas totalement changé : nous avons toujours des rôles types pour hommes et pour femmes, qui ne s'estompent que très lentement. Cela montre que, partout dans le monde, la tradition et les droits humains sont en tension mutuelle et que, partout, les droits peuvent entrer en conflit avec des valeurs, habitudes et conceptions traditionnelles.

De plus en plus, en Allemagne, on fait appel à la tradition pour justifier une foule d'objectifs politiques. La propagande politique du parti d'extrême droite AfD (*Alternative für Deutschland*), dans sa motion principale pour le programme de base du printemps 2016, fait état d'une « tradition établie de la culture germanique », de la protection des « traditions régionales » et du modèle de « famille traditionnelle ». En recourant à ces traditions, les populistes font campagne pour un État reposant sur l'exclusivisme, c'est-à-dire sur un usage des droits humains réservé à certains groupes et soustrait à d'autres, les non-nationaux, un usage qui ne s'applique pas également à tous. La réponse de nombreux membres des Églises

³ Charte adoptée le 27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

consiste à se référer à une tradition chrétienne qui, dans l'autre, voit d'abord une créature de Dieu dotée de la même dignité. L'objectif de cette tradition, à notre sens, c'est de permettre à chaque être humain de vivre dans la dignité. Mais elle est de plus en plus menacée, non seulement chez nous, mais aussi en maints pays d'Europe, qui, dans l'Union européenne surtout, ont voulu créer un « espace de liberté et de dignité humaine ».

Pour les droits humains, les traditions ne sont pas en elles-mêmes un problème. Elles sont importantes pour la compréhension et l'estime de soi des gens, pour la construction de leur identité ; sans elles, on ne penserait peut-être même pas à eux. Reconnaître les valeurs et les pratiques traditionnelles, cela fait donc partie du respect dû aux personnes. Par ailleurs, la richesse des différentes traditions n'est pas statique : pratiques, attitudes et valeurs culturelles sont sujettes à un continuels changement. Une flexibilité qui permet d'intégrer divers aspects et expériences des droits humains sans que les traditions soient nécessairement jetées par-dessus bord. Celles-ci peuvent s'adapter à de nouveaux besoins. Mais personne ne peut nier que certaines pratiques culturelles sont choquantes en elles-mêmes : si les gens qui en souffrent demandent de les abolir, alors faire pression dans ce sens ne relève pas d'une « vue occidentale, de l'extérieur ».

Voir les droits humains comme relevant de l'individualisme occidental ou d'un égoïsme d'individus : une méprise sur leur sens global

Lors d'une conférence, en Zambie, sur les droits humains et les questions culturelles, les membres de l'atelier Justice et Paix ont pu expérimenter que, dans le Sud aussi, les droits humains servent d'appui pour défendre la dignité humaine. Les militants locaux ne les perçoivent pas comme une importation occidentale ; pour eux, c'est plutôt un cadre conceptuel leur permettant d'exprimer ce que bien des gens expérimentent et ressentent comme des conditions de vie indignes⁴. Leur point d'appui – au moins dans le cas de nos

⁴ Commission Justice et Paix d'Allemagne (ed.), *Traditionelle Werte: Hürde und Basis für Menschenrechte. Erfahrungsberichte eines Menschenrechts EDP in Sambia*, Bonn, 2016.

partenaires zambiens – est la foi profonde en la dignité de l'être humain, créé à l'image de Dieu et revêtu d'une dignité inaliénable.

Les droits humains ne sont pas plus – et pas moins – que des normes juridiques sauvegardant la nécessaire reconnaissance de la dignité humaine. Ils ne se limitent pas à des articles et des conventions : leur esprit apparaît dans les récits d'expériences d'injustices et dans les plaintes qui en découlent. Non pas ces expériences négatives que chacun de nous connaît de temps à autre, mais ces expériences collectives où des gens ont ressenti que leur dignité était gravement bafouée. La formulation de chaque convention, et même de chaque point qui y est mentionné, peut être lue comme une réponse à une expérience concrète d'injustice et de dignité négligée ou violée de la personne humaine⁵.

Souvent, lorsqu'on fait valoir tel droit ou telle convention, ces situations concrètes n'existent plus. Elles sont alors évoquées comme « expériences institutionnalisées » – si l'on peut dire – de douleur morale infligée et de violation. Mais il est très utile de garder à l'esprit cette origine, et pas seulement dans le débat sur les droits humains et les cultures locales. En effet, de deux manières, cela aide à déjouer les pièges qui souvent nous guettent. D'une part, cela montre que les droits humains sont aussi fluides et changeants que les traditions, puisque les gens font toujours de nouvelles expériences appelant de nouvelles réponses. D'autre part, les droits humains ne sont pas une idéologie inventée par quelque philosophe ou super-juriste « occidental ». Leur origine et leur visée, c'est la meilleure défense possible de la dignité bafouée de chaque personne humaine individuelle.

Des expériences concrètes à écouter

On peut voir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 comme un résumé d'expériences verbalisées de violations de la dignité. Les protocoles des réunions préparatoires à cette Déclaration (1947-1948) de la Commission des droits de l'homme le montrent très clairement⁶. La perspective historique

⁵ Voir Peter BLICKLE, *Von der Leibeigenschaft zu den Menschenrechten; eine Geschichte der Freiheit in Deutschland*, München, C. H. Beck, 2003.

⁶ Voir : <http://research.un.org/en/undhr/ecosoc/2>.

évoquée par les intervenants, c'est l'expérience faite par un groupe d'avoir été totalement exclu de la famille humaine par le national-socialisme allemand. L'importance fondamentale accordée, dans la Déclaration, à la notion de dignité humaine, ne s'explique pas seulement par un déni de dignité et de liberté, mais par une totale exclusion. C'est cela qui est derrière le début du préambule : « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables ». Une telle expérience d'exclusion totale a dépassé tout ce qu'on avait connu dans l'histoire moderne. Dans la Déclaration, les détenteurs de droits sont tous les êtres humains, indépendamment de toute autre appartenance particulière : citoyenneté nationale, groupe ethnique, communauté religieuse, etc.

Même s'ils offrent un cadre normatif international englobant toutes les traditions culturelles, religieuses et autres, les droits humains ne prétendent pas remplacer la richesse des diverses traditions. Ils permettent au contraire aux gens – comme individus et comme communautés – de participer activement au déploiement de leurs traditions respectives. C'est pourquoi la référence à la culture et à la tradition ne peut jamais justifier une violation des droits humains, lesquels aident les gens à combattre ce dont ils souffrent. Dans ce qu'il a de meilleur, l'engagement à l'égard des droits humains sert la capacité des gens à découvrir leur dignité et leurs possibilités reçues de Dieu, et à en faire usage. Avoir recours à des expériences historiques nous aide à entrer dans la dynamique des droits humains. Une condition préalable pour les comprendre pleinement, c'est que nous restions ouverts à l'expression de nouvelles violations de la dignité humaine. Sans cesse, nous avons à interpréter les articles, énoncés et conventions en prêtant l'oreille aux récits des gens.

La perception de l'être humain comme personne ne se limite pas au préambule de la DUDH ; elle apparaît continuellement dans l'ensemble de la Déclaration, ainsi que dans les droits civils et politiques dont la dimension communautaire est souvent méconnue. Ceux-ci, bien que détenus par chaque être humain individuel, s'exercent toujours en communauté. La dimension communautaire est essentielle à la compréhension de tous les droits humains, d'un

point de vue tant africain qu'européen. Ce n'est pas une simple coïncidence si cette compréhension de l'être humain est en résonance avec celle qui émane du personnalisme de penseurs catholiques. Dans le droit à la liberté de religion, il est affirmé que le témoignage collectif de la foi en fait aussi partie : la liberté de se rassembler ne peut se concevoir autrement que comme un droit exercé en communauté avec d'autres.

Les considérations essentialistes ne servent ni les droits humains ni les traditions et cultures ; elles créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Plus importante est la notion de dignité humaine. Cela s'applique aussi bien ici, « en Occident », que dans d'autres régions du monde. Au sein des divers ateliers et rencontres, il est devenu clair que ce qui a aidé à construire un large consensus parmi ceux qui agissent pour l'amélioration des conditions de vie au Nord et au Sud, c'est le souci de sauvegarder la dignité humaine.

Dans certains cas, les intérêts politiques peuvent discréditer les actions en faveur des droits humains

Il y a des stratégies et décisions politiquement malhonnêtes qui discréditent les droits humains. Les États occidentaux protestent vigoureusement, et à juste titre, lorsque les droits de groupes particuliers sont menacés, par exemple quand un pays veut introduire la peine de mort pour les homosexuels. Pourtant, les mêmes États n'arrivent pas à s'accorder sur la manière de responsabiliser leurs entreprises lorsqu'elles se rendent complices de violations des droits économiques et sociaux dans les pays où elles opèrent.

La critique que l'on peut souvent faire, c'est de dire que l'insistance des politiciens occidentaux sur l'application des droits civils et politiques sous-estime l'importance des droits économiques, sociaux et culturels dans le Sud. Derrière cette insistance, il y a, dans le meilleur des cas, la conviction qu'une application des droits civils et politiques doit forcément contribuer à affaiblir les dictatures et régimes autocratiques, et par-là favoriser le respect, au sein d'une société libre et ouverte, de la dignité humaine grâce à une mise en œuvre des droits sociaux et culturels. Mais, si les droits humains sont ainsi compris – comme simple relation entre

gouvernements et individus –, leur dimension sociale ne sera pas prise en compte ; alors que c'est précisément elle qui est très importante dans bien des sociétés du Sud. Cette dimension sociale est bien trop souvent négligée par les politiques occidentales. Nombre d'ONG internationales elles-mêmes insistent aussi sur les droits civils et politiques, réduisant les droits de l'homme à des questions purement techniques.

Le point de vue critique ici exprimé s'applique sans aucun doute possible aux politiques de bien des gouvernements occidentaux. Emblématique de l'ampleur du problème, et pas de moindre manière, est le refus répété, de la part du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de signer le protocole de Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels. Une telle hésitation montre bien la réticence d'un gouvernement occidental à accorder aux droits sociaux et culturels le même statut qu'aux droits politiques.

Un autre exemple, c'est la place encore faible des droits humains dans bien des plans d'action sur le commerce et les droits humains dans les pays du Nord ; une place, là encore, très faible en Allemagne. Délibérément ou par manque de volonté, les responsabilités des grandes entreprises sont masquées. En Allemagne, ces firmes n'ont souvent rien à craindre de la violation des droits humains hors de leur pays. Le Plan national d'action pour le commerce et les droits humains du Gouvernement allemand visait à remédier à la situation. Mais les ébauches intéressantes venant du Ministère fédéral des Affaires étrangères et de celui des Affaires sociales ont d'abord été édulcorées ; et le plan risque dès lors de manquer complètement son but. Nos gouvernements sont prompts à montrer les autres du doigt, mais ils agissent avec indécision et tiédeur lorsque les intérêts de nos affaires, grandes et petites, pourraient être entravés par des obligations relevant des droits humains. C'est là une politique ambivalente qui porte préjudice à la cause des droits humains dans leur ensemble.

Mais il faut aussi noter que l'application des droits économiques, sociaux et culturels relève de la juridiction de ces États où ont lieu les violations. Les plaintes portant sur une exigence non respectée

des droits humains s'adressent donc également à bien des gouvernements du Sud. Dans nombre de pays à travers le monde, les militants des droits sociaux et culturels sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions. Cela contraste étrangement avec les haut-cris et protestations de responsables gouvernementaux des pays du Sud qui se lamentent sur « l'Ouest individualiste ».

Honorer les requêtes des droits humains dans le respect des cultures, sans pour autant abandonner leur universalité

La problématique des droits humains, c'est assez clair, n'est pas une question entre le Nord et le Sud, ni entre l'Est et l'Ouest. Mais les priorités d'engagement resteront différentes. Ceux qui n'ont pas d'eau potable ou pas assez à manger seront particulièrement concernés par le droit à de l'eau ou à une nourriture convenable. Quiconque expérimente des restrictions dans la pratique religieuse sera plus enclin à défendre la liberté religieuse. Les droits humains ne donnent pas d'instruction détaillée pour l'action. Ils veillent à ce que la dignité humaine soit autant que possible respectée. Sur le long terme, les priorités varient.

Mais les droits individuels peuvent entrer en conflit l'un avec l'autre, ainsi qu'avec une tradition ou une conviction à laquelle est attaché un large groupe social. Il faut alors rechercher un compromis. Parfois, cela pourra se faire lors de discussions et de débats publics. Les décisions de justice sont souvent la meilleure option alternative. Les lois peuvent apporter de la clarté ; mais c'est parfois une clarté qui se fait aux dépens des individus ou des groupes, soulevant de nouveaux problèmes de droits humains. Il est donc impératif d'engager une sensibilisation aux potentialités qu'ouvre une mise en relation plus étroite entre droits humains et pratiques traditionnelles ou culturelles-religieuses. Une lecture « antagoniste » de ces deux ensembles anéantirait tout espoir de développer une culture durable des droits humains.

Se contenter de combiner ou de fusionner les droits humains et les « valeurs traditionnelles » ne rendrait pas justice à la complexité de la tâche. De plus, une telle fusion pourrait conduire à une perte

de la précision qu'apportent les normes internationales contraignantes relatives aux droits de l'homme. Cela signifierait aussi qu'on minimise les défis liés au côté libérateur des droits humains bien saisi dans la « profession » initiale que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (art. 1 de la DUDH).

Les pratiques culturelles traditionnelles ont constamment changé au cours des siècles, de même que les visées et objectifs de ceux qui ont essayé d'en définir et fixer les contenus. Si bien que, de nos jours, de tels changements peuvent être inspirés par les exigences des droits humains qui, globalement, ont une influence croissante. Le principe clé sous-jacent à ces droits, c'est-à-dire la « profession » de la dignité inhérente à chaque être humain, a une profonde résonance dans les différentes religions et traditions philosophiques et culturelles. Pour un meilleur service de la dignité humaine, il semble possible d'identifier de substantiels recoupements normatifs entre les droits humains et nombre de traditions. En même temps, il ne faut pas perdre de vue qu'en institutionnalisant le respect d'une égale liberté et participation de chacun, les droits humains tirent de cette vision de la dignité humaine des conséquences nouvelles et relativement exigeantes, par exemple dans le domaine de l'égalité des genres.

Une mission pour les Églises chrétiennes

Dans toutes les tentatives de rapprochement entre droits humains et valeurs éthiques traditionnelles, les Églises protestantes aussi bien que l'Église catholique se trouvent dans une position idéale. Profondément enracinées dans le monde culturel traditionnel chez de nombreux peuples, et engagées dans la promotion du respect pour chaque être humain en tant qu'image de Dieu (Gn 1, 27), elles peuvent exercer une fonction intégratrice, jouer un rôle de passerelle, permettant d'élargir l'appropriation des droits de l'homme, au-delà même du cercle de leurs membres. À l'imitation de Jésus, les Églises ont une mission particulière de proximité vis-à-vis des personnes vulnérables, marginalisées et stigmatisées.

Dans les débats à propos des relations, parfois complexes, entre les pratiques culturelles traditionnelles et les droits humains modernes, il ne faut pas sous-estimer le fait que les atteintes à ces droits ont

des causes profondes multiples : pauvreté économique, déficit de bonne gouvernance, lourds héritages historiques, etc. S'en prendre en bloc à « la tradition » à propos de problèmes survenant dans l'application des droits humains, cela relève le plus souvent de clichés. Une des réalités qui viennent entraver l'engagement au nom des droits de l'homme, ce peut être le manque de crédibilité de certains organismes publics ou d'ONG, y compris d'organismes confessionnels, lorsque, dans leur évaluation des effets secondaires indésirables de leur action, ils en viennent à écarter les critiques internes qui leur reprochent de pratiquer le « deux poids, deux mesures ».

Sans le travail infatigable des défenseurs des droits de l'homme, dont beaucoup opèrent dans des conditions où leur personne est en danger, il ne peut y avoir, dans ce domaine, aucun progrès durable. Il est donc essentiel de mettre en place des politiques de « défense des défenseurs », en lien étroit avec ceux qui sont sur le terrain, afin de respecter les obligations de solidarité à l'égard des personnes menacées et de renforcer les perspectives d'application des droits humains en général.

Sur toutes ces questions, les Églises devraient développer encore leurs possibilités d'engagement plus systématique. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'il existe, à cet égard, un énorme potentiel. Ce potentiel tient à la « foi » des Églises en la dignité humaine – d'où elles tirent leur enseignement sur les droits humains –, à leur engagement traditionnel auprès des gens en détresse, ainsi qu'à leur présence dans des infrastructures tant au niveau local que mondial.

Daniel LEGUTKE

Transhumanisme

Rêves technologiques et revendications individualistes

Stanislas DEPREZ

Docteur en philosophie, Stanislas Deprez est enseignant-chercheur à la Chaire Éthique et Transhumanisme, composante du Centre ETHICS (EA 7446) de l'Université Catholique de Lille.

Utopie technologique, le transhumanisme est aussi le symptôme des aspirations des individus de nos sociétés à une plus grande autonomie. Cela n'est pas sans influencer sur le droit. C'est ce qui explique la présence des développements qui suivent dans ce dossier de la revue *Spiritus*, consacré aux droits humains.

Le mardi 6 février 2018, la société *SpaceX* a lancé avec succès sa nouvelle fusée « *Falcon Heavy* ». À son bord, un étrange satellite : la voiture électrique *Tesla* rouge d'Elon Musk, fondateur des deux sociétés. Outre le magnifique coup publicitaire pour *Tesla*, ce largage réussi a fait de *SpaceX* la première entreprise spatiale au monde, bien moins chère que ses concurrentes. Quoique largement financée par la NASA, et donc par le gouvernement américain, *SpaceX* est une entreprise privée, dotée de son propre programme de développement. Elon Musk n'est pas seulement un entrepreneur et un homme d'affaire avisé. Il a une vision : fonder une colonie humaine permanente sur la planète Mars, d'ici quelques décennies. Cela, dans le but de pallier le risque d'extinction de l'espèce humaine sous l'effet de la pollution et du réchauffement climatique, ou encore du développement d'une intelligence artificielle hostile.

Signataire – avec Stephen Hawking, prix Nobel de physique, et Bill Gates, fondateur de *Microsoft*, ainsi que huit mille autres personnalités – d’une pétition attirant l’attention sur les risques de l’intelligence artificielle forte¹, Elon Musk a mis sur pied *OpenAI*, une organisation sans but lucratif destinée à développer et à promouvoir une intelligence artificielle amicale et bénéfique pour l’humanité. On doit encore au génial homme d’affaires la création de la société *Neuralink*, qui travaille à des interfaces entre cerveau et ordinateur.

Un programme transhumaniste

D’autres patrons de la Silicon Valley auraient pu être cités pour leurs projets plus qu’ambitieux. Larry Page, cofondateur de *Google*, fonde *Calico*, avec pour projet rien moins que de « tuer la mort ». Certes, quelques mois après son entrée en bourse, la société est revenue à des objectifs plus modestes : l’amélioration de la durée de vie. Le PDG d’*Amazon*, Jeff Bezos, s’est lui aussi lancé dans le vol spatial habité et a investi dans le développement de l’ordinateur quantique (*D-Wave Systems*), dans la fusion nucléaire (*General Fusion*) et la conception de robots (*Rethink Robotics*). Dans cette perspective, il faudrait encore évoquer bien d’autres personnes et organisations, dont la DARPA (Agence de recherche du Département états-unien de la Défense) ou les multiples projets autour de la génomique qui vise à manipuler les gènes.

Ces projets, qui peuvent paraître disparates, constituent les différentes facettes d’une révolution technologique, sociale et anthropologique, qui fut prophétisée dans un rapport de 2002, commandé par la *National Science Foundation* et le *Department of Commerce* des États-Unis : *Converging Technologies for Improving*

¹ On distingue l’intelligence artificielle faible, spécialisée dans une tâche particulière – par exemple jouer aux échecs – et l’intelligence artificielle forte ou générale, capable, comme l’intelligence humaine, de résoudre des problèmes dans des domaines multiples et de s’adapter aux nouvelles situations. À ce jour, il n’existe pas encore d’intelligence artificielle forte. Mais si une telle intelligence devait survenir, il est possible qu’elle cherche à veiller à ses propres intérêts plutôt qu’aux nôtres. C’est ce que le philosophe Nick BOSTROM a appelé un risque existentiel (pour l’humanité).

*Human Performance (Technologies convergentes pour l'amélioration des performances humaines)*². Plus qu'un rapport, ce document, se voulait une feuille de route pour la recherche des prochaines décennies. On peut également y voir la première déclaration institutionnelle d'un mouvement né à la fin du XX^e siècle : le transhumanisme.

Si l'on prend le terme en un sens restreint, peu de personnes se réclament explicitement du transhumanisme : peut-être quelques centaines dans le monde, et encore faudrait-il distinguer les véritables « adeptes » des sympathisants et des curieux. Elon Musk est un transhumaniste déclaré, de même que William Sims Bainbridge. Mais même des penseurs tels que le philosophe Nick Bostrom, considéré comme l'un des chefs de file du mouvement, répugne aujourd'hui à se qualifier de transhumaniste. Ou encore, si on regarde en France, un homme d'affaires comme Laurent Alexandre, qui a un discours transhumaniste tranché – d'autant plus tranché qu'il sert les intérêts économiques de son auteur, directeur d'une entreprise de séquençage du génome –, se présente comme un observateur neutre lorsqu'il intervient dans les médias.

Toutefois, la déclaration d'appartenance importe peu car, en cette matière, les pratiques comptent autant – et sans doute plus – que les théories. Dès lors, l'intérêt du discours transhumaniste est qu'il permet de mettre en lumière des pratiques qui changent notre société, lentement mais sûrement, et de leur donner une cohérence.

Technique et culture

Si l'on devait résumer l'utopie transhumaniste, on pourrait dire qu'elle est un projet de société qui place la technique au cœur de la culture. Ce qui renverse la perspective classique. Pour faire comprendre ce point, on peut se référer à un vieux mythe, raconté par le sophiste Protagoras, contemporain de Socrate et éponyme du

² Mihail C. ROCO and William Sims BAINBRIDGE, *Converging Technologies for Improving Human Performance. NANOTECHNOLOGY, BIOTECHNOLOGY, INFORMATION TECHNOLOGY AND COGNITIVE SCIENCE* (consultable en ligne : http://www.wtec.org/ConvergingTechnologies/Report/NBIC_report.pdf.)

dialogue de Platon. À la demande des dieux, Epiméthée avait réparti toutes les caractéristiques naturelles – crocs, fourrure, pattes véloces, etc. – entre tous les animaux, de telle sorte que, lorsqu’arriva l’homme, il ne restait plus rien pour lui permettre de survivre. Prométhée, jumeau d’Epiméthée, décida alors de voler le feu aux dieux. Désormais dotés de la technique, les humains étaient capables de survivre ; mais pas de vivre ensemble, car il leur manquait l’art politique. Ce dernier, Zeus chargea Hermès de leur donner.

On peut tirer plusieurs leçons de cette belle histoire. Tout d’abord, les humains sont les êtres qui, par nature, ont besoin de culture pour vivre. En second lieu, la technique ne permet pas d’assurer la vie en commun, cette dernière nécessitant un art spécial, le politique, qui est d’un autre ordre. La lecture traditionnelle de ce mythe rejoint la conception classique des rapports entre technique et culture : la culture est avant tout l’apprentissage des limites, sans lesquelles le vivre ensemble est impossible. C’est la leçon de la psychanalyse freudienne : sans le sur-moi, intériorisation de l’interdit, l’humain est entièrement soumis au ça, c’est-à-dire à ses pulsions et ses désirs, et incapable d’affronter la réalité.

Autrement dit, la culture est un moyen d’apprendre à faire avec la réalité et les autres. Par exemple, en entendant le mythe d’Icare, les hommes apprennent qu’il est impossible de voler. Ou en écoutant le mythe de Gilgamesh, qui cherchait l’immortalité, ils comprennent que la mort fait partie de la vie. D’une certaine manière, être un humain c’est parvenir à faire avec la limite et à se développer malgré elle. Le théologien jésuite Paul Valadier, spécialiste de Nietzsche, a écrit à ce propos de belles pages dans *L’Exception humaine*³.

Un humain construit par la technique

Les transhumanistes contestent cette interprétation. Pour eux, le point capital de l’histoire de Protagoras est le don du feu. Les humains ont à être – mieux : ils sont, depuis toujours – des Prométhées. Manière de dire qu’ils sont des êtres constitués par la

³ Paul VALADIER, *L’Exception humaine*, Paris, Cerf, coll. « Théologies », 2011.

technique. Ce qui revient à dire que l'humain est fondamentalement un être du possible et du progrès. Car la technique réalise les rêves. Ainsi, les humains ont-ils réussi à voler dans les airs. Et demain ils parviendront à vaincre la mort. Pour les transhumanistes, peu importe que ce soit demain ou après-demain ; l'essentiel est le mouvement du progrès qui entraîne l'humain au-delà de toute limite assignable.

En plaçant la technique au cœur de la culture, les transhumanistes invitent à refuser l'idée d'une nature humaine. Non qu'ils nient celle-ci. Bien évidemment, aucun transhumaniste ne songerait à douter des limites factuelles de notre corps. Mais, selon eux, ces limites sont amenées à se déplacer grâce aux développements technologiques. Certes, on peut dire qu'il y aura toujours une frontière de l'humain, mais à condition de mettre sous ce terme le mot anglais *frontier*, qui désigne un espace flou, comme le *Far West* à l'époque de la conquête de l'Ouest, et non le mot *border*, qui dénote une limite tranchée séparant deux espaces distincts. Autrement dit, la technique sert à satisfaire les désirs là où la culture les limitait et les sublimait. Dans cette perspective, rien n'est *a priori* impossible à l'homme, tout peut être essayé.

On comprend alors le transhumaniste Max More (pseudonyme de Max T. O'Connor) qui prophétise la fin de la mort pour bientôt. On saisit mieux Natasha Vita-More (Nancie Clark, épouse du précédent) quand elle décrit un *primo posthuman* doté d'un disque dur pour augmenter sa mémoire, d'une peau intelligente et d'une ouïe parabolique ; ainsi que Ray Kurzweil qui envisage avec sérieux le remplacement de nos organes par des nano-robots. On voit ce qui pousse Martine Rothblatt (née Martin) à théoriser un être humain méta-sexué, au-delà de la dichotomie homme-femme. Et on suit Anders Sandberg lorsqu'il se plaît à imaginer, avec une jubilation teintée d'ironie, l'émulation de la conscience sur un ordinateur. Tout cela est l'expression d'un désir, la foi dans la puissance de la technique et la conviction que l'être humain est un être construit de part en part par la technique.

La plupart des gens ne partagent pas la technophilie transhumaniste, loin s'en faut. La crise écologique, le réchauffement

climatique et la pollution, de même qu'une vie qui paraît, par bien des côtés, de plus en plus aseptisée : tout cela pousse nombre de nos contemporains à souhaiter sinon une décroissance, du moins une croissance alternative, plus économe en ressources et plus respectueuse de l'environnement. Cependant, la plupart des hommes et des femmes des sociétés développées considèrent comme une honte que l'on souffre encore de la faim, qu'il ne soit pas toujours possible de supprimer la douleur, ou que l'on meure encore du cancer ou d'autres maladies. Et ils pensent que la technique est la seule solution.

Liberté individuelle

Le transhumanisme décrit un avenir radieux grâce à la technologie. C'est sans doute à cela qu'il doit sa récente popularité. À moins que ce ne soit également au fait qu'il met au cœur de son propos une tendance cruciale de notre époque contemporaine : l'individualisme. Les sociologues se disputent pour savoir si la montée de l'individualisme dans les sociétés avancées est une bonne chose. Les pessimistes craignent la perte des valeurs collectives indispensables au vivre-ensemble. Les optimistes y voient au contraire une nouvelle étape vers l'égalité de tous et le refoulement des contraintes porteuses d'injustice. Mais tous s'accordent sur le constat : nous passons d'une société hétéronome – où les règles de vie sont imposées de l'extérieur – à une société autonome, marquée par l'autocontrainte et les choix individuels. Le transhumanisme peut être vu comme un symptôme particulièrement clair de cette tendance.

Les premiers transhumanistes – Fereidoun M. Esfandiary (FM2030), Max More – se sont posés dès le départ en libertariens, c'est-à-dire en partisans d'un État minimal au nom de la liberté individuelle. Pour le libertarianisme, qui a radicalisé la philosophie libérale de John Locke, l'individu, et lui seul, est le libre et entier possesseur de lui-même ; il a le droit de faire tout ce qu'il veut de lui, sans que personne ne puisse interférer sur ce droit. La seule restriction que posent les libertariens est l'atteinte « directe » à la personne et aux droits d'un autre. Par exemple, il m'est interdit de tuer ou voler

quelqu'un. Mais si une personne meurt de faim à côté de moi, rien ne m'oblige à lui céder une part de mon repas. Bien entendu, j'ai le droit de le faire, mais aucunement l'obligation ; à rebours de la morale médiévale qui considérait que, puisque tout appartient *in fine* à Dieu, un affamé a le droit de prendre à un propriétaire de quoi manger, sans que cela soit considéré comme un larcin. De même, si par mon comportement je contreviens au bien de quelqu'un d'autre sans le vouloir, par exemple parce que je fume en présence de non-fumeurs, au risque de leur causer un cancer du poumon, je n'ai pas à m'abstenir ; ici la contrainte que j'exerce sur les autres est seulement « indirecte ».

Liberté morphologique

Chez les transhumanistes libertariens, cette affirmation de la possession de soi prend la forme d'une revendication de la liberté morphologique. Autrement dit, j'ai le droit de modifier mon corps, mes facultés cérébrales et ma personnalité, comme bon me semble, sans que personne puisse y trouver à redire. Par exemple, je peux me droguer, me faire opérer, m'implanter une puce électronique, voire faire couper mes jambes saines pour les remplacer par des prothèses. Je peux même me suicider. Il peut sembler singulier que des auteurs qui militent pour que toutes les ressources de l'humanité servent à vaincre la mort soient en même temps des défenseurs du droit au suicide et à l'euthanasie. Cela s'explique par la revendication d'une liberté individuelle absolue, y compris en opposition avec le principe de précaution, vu comme un frein inacceptable à l'innovation et à l'audace.

Je peux chercher à m'augmenter de toutes les manières, à condition bien entendu que j'en supporte les conséquences. Par exemple, si je me retrouve handicapé suite à une manipulation qui aurait mal tourné, je ne peux en aucun cas réclamer des indemnités à l'État puisque j'ai voulu ma situation. Je suis intégralement autonome. Par contre, je ne peux contraindre personne à suivre mes choix. Supposons que je sois étudiant en médecine : l'augmentation de mon quotient intellectuel et de ma mémoire constitueraient des avantages indéniables dans la réussite des concours. Il est possible que mes collègues étudiants se sentent contraints à s'augmenter eux aussi, sous peine d'échouer aux

concours. Du point de vue libertarien, c'est entièrement leur problème. On peut imaginer que les libertariens verraient même d'un bon œil cette augmentation généralisée, puisqu'elle amènerait à avoir des médecins plus doués, pour le bénéfice de la société. Toutefois, leur argumentation ne repose pas sur le bien commun, mais sur la seule autonomie individuelle.

On imagine aisément les conséquences négatives de cette perspective. Ceux qui disposeraient d'un meilleur capital financier, de compétences techniques pointues et de plus d'audace, se retrouveraient rapidement en position d'accroître encore leurs avantages par rapport aux autres humains. À terme, le risque est de se trouver dans une société clivée entre « humains 2.0 » et « chimpanzés du futur » (pour reprendre deux expressions de Ray Kurzweil et de Kevin Warwick).

Des droits pour tous

Jugeant le libertarianisme injuste, le sociologue et éthicien américain James Hugues a développé un autre courant, le technoprogressisme, qui se veut une voie moyenne entre le transhumanisme façon More et le conservatisme anti-transhumaniste⁴. Avec les conservateurs, Hugues juge le libertarianisme immoral et potentiellement dangereux. Il appelle ainsi à un contrôle du développement technologique par l'État ou par des agences internationales, par exemple en matière de drogues – que Hugues estime devoir être encadrées – afin de garantir une sécurité sanitaire.

Mais, avec les libertariens cette fois, Hugues estime que l'individu doit garder sa liberté de choix, à savoir la possibilité de s'augmenter ou de ne pas le faire. Le contrôle public doit être le moins coercitif possible et plutôt incitatif, même si Hugues – rejoignant la position du philosophe australien Julian Savulescu – estime souhaitable une augmentation morale des humains grâce à la technologie. Autrement dit, la tâche des pouvoirs publics doit

⁴ James HUGUES, *Citizen Cyborg. Why Democratic Societies Must Respond to the Redesigned Human of the Future*, Cambridge (MA), Westview Press, 2004.

être de permettre au plus grand nombre l'accès aux technologies d'augmentation, afin d'éviter un clivage entre humains augmentés et simples humains. Hugues présente le techno-progressisme comme le transhumanisme du bon sens, celui auquel la majorité des habitants de la planète sont favorables. Une perspective dont se réclame *Technoprog*, l'association transhumaniste française la plus active.

Cette voie moyenne a le mérite d'exister. Il n'est pas sûr qu'elle parvienne à rester sur la ligne de crête qu'elle s'est assignée comme objectif : concilier liberté et sécurité. Les libertariens lui reprochent son recours au contrôle par l'État. Les conservateurs contestent sa prise de position systématique en faveur de la liberté personnelle. De fait, les techno-progressistes revendiquent autant que les libertariens la liberté morphologique.

Droits pour les humains modifiés et pour d'autres êtres que les humains

Un autre aspect essentiel de la pensée du technoprogressisme de Hugues, que l'on retrouve chez la plupart des transhumanistes, concerne la volonté d'étendre les droits humains à toutes les créatures intelligentes. Pour bien comprendre ce point, il est nécessaire d'introduire une distinction entre transhumanisme et posthumanisme. Le transhumanisme est un courant qui prône l'augmentation de l'humain, éventuellement par l'hybridation avec des machines ou des animaux. À force d'améliorations, on devrait finir par arriver à un « humain 2.0 », puis à un être sans commune mesure avec les humains d'aujourd'hui, à savoir un posthumain. Le posthumanisme est un mouvement qui pousse le transhumanisme à ses conséquences ultimes. Il rejoint ainsi des courants comme le postmodernisme, la pensée transgenre ou l'écologie radicale, qui invitent tous à penser à partir d'un point décentré de l'humain, par exemple à partir de la planète ou de l'univers plutôt que de l'humanité.

En ce sens, Hugues est un posthumaniste. Non parce qu'il compterait pour rien les humains actuels – il insiste à maintes reprises pour que les droits des personnes soient garantis, y compris les droits de celles qui ne souhaitent pas s'augmenter –

mais parce qu'il veut garantir les mêmes droits aux humains 2.0, génétiquement modifiés ou hybridés, et aussi aux animaux augmentés et aux robots doués d'intelligence artificielle forte. En effet, rien ne dit que l'amélioration doive concerner les seuls humains. Inspiré par l'utilitarisme, Hugues pense que le critère du bonheur est la capacité à sentir des choses agréables, si bien que les animaux sont concernés eux aussi.

Ancien moine bouddhiste, il est convaincu que l'univers entier est appelé à la réalisation de cette aspiration au bonheur – en termes chrétiens, on pourrait peut-être dire que toute la création est concernée par le salut. Par conséquent, dit Hugues, il est de notre devoir d'augmenter tous les êtres vivants afin de leur procurer une vie plus riche et plus consciente. D'un point de vue politique, il est éthiquement indispensable d'octroyer la citoyenneté à tous les êtres rationnels : humains augmentés, « simples » humains, machines intelligentes, animaux augmentés, consciences téléchargées sur ordinateur... Sur ce point, Hugues s'inscrit dans la ligne de Kant, qui assignait des droits et devoirs moraux à tous les êtres rationnels et pas aux seuls humains⁵.

Du décentrement de l'humain à l'affirmation de l'individu

Pour un observateur extérieur, l'argumentation de Hugues, par-delà ses aspects futuristes, dénote des changements dans la perception contemporaine de l'humain. S'il témoigne sans doute d'une avancée de la civilisation, le souci pour les animaux est aussi le révélateur d'une crise de la définition de l'homme et de la place de ce dernier au sein de l'univers.

La revendication d'un droit des robots, avec pour toile de fond la question de l'esclavage – peut-on traiter des êtres intelligents et sensibles comme des machines ? –, est aussi la marque d'une fascination de notre époque pour la technique, et peut-être aussi

⁵ Bien entendu, Kant n'avait pas envisagé des animaux conscients et encore moins des robots. Il reste vrai que, pour lui, le critère d'accession à la citoyenneté et au respect inconditionnel est la capacité rationnelle et non une caractéristique biologique (le fait d'être un corps humain).

celle d'un certain dégoût pour notre faiblesse humaine⁶. Et même si cela paraît paradoxal, on peut y voir encore une nouvelle manifestation de l'affirmation de l'individu.

Certes, à première vue, l'élargissement des droits au-delà de la seule humanité peut sembler aller à l'encontre de l'humain, et marquer ainsi une réelle prise de distance par rapport aux strictes préoccupations humano-centrées. Sauf que cette mise à distance de l'humanité comme groupe est une réaffirmation de l'importance de l'autonomie individuelle : je ne me réduis pas à l'humain, je peux aussi devenir autre (machine, animal ou hybride) et ainsi échapper à toute assignation prédéfinie ; je ne suis que moi, et ce moi est ce que je veux en faire ou en défaire.

Stanislas DEPREZ

⁶ C'est l'hypothèse, devenue classique, du philosophe allemand Günther ANDERS, dans *L'Obsolescence de l'homme. Sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle* (1956), Paris, Éditions de l'encyclopédie des nuisances / Éditions Ivrea, 2002 ; et *L'Obsolescence de l'homme. Tome 2 : Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*, Paris, Éditions Fario, 2012 ; voir aussi Jean-Michel BESNIER, *Demain les Posthumains*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Haute tension », 2009.

**Dignité sans frontières
Une mémoire à libérer
Une histoire à construire**

*La Congrégation des Sœurs de La Providence,
avec le soutien du Réseau Philosophique de
l'Interculturel (Institut Catholique de Paris),
propose un colloque AIR :*

***du samedi 28 juillet 2018 (9 h 15)
au dimanche 29 juillet (17 h 30)
au Centre Spirituel Providence
de La Pommeraye (49)***

L'interculturel est devenu une condition essentielle du vivre-ensemble. Il touche de nombreux domaines : le langage, les systèmes de valeurs, la perception du temps et de l'espace, les structures sociales, les formes de pensée, les croyances religieuses... Il marque nos vies quotidiennes.

Ce colloque interdisciplinaire entend explorer et mettre en place une pédagogie de l'interculturel dans trois directions :

- Apprendre à reconnaître la dignité de toute personne, quelles que soient son histoire et sa culture,
- Traverser les frontières personnelles et celles de la mémoire collective pour une meilleure appréciation mutuelle,
- Accueillir la paix de l'Évangile pour bâtir, dans la maison commune, des relations réconciliées.

Contact et inscription

**CENTRE SPIRITUEL PROVIDENCE
40, rue de la Loire - La Pommeraye
49620 Mauges sur Loire
Tél. 02 41 22 35 35**

**E-mail: centrespirituel@providencepommeraye.fr
www.centrespirituel-lapommeraye.org**

Communiqué des évêques d'Algérie ***Béatification de « M^{gr} Pierre Claverie*** ***et de ses dix-huit compagnes et compagnons »***

Le 20 janvier 2018, les évêques d'Algérie rendaient public un communiqué relatif à la béatification prochaine de M^{gr} Pierre Claverie et de dix-huit autres religieux et religieuses morts tragiquement en Algérie entre 1994 et 1996. Le 10 avril, se référant plus précisément aux sept moines de Tibhirine, le ministre algérien des Affaires étrangères indiquait que « l'Algérie a donné son accord pour la béatification de ces moines et cela a été signifié au Vatican. La béatification se fera [...] à Oran » ; il n'a pas écarté la possibilité d'une présence du pape François. Nous publions ici le texte intégral du communiqué des évêques d'Algérie du 20 janvier.

Notre Église est dans la joie. Le Pape François vient d'autoriser la signature du décret de béatification de « Mgr Pierre Claverie et ses dix-huit compagnes et compagnons ». La grâce nous est donnée de pouvoir faire mémoire de nos dix-neuf frères et sœurs en qualité de martyrs, c'est-à-dire (selon le sens du mot lui-même) de témoins du plus grand amour, celui de donner sa vie pour ceux qu'on aime. Devant un danger de mort qui était omniprésent dans le pays, ils ont fait le choix, au risque de leur vie, de vivre jusqu'au bout les liens de fraternité et d'amitié qu'ils avaient tissés avec leurs frères et sœurs algériens par amour. Les liens de fraternité et d'amitié ont ainsi été plus forts que la peur de la mort.

Nos frères et sœurs n'accepteraient pas que nous les séparions de ceux et celles au milieu desquels ils ont donné leur vie. Ils sont les témoins d'une fraternité sans frontière, d'un amour qui ne fait pas

de différence. C'est pourquoi leur mort met en lumière le martyr de nombre de ceux et celles, Algériens, musulmans, chercheurs de sens qui, artisans de paix, persécutés pour la justice, hommes et femmes au cœur droit, sont restés fidèles jusqu'à la mort durant cette décennie noire qui a ensanglanté l'Algérie.

Aussi, notre pensée rassemble dans un même hommage tous nos frères et sœurs algériens – ils sont des milliers – qui n'ont pas craint, eux non plus, de risquer leur vie en fidélité à leur foi en Dieu, en leur pays, et en fidélité à leur conscience. Parmi eux, nous faisons mémoire des quatre-vingt-dix-neuf imams qui ont perdu la vie pour avoir refusé de justifier la violence. Nous pensons aux intellectuels, écrivains, journalistes, hommes de science ou d'art, membres des forces de l'ordre, mais aussi aux milliers de pères et mères de famille, humbles anonymes, qui ont refusé d'obéir aux ordres des groupes armés. Nombre d'enfants ont aussi perdu la vie, emportés par la même violence.

Nous pouvons nous arrêter à la vie de chacun de nos dix-neuf frères et sœurs. Chacun est mort parce qu'il avait choisi, par grâce, de rester fidèle à ceux et celles que la vie de quartier, les services partagés, avaient fait leur prochain. Leur mort a révélé que leur vie était au service de tous : des pauvres, des femmes en difficultés, des handicapés, des jeunes, tous musulmans. Une idéologie meurtrière, défiguration de l'islam, ne supportait pas ces autres différents par la nationalité, par la foi. Les plus peïnés, au moment de leur mort tragique, ont été leurs amis et voisins musulmans qui avaient honte que l'on utilise le nom de l'islam pour commettre de tels actes.

Mais nous ne sommes pas, aujourd'hui, tournés vers le passé. Ces béatifications sont une lumière pour notre présent et pour l'avenir. Elles disent que la haine n'est pas la juste réponse à la haine, qu'il n'y a pas de spirale inéluctable de la violence. Elles veulent être un pas vers le pardon et vers la paix pour tous les humains, à partir de l'Algérie, mais au-delà des frontières de l'Algérie. Elles sont une parole prophétique pour notre monde, pour tous ceux qui croient et œuvrent pour le vivre ensemble. Et ils sont nombreux ici, dans notre pays, et partout dans le monde, de toute nationalité et de

toute religion. C'est le sens profond de cette décision du Pape François. Plus que jamais, notre maison commune qu'est notre planète a besoin de la bonne et belle humanité de chacun.

Nos frères et sœurs sont, enfin, des modèles sur le chemin de la sainteté ordinaire. Ils sont les témoins qu'une vie simple mais toute donnée à Dieu et aux autres peut mener au plus haut de la vocation humaine. Nos frères et nos sœurs ne sont pas des héros. Ils ne sont pas morts pour une idée ou pour une cause. Ils étaient simplement membres d'une petite Église catholique en Algérie qui, bien que constituée majoritairement d'étrangers, et souvent considérée elle-même comme étrangère, a tiré les conséquences naturelles de son choix d'être pleinement de ce pays. Il était clair pour chacun de ses membres que, quand on aime quelqu'un, on ne l'abandonne pas au moment de l'épreuve. C'est le miracle quotidien de l'amitié et de la fraternité. Beaucoup d'entre nous les ont connus et ont vécu avec eux. Aujourd'hui leur vie appartient à tous. Ils nous accompagnent désormais comme pèlerins de l'amitié et de la fraternité universelle.

Alger, le 20 janvier 2018

Paul DESFARGES, archevêque d'Alger

Jean-Paul VESCO, évêque d'Oran

John MACWILLIAM, évêque de Laghouat

Jean-Marie JEHL, administrateur de Constantine

Un moment de rencontre et de fraternité

Le XV^e chapitre général des Missionnaires de Scheut

Faustin AMBASSA NDJODO

Membre de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (CICM – dits aussi Missionnaires de Scheut), M^{gr} Faustin Ambassa Ndjodo a exercé un ministère pastoral au Sénégal et a enseigné la philosophie à l'Institut Saint-Augustin de Dakar. Il est ensuite revenu au Cameroun, son pays, pour enseigner à l'Institut Saint-Joseph Mukasa de Yaoundé. Supérieur provincial de la CICM, puis président de la Conférence des supérieurs majeurs d'Afrique et de Madagascar, il a été nommé en 2009 évêque de Batouri. Depuis 2016, il est archevêque de Garoua dans le nord du pays.

Comme tous les chapitres généraux, celui que les CICM ont tenu à Rome du 4 au 24 juin 2017 a été un grand moment de rencontre entre confrères de toutes les entités de l'institut. Certaines vieilles connaissances étaient heureuses de se retrouver après un long temps de séparation. D'autres ne se connaissaient qu'à travers les documents. Certains avaient échangé des correspondances sans s'être encore vus. D'autres encore se découvraient tout simplement. Dans tous les cas, les échanges sur des sujets divers et, généralement, sur des connaissances communes, se sont vite développés. Le sentiment de faire partie d'une même famille et de s'engager pour la même mission s'est vite manifesté.

Assumer les transitions

La composition du Chapitre général témoignait de la transition démographique qui s'est opérée dans l'institut ces dernières

décennies. Entre le plus âgé, un Hollandais octogénaire, et le plus jeune, un Africain trentenaire, la grosse majorité des membres représentait la couche active de la congrégation. Une belle diversité, où les visages africains, asiatiques et latino-américains occupaient un grand espace. L'impact était inévitable. Le leadership au niveau général sera à 80 % non-européen. Le charisme de Théophile Verbist est désormais porté par ses fils d'autres continents.

La deuxième transition porte sur le thème du Chapitre général. Le processus de préparation mis sur pied a voulu tourner les regards vers la mission CICM dans le monde. Cet angle d'approche tranche avec les préoccupations qui avaient marqué les deux dernières éditions où il était question de creuser l'identité CICM afin de la revitaliser. Le pas accompli en 2017 peut s'interpréter comme une volonté de confirmer l'identité ainsi discernée au contact de la réalité missionnaire.

La troisième transition est d'ordre structurel. La diminution sensible du nombre d'entités dans la Congrégation est le résultat partiel d'un long processus de restructuration envisagé depuis une quinzaine d'années. Après quelques années de fonctionnement, le Chapitre général était l'occasion d'esquisser les bilans et d'envisager des réajustements là où la nécessité s'en faisait sentir.

L'influence du pape François

Les participants au Chapitre général ont pris part à la messe de Pentecôte présidée par le pape François sur l'esplanade de la basilique Saint-Pierre de Rome. Beaucoup le voyaient en chair et en os pour la première fois. Tous ont été littéralement séduits par sa personnalité, son charisme et son enseignement. La joie était encore davantage visible le jour de l'audience générale quand, à la fin, le Saint-Père s'est approché du groupe CICM pour une séance de photos.

L'enseignement du pape et son appel à aller vers les périphéries ont fortement influé sur le discernement à propos des priorités missionnaires pour les prochaines années. Une attention particu-

lière a été accordée à son appel en faveur des migrants et des réfugiés. Son encyclique *Laudato si'* a réveillé le souci pour la protection de l'environnement. D'une façon générale, on voyait dans la figure du Pape un missionnaire qui témoigne aussi bien par sa vie que par ses actes et ses paroles.

Vers un certain pragmatisme

L'ambiance du Chapitre général, a été marquée par un certain pragmatisme. On ne s'est pas contenté de dresser une liste de belles actions à réaliser. L'assemblée capitulaire a demandé que soit élaboré, pour chaque entité de l'institut, un plan stratégique intégrant objectifs, initiatives, actions et moyens à déployer. De même, la volonté de participer à la sauvegarde de la « maison commune » devait se traduire par une déclaration énonçant les engagements pris. Disposant d'une telle base objective d'évaluation, on peut juger le maçon au pied du mur !

Un clin d'œil au fondateur

La Congrégation CICM a été fondée par Théophile Verbist, un prêtre diocésain belge, au milieu du XIX^e siècle. Le thème du Chapitre général est littéralement une de ses phrases : « Quelle Bonne et Belle Mission ! » La perspective de la célébration du cent-cinquantième anniversaire de sa mort aidant, sa figure, ses écrits et son expérience missionnaire en Chine ont été évoqués en plusieurs occasions. Il n'a pas été un maître théorique ; mais j'espère que ce Chapitre général lui aura offert la possibilité d'être adopté comme référence dans l'action missionnaire des CICM.

Faustin AMBASSA NDJODO

Comment donner un sens à sa vie ?

Colloque international sur la jeunesse

Dakar – 26-27 janvier 2018

La convocation de la XV^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques d'octobre 2018, sur le thème « les jeunes, la foi et le discernement vocationnel », a suscité la tenue d'un colloque international et pluridisciplinaire à Dakar, au Sénégal. Ce colloque voulait être une contribution africaine en vue de l'Assemblée synodale. Il a été organisé par la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception de Castres, Province de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée-Bissau, Burkina Faso), en collaboration avec la Centrale des œuvres de l'archidiocèse de Dakar, le Centre Saint-Augustin de Dakar et l'Institut de théologie de la Compagnie de Jésus d'Abidjan, en Côte d'Ivoire. Il s'est tenu les 26 et 27 janvier 2018, au Grand théâtre, en présence de M^{gr} Benjamin Ndiaye, archevêque de Dakar.

À cette rencontre, ont participé environ mille cinq cents jeunes venus de divers horizons du Sénégal, ainsi que des représentants d'autres pays d'Afrique occidentale et centrale : Bénin, Burkina Faso, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, R.D. Congo, Togo. La grande majorité d'entre eux étaient des catholiques ; mais de jeunes musulmans et musulmanes ont aussi participé activement aux délibérations.

En prévision de l'intérêt que manifesterait les jeunes de religion musulmane, le thème avait été élargi pour devenir : « Les jeunes, la religion et le monde. Comment, jeune, donner un sens à sa vie ? » Une telle reformulation ouvrait un grand espace d'écoute et de réflexion entre jeunes et personnes ayant à présenter des interventions. Ces personnes, venues d'Afrique (Sénégal, Burkina

Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Ghana, Tunisie) et d'Europe (France), ont engagé une réflexion avec les jeunes en répondant aux trois questions fondamentales et existentielles qui ont orienté les délibérations : « Jeune, où es-tu ? », « Jeune, que cherches-tu ? », « Jeune, qui est-ce que tu suis ? ».

Où sont les jeunes et que vivent-ils ?

Les jeunes ont fortement exprimé leur droit d'occuper leur place dans la société. Ils ne veulent pas être traités comme un groupe vulnérable, car une telle perception nie leur force, leur capacité d'innovation ; ils voudraient être perçus par les adultes comme un présent, et pas seulement comme un avenir.

Du point de vue religieux, les jeunes musulmans sont dans les *daara* (groupes musulmans d'étude et prière) et les chrétiens dans divers groupes ecclésiaux : groupes de prière charismatique, chorales, mouvements d'action catholique, camps missionnaires. Certains sont dans les maisons de formation pour approfondir leur vocation sacerdotale ou religieuse. D'autres fréquentent les Églises de Réveil, espérant y trouver un sens à leur vie ; parfois, en effet, les discours entendus dans les paroisses sont moralisants, éloignés de leurs préoccupations.

Sur le plan culturel, les jeunes sont dans des associations sportives, dans des amicales avec d'autres jeunes de culture et de religion différentes. Ils ont la capacité de s'adapter et de s'appropriier la culture des autres. Cela se traduit à travers la musique, le langage, le style vestimentaire, mais aussi dans leur quête de sens, d'identité. Cette ouverture est favorisée par leur présence massive dans les réseaux sociaux : ils créent leurs propres groupes de contact, d'échange et d'information sur des questions d'intérêt commun.

Dans la vie affective, les jeunes sont facilement déstabilisés : beaucoup font l'expérience de relations sexuelles éphémères, non constructives. Sur ce point, les réseaux sociaux tendent à les fragiliser davantage. Par ailleurs, quand il s'agit de fonder une famille, ils sont souvent victimes de certaines pratiques et pesan-

teurs traditionnelles : mariages précoces ou forcés, mutilation génitale féminine...

Au sein du système éducatif, les jeunes disent globalement subir la formation du système en place, car celui-ci maintient un décalage avec le marché de l'emploi : les jeunes s'y sentent pris en otage. D'où leur aspiration à s'expatrier vers des systèmes plus performants et pertinents. Mais il demeure vrai que l'espace éducatif favorise l'interaction entre plusieurs cultures et que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ouvrent de nouvelles possibilités.

Dans le monde professionnel, les jeunes sont les premières victimes du chômage. C'est souvent ce qui les pousse, pour survivre, à faire des petits boulots à risque. Ils sont parfois dans les rues, comme vendeurs ambulants. Mais, conscients de leurs potentialités, ils ne veulent plus rester inactifs. Grâce aux NTIC, ils créent des emplois et innovent : startups, groupes d'intérêt économique... Ils sont également présents dans diverses activités de services gratuits : conscientisation sur l'environnement, reboisement, dépollution...

Dans le domaine de la vie citoyenne, les jeunes sont présents dans les débats politiques, les conférences, les mouvements sociaux de lutte, de contestation des pouvoirs politiques, pour un changement et pour plus de justice, de solidarité et de paix dans la société. Ils réclament des politiques la mise en œuvre d'un tel ordre social. D'où leur lutte contre l'impunité, la corruption, la violence.

Certains jeunes font partie du monde des migrants : sur les routes qui mènent vers les pays frontaliers. Dans des embarcations de fortune, au péril de leur vie, ils traversent le désert et les mers à la recherche d'une vie meilleure.

Des convictions pour orienter leur recherche

Sur les grandes questions existentielles que se posent les jeunes, les interventions et échanges du colloque leur ont permis de faire émerger quelques convictions. Il y a d'abord la conviction, tant

pour la jeunesse chrétienne que pour celle du monde musulman, que le sens de la vie se trouve en Dieu. Pour les chrétiens, de manière plus précise, la vie trouve son sens en Christ. D'où la nécessité de garder la personne de Jésus au centre de la vie, de développer l'écoute, le dialogue et le respect, comme y appelle notamment le sage musulman Amadou Hampâté Bâ dans son livre *Jésus vu par un musulman* (1976).

Une autre conviction est l'importance capitale, pour une vie meilleure, du discernement comme recherche de la volonté de Dieu ou recherche du sens de la vie. Il permet de prendre de la hauteur, grâce à la Parole de Dieu. Les jeunes ont pris conscience qu'ils doivent prendre leur vie en main, faisant ainsi preuve de responsabilité. Mais c'est un art difficile qui requiert l'aide des aînés et de l'Église. Le colloque a rallumé leur enthousiasme et réveillé en eux le besoin d'entendre la Parole de Dieu, de la comprendre, de s'enraciner davantage en Jésus Christ, de vivre en solidarité entre chrétiens et musulmans, par exemple au Sénégal.

Les conditions d'un bon discernement leur sont apparues : ouverture dans l'accompagnement, nécessité d'une confiance réciproque et discrétion. Les jeunes ont compris que, quels que soient les projets qu'on souhaite entreprendre, il faut côtoyer des gens expérimentés et dignes de confiance. Et, pour réussir tout cela, il est nécessaire de s'enraciner dans la prière. Leur engagement concret dans la société et dans l'Église exige davantage de courage, de familiarité avec Dieu, de clarification sur leurs doutes. La jeunesse compte sur l'Église et elle sait que l'Église, face aux difficultés qu'elle rencontre, compte sur elle.

À l'écoute de la jeunesse réunie à Dakar, on réalise que, selon l'expression de Kofi Annan, « une société qui se coupe de sa jeunesse, se coupe de sa source de vie et se condamne à mort ».

Adaptation d'une synthèse élaborée par
Sr Anne Béatrice FAYE, cic
Sr Marguerite Pascale SADIO, cic
M. Philippe Abraham TINE

Recensions

Austen Ivereigh, *François le réformateur. De Buenos Aires à Rome*. Paris, Éditions Emmanuel, 2017, 532 p., 20,00 €.

Quel peut être l'intérêt d'un livre de plus sur François alors que 263 autres ont déjà été écrits ? Et pourtant, les critiques sont unanimes à propos de cet ouvrage de plus de cinq cents pages, sur un sujet aussi complexe, qui se lit comme un roman. Journaliste anglais spécialiste du Vatican, Austen Ivereigh est docteur en histoire. Son travail de thèse, sur l'Église et la politique en Argentine, était un des meilleurs atouts pour comprendre le parcours de Jorge Mario Bergoglio.

Fasciné depuis le soir de l'élection de François, Ivereigh nous plonge dans la genèse de la vocation de ce jeune argentin séduisant et brillant. Il nous fait découvrir l'environnement social et politique dans lequel a grandi et évolué J. Bergoglio jusqu'à se retrouver un jour cardinal archevêque de Buenos Aires. Fruit d'une enquête minutieuse, le livre est écrit avec force détails ; ombres et lumières aident le lecteur à pénétrer dans cet univers du « bout du monde ». Sans complaisance, mais toujours avec respect, sont évoquées les persécutions de la part de ses propres frères, les manœuvres de hauts membres de la Curie, les diffamations organisées par les pouvoirs politiques ; rien n'est laissé de côté. Les témoignages abondent et les sources sont citées. Cet énorme travail d'investigation est salué par l'américain George Weigel, biographe de référence de Jean Paul II : « Avec *François le réformateur*, Austen Ivereigh offre à ce jour le meilleur récit des événements fondateurs de la vie et de la pensée de Jorge Mario Bergoglio. »



Ivereigh synthétise merveilleusement l'objectif de François : « Rendre l'Église plus conforme à ce qu'elle est, et non la transformer en ce qu'elle n'est pas ». Au contexte particulier de l'Argentine, s'ajoute celui de toute l'Amérique latine. En effet, il n'est pas possible de comprendre ces Églises et ce qui anime François sans connaître le chemin parcouru au fil des Conférences du CELAM. En 1968, Medellín est le point de départ d'une Église « pauvre pour les pauvres » ; en 2007, en réaffirmant l'« option prioritaire pour les pauvres », Aparecida redonne à l'Église son souffle missionnaire. Une relecture de ce parcours permet de comprendre la pensée pastorale et théologique de François, fruit d'une longue expérience où se conjuguent charisme de la méditation ignacienne et don de gouvernance. C'est dans ce terreau que l'Esprit Saint a façonné François en faisant de lui, peu à peu, un des acteurs principaux de cette conversion de l'Église Latino-Américaine.

Le tour de force de l'auteur est, avant tout, de nous introduire dans l'intimité d'une vocation jalonnée d'embûches dont l'Esprit se sert patiemment pour préparer celui qui, après avoir réformé les jésuites et transformé son diocèse, sera prophétiquement choisi pour réformer l'Église. Pour atteindre ce but, François sait qu'il faut « ressusciter » Vatican II et passer d'une conception encore trop cléricale à une « Église Peuple de Dieu » qui ne cesse de rejoindre les pauvres dans les périphéries.

« Une Église qui n'a pas la capacité de surprendre est une Église faible, malade, mourante qui doit être hospitalisée au plus vite en service de réanimation » déclarait-il le dimanche de Pentecôte 2014. François nous surprend, certains s'étonnent, d'autres hésitent : et si c'était l'Esprit qui continuait à nous surprendre ?

François Glory

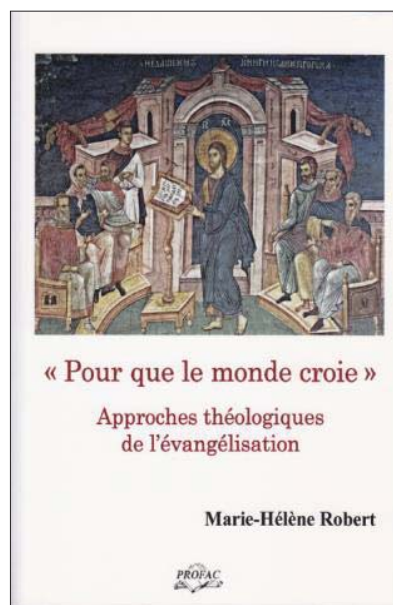
Marie-Hélène Robert, « *Pour que le monde croie* ». *Approches théologiques de l'évangélisation*. Lyon, PROFAC-Théo, 2014, 333 p., 20,00 €.

Sœur de Notre-Dame des Apôtres, Marie-Hélène Robert est maître de conférences à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon, où elle enseigne la théologie de la mission et l'œcuménisme. L'introduction indique l'objectif de l'ouvrage : « Il s'agira, dans ce livre, d'ouvrir à une réflexion sur les principaux enjeux théologiques de la mission, avec, comme clef d'interprétation, l'universalité de la mission de l'Église. [...] Universalité qui demande de reconnaître la complémentarité des réalités missionnaires selon les lieux d'implantation de l'Église, les questions rencontrées, les ecclésiologies, la diversité des engagements et des acteurs de la mission. » (p. 4) Pour nourrir cette réflexion, l'auteure propose un parcours de fond à la fois historique, biblique, géographique

et théologique. Elle fait aussi jouer toute la gamme du rapport de l'Église au monde dans sa mission évangélisatrice : annonce, témoignage, service, dialogue, prière et réconciliation, en soulignant leur complémentarité.

Le premier chapitre traite de la prédication apostolique : la mission de Jésus et des apôtres. Dans une étude biblique rigoureuse, M.-H. Robert analyse les attitudes de Jésus dans ses relations avec les Juifs et son accueil des Gentils. Elle éclaire la manière dont les apôtres se sont laissé bousculer pour s'ouvrir et prendre la route. Elle analyse les variations et les visages contrastés de saint Paul au service de la mission. Dans le chapitre II, sont analysés les paradigmes et les constantes de la mission universelle de l'Église, évoluant selon les contextes ; même le mot « mission » a évolué. Un chapitre riche de citations de théologiens de la mission : des Pères de l'Église aux théologiens de Vatican II et aux papes contemporains. Est aussi pris en compte le paradigme œcuménique qui a stimulé cette évolution.

C'est l'évolution de l'approche missionnaire des religions et des cultures qu'aborde le troisième chapitre. D'abord, en des pages fouillées et éclairantes, le rapport entre l'Alliance avec Israël et la mission de l'Église. Puis l'évolution de la notion de salut. En troisième lieu, sont posés les fondements d'une théologie du dialogue en faisant appel à la sagesse biblique et à celle des diverses traditions des peuples. Enfin, une analyse du sens de l'inculturation de l'Évangile. Le chapitre IV, qui situe finement la mission dans le contexte de postmodernité, se termine ainsi : « Dans cette perspective, celle de notre contexte actuel, la mission consiste à dire au monde qu'il est possible et souhaitable pour tous de vivre et de penser selon le principe supérieur de la charité. L'histoire et les traditions, y compris de l'Église, sont à relativiser quand elles sont sources de malentendus, de tensions, de crispations et violence ; alors la Tradition (qui ne peut contredire la charité, puisque la charité est fondamentalement vérité divine et vocation humaine) est à annoncer, dans la charité et la liberté. » (p. 299)



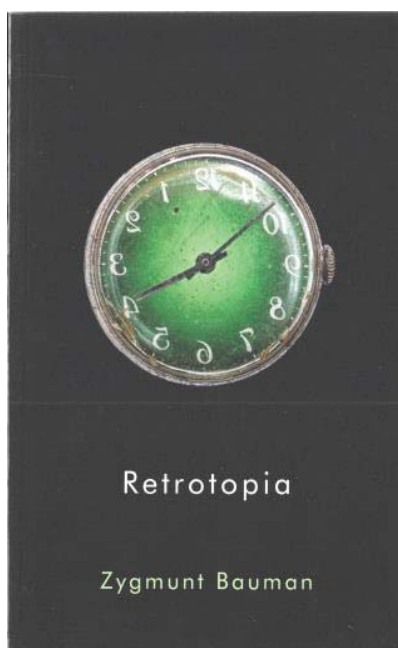
En conclusion, M.-H. Robert écrit : « Les méthodes d'un temps et d'un lieu ne peuvent être transposées telles quelles. C'est pourquoi l'évangélisation est toujours nouvelle. Cependant, à travers l'étude des paradigmes, des modèles, des méthodes missionnaires dans l'Écriture, l'histoire de l'Église, ou dans tel contexte inédit, un certain nombre de constantes se dégagent, qui permettent à la mission de l'Église de se vivre comme une fidélité à sa nature et à sa vocation, sans compromission avec le monde et sans isolationnisme. Désespérer du monde tel qu'il va ou

cautionner ses dérives sont deux attitudes d'infidélité à l'Évangile. » (p. 302). Au terme de ce parcours, le lecteur chrétien sera prêt à se laisser entraîner dans la dynamique de l'annonce et à affronter les oppositions avec foi et charité. L'argumentation du livre, l'analyse précise des enjeux et la conviction de foi sous-jacente de l'auteure donnent force et courage pour s'y lancer « afin que le monde croie ».

Guy Vuillemin

Zygmunt Bauman, *Retrotopia*. Cambridge, Polity Press, 2017, 179 p., £ 14.22.

Étant décédé en Angleterre au début de 2017, à l'âge de 91 ans, l'éminent sociologue Zygmunt Bauman n'aura pas vu ce dernier né de ses ouvrages. Rien qu'en 2017, l'édition anglaise a connu trois réimpressions. À ma connaissance, il existe des traductions au moins en allemand et en espagnol.



Ce qui a mis en route cette étude, en 2016, c'est le cinquantième centenaire de l'*Utopie* de Thomas More : description d'une société idéale n'ayant jamais encore existé sur terre. Bauman analyse ici l'inversion de la perspective et sa possible perversion : le idéaux viennent du passé et sont en cours de déconstruction. Une illustration de ce retournement : le « *Yes we can!* » de Barak Obama qui s'inverse dans le « *Let's make America great again!* » (Redonnons sa grandeur à l'Amérique !) de son successeur. La confiance en un monde meilleur s'est volatilisée devant une « pandémie de nostalgie » (p. 3). « De cette double négation de l'utopie façon More – son rejet suivi

d'une résurgence métamorphosée – émergent les actuelles « rétrotopies » : des façons de voir arrimées à un passé perdu/volé/abandonné, mais qui hante encore le présent, plutôt que tournées vers un avenir pas encore en gestation et donc inexistant. » (p. 4) Tout comme les utopies, les « rétrotopies » s'alimentent aussi de l'espoir de réconcilier sécurité et liberté : « un tour de force que la perspective initiale et sa première négation n'ont pas vraiment tenté, ou sur lequel elles ont buté » (p. 8). Puis les divers chapitres envisagent la réhabilitation du modèle communautaire tribal, le retour de l'idée d'un modèle original non contaminé par la culture, les traits de l'actuel ordre civilisationnel.

L'auteur aborde des questions telles que l'État et la manière d'exercer le pouvoir, la signification de la civilisation, le nouvel attrait pour les murs et les barrières en construction dans maint pays, la nostalgie pour le cercle communautaire autour du feu tribal – mais « pourquoi le feu du nationalisme sauvage a-t-il été rallumé moins de quarante ans après qu'on l'a cru éteint dans le *Crépuscule des dieux* du Troisième Reich ? » (p. 71) –, la montée du nationalisme et les flux migratoires. Dans le chapitre sur les nouvelles inégalités sociales, Bauman défend l'idée d'un « revenu universel de base » avec les options connexes pour la justice et la solidarité. Le chapitre IV, « Retour dans le sein maternel », est consacré à l'identité et à sa construction.

Sous le titre « Épilogue : vers l'avenir, pour un changement » (p. 153 *sqq.*), le dernier chapitre se veut optimiste et créatif. On est un peu surpris de voir le sociologue se référer explicitement au pape François – « aujourd'hui, la seule personnalité publique à l'autorité mondialement reconnue qui soit assez courageuse et déterminée pour saisir à bras le corps ce genre de questions » (p. 164) – dans l'espoir que soit relevé le défi d'un dialogue en vue d'une humanité à venir partagée.

J'ai lu le livre d'un trait, puis j'y suis revenu. Je trouve fascinant que ce soit un « jeune » intellectuel de 91 ans qui doive m'alerter sur les dangers de la nostalgie et de la « rétrotopie », à l'heure où je vois tant d'aspirations à un retour vers un passé idéalisé, y compris dans l'Église : nombreuses y sont les tendances à de telles orientations ; par exemple la nouvelle évangélisation comme désir de faire revenir les gens dans les églises vides, ou le remodelage des frontières paroissiales pour assurer le maintien du système traditionnel. Mais la perspective d'un appel au dialogue et à la solidarité, tel que le suggère l'Épilogue, offre une bonne base pour construire en vue d'une vie meilleure. Un livre que je recommande vivement.

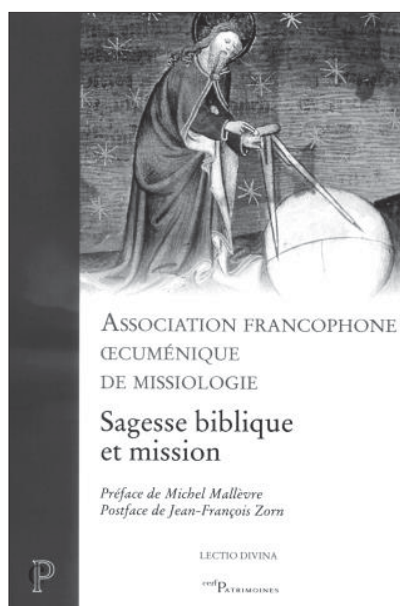
Christian Tauchner

Association Francophone Œcuménique de Missiologie (Catherine Vialle, Jacques Matthey, Marie-Hélène Robert, Gilles Vidal, dir.), *Sagesse biblique et mission*. « Cerf Patrimoines ». Paris, Les Éditions du Cerf, 2016, 278 p., 30,00 €.

L'Association Francophone Œcuménique de Missiologie (AFOM) se réunit régulièrement pour une réflexion missiologique s'inspirant de la Parole de Dieu et du vécu du peuple de Dieu. En mai 2014, à la Faculté de théologie de Lille, l'AFOM avait choisi de s'attarder sur les écrits sapientiaux aussi bien de l'Ancien que du Nouveau Testament.

Ce fut un énorme pari, à divers niveaux. En effet, le corpus des écrits sapientiaux ne fait pas l'unanimité. Ainsi, le Siracide fait partie des

écrits deutérocanoniques. De plus, malgré les progrès de la recherche en ce domaine, la sagesse biblique reste difficile à cerner. Elle peut se condenser en un livre, comme celui des Proverbes. Mais, elle est également présente dans le livre de Daniel, dans les évangiles, les écrits pauliniens ou l'Apocalypse johannique. En outre, la mission est plutôt liée à la figure des prophètes qui bousculent et innovent ou à l'itinérance à laquelle convient les évangiles synoptiques, les Actes des Apôtres ou encore Paul. La sagesse, elle, est plutôt perçue comme une gestion tranquille du quotidien.



L'interdisciplinarité, qui convoquait aussi bien la philosophie, l'exégèse que la théologie, a permis de découvrir la richesse missiologique enfouie dans la sagesse biblique. Celle-ci nous ouvre au monde oriental, grec, mais aussi à l'Afrique, au Pacifique et à l'Océanie. Alors, on se rend mieux compte que l'écoute de l'altérité est le premier lieu missiologique, le premier moment du dialogue entre personnes, entre peuples, entre cultures, entre religions. Le *Shema Israël* n'est-il pas un condensé de la sagesse biblique ? Ce dialogue se concrétise dans l'indispensable mouvement d'inculturation, dans sa triple dimension d'incarnation (rencontre), de passion (confrontation) et de résurrection (transfiguration).

La dynamique œcuménique du colloque a permis de percevoir les divers accents missiologiques auxquels convie la sagesse. Comme réflexion sur la création, elle invite la mission à s'ouvrir à une théologie, à une spiritualité et à une éthique qui prennent en compte le cosmos, dans une perspective écologique holistique. Comme contemplation, la sagesse dit la mission comme accueil de l'œuvre de Dieu et rayonnement de sa présence et de son amour. Attentifs à l'histoire et à la société, les sages, à leur manière, engagent à s'impliquer dans la transformation du monde. Certes, le *sophos* (le sage) n'a pas la radicalité du prophète. Néanmoins, la qualité exigeante de sa vie insuffle au quotidien une densité qui bouscule et interpelle¹.

Cela est encore plus vrai pour le *sophos* chrétien. Fragile et soumis à l'usure du temps, il n'est pas un héros, mais le témoin d'une sagesse qui s'éprouve et se consolide dans la mort et la résurrection du Christ. C'est là que la mission se purifie aussi bien des replis identitaires que des visées totalitaires. Alors, comme le dit si bien Marie-Hélène Robert en conclusion : « La sagesse se donne comme un point de

¹ On pense bien sûr au livre d'Éric VINSON et Sophie VIGUIER-VINSON : *Mandela et Gandhi. La sagesse peut-elle changer le monde ?*, Albin Michel, 2018.

conjonction entre Dieu, l'humanité et la création ; comme un lieu de rencontre toujours surprenant, inédit, qui permet de dépasser les incompréhensions, d'habiter les contradictions, de trouver des voies nouvelles de paroles et d'écoute. En ce sens, la sagesse est proprement missionnaire. » (p. 244)

Paulin Poucouta

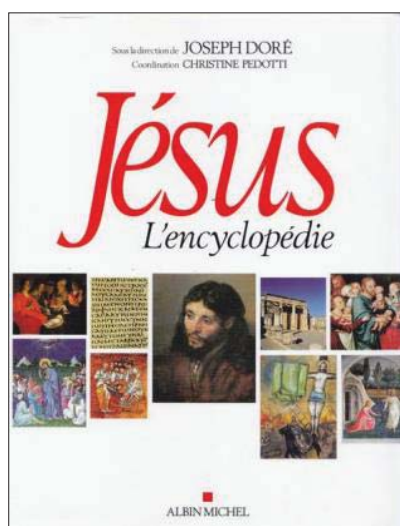
Joseph Doré (dir.) et Christine Pedotti (coordination), *Jésus. L'encyclopédie*, Albin Michel, 2017, 845 p., 49,00 €.

L'ouvrage attire d'abord le regard par son format (20 x 27 cm), son épaisseur (845 pages), la qualité de sa reliure, la richesse de ses illustrations. C'est à la mesure de l'ampleur du projet. Dans son avant-propos, tout en rappelant sa position non confessionnelle, l'éditeur indique : « La figure de Jésus suscite toujours l'intérêt de nos contemporains et la geste du personnage est le plus souvent reçue positivement, y compris par tout un public agnostique ou athée. [...] Or la lecture effective du Nouveau Testament, et notamment des évangiles, demeure une entreprise complexe vis-à-vis de laquelle beaucoup se sentent démunis. [...] D'où l'idée d'un grand ouvrage collectif à caractère encyclopédique qui offrirait toutes les garanties de sérieux académique, apporterait à un large public une synthèse accessible des données établies (ou discutées) par la recherche et proposerait une lecture dans laquelle la critique historique rigoureuse et l'herméneutique seraient complémentaires. Regards croisés d'historiens, d'exégètes, de psychanalystes, de spécialistes du judaïsme... Le tout présenté de manière accessible... » (p. 7-8). Telle est la vaste entreprise conçue et dirigée par Joseph Doré, théologien, évêque émérite de Strasbourg. Lui-même a rédigé l'introduction, deux articles de fond et le propos conclusif.

L'encyclopédie se divise en trois « Livres », reprenant les grandes étapes de l'évangile de Luc : Commencements, La vie publique, Passion et résurrection. Chaque Livre se subdivise en trois ou quatre « Parties » thématiques comprenant chacune plusieurs chapitres. C'est dans la structure de chacun de ces vingt-sept chapitres que l'originalité et l'intérêt de l'ouvrage apparaissent plus clairement. À chaque fois, un prologue narratif, rédigé par Christine Pedotti à l'intention des lecteurs moins familiers des évangiles, indique de façon pédagogique de quel épisode du récit évangélique il est question. Suivent un ou plusieurs articles de fond, rédigés par des exégètes ou historiens, traitant de l'épisode en cause. Ils sont complétés par un ou plusieurs « Éclairages » sur des points appelant des explications particulières. Un ou plusieurs « Contrepoints » permettent à des spécialistes venus d'autres horizons (judaïsme, éthique, psychanalyse...) de livrer leur point de vue. Finalement, chaque chapitre

se clôt sur une « Carte blanche » offrant une libre parole à telle ou telle personnalité, qu'elle soit croyante de l'une ou l'autre religion, agnostique ou athée.

Les soixante-quatre auteurs des articles de fond, éclairages et contrepoints, sont des femmes et des hommes de plusieurs nationalités : chrétiens de diverses confessions, juifs ou musulmans. Impossible d'en reproduire ici la longue liste ; y figurent notamment la plupart des grands exégètes chrétiens francophones contemporains, dont certains ont rédigé plusieurs articles, tels Roselyne Dupont-Roc, Jean-François Baudoz, Yves-Marie Blanchard... Parmi les vingt-sept personnalités ayant signé une « carte blanche », on trouve des gens aussi divers que Françoise Chandernagor, André Comte-Sponville, Xavier Emmanuelli, Marcel Gauchet, Sylvie Germain, Jacques Julliard, Edgar Morin, Amos Oz ou Jean Vanier. En comptant les sept membres du comité éditorial, ce sont donc une centaine de personnes qui ont contribué à cet ouvrage, offrant une multiplicité et une diversité de regards croisés qui peuvent susciter chez le lecteur un désir de recherche personnelle sur la base d'un large consensus des spécialistes.



Léguées par François Boespflug, quelque deux cents illustrations apportent à la lecture du livre davantage qu'un simple agrément. Outre les cartes et photographies d'archéologie, ce sont principalement des reproductions d'œuvres d'art de toutes époques, des peintures surtout, témoignant de la manière dont la figure de Jésus a pu inspirer des artistes, chrétiens en majorité mais aussi d'autres traditions religieuses ou non croyants. Parmi les onze annexes, figurent un glossaire des termes techniques utilisés, une abondante bibliographie, une

présentation de tous les auteurs et un index des figures, personnes, lieux et thèmes particuliers dont il est question dans l'ouvrage.

On reste impressionné par l'ampleur du travail réalisé, dont Joseph Doré souligne, dans l'introduction, la dimension missionnaire : dans un contexte où beaucoup de nos contemporains sont éloignés de la foi chrétienne, cette œuvre collective fournit « à chaque lectrice ou lecteur les moyens de se forger sa propre opinion (sur les récits évangéliques) selon une décision d'interprétation qui n'appartient qu'à elle ou lui seul » (p. 22). Cet outil est aussi susceptible de stimuler la réflexion des chrétiens eux-mêmes en leur montrant « qu'eux non plus ne peuvent pas se dispenser de s'engager dans une interprétation des textes – ces textes qui leur semblent souvent familiers, mais qu'ils vont plus d'une fois découvrir comme neufs, étonnants, voire énigmatiques » (p. 26).

Jean-Michel Jolibois

Alberto Fabio Ambrosio, *Une lutte sans merci. Actualité des paraboles*. Original en italien (2015) ; trad. Ph. Charpentier de Beauvillé. Empreinte temps présent, 2016, 139 p., 14,90 €.

Dominicain d'origine italienne, l'auteur a vécu dix ans en Turquie, devenant spécialiste de l'histoire du soufisme ottoman. Il signe ici un ouvrage de méditation et de commentaire de neuf paraboles. Dans la préface, Franco la Cecla, ami de l'auteur, écrit : « La vie quotidienne propose une éthique élémentaire, un bon sens et une évidence auxquels on se raccroche comme à un donné de fait. [...] Jésus le sait, et il part de ce socle commun pour proposer sa vision révolutionnaire de l'existence, du monde et de la société. » (p. 10)

Dans ses commentaires des paraboles choisies, A. F. Ambrosio décrit des scènes de la vie quotidienne vécues au long de ses années passées dans une culture et une tradition religieuse autres que les siennes. À distance des habituels commentaires, il lit ces paraboles avec un œil neuf. Il écrit dans son introduction : « Il m'a semblé que le dialogue interreligieux me permettrait d'approfondir une vérité chrétienne que je ne connaissais qu'à travers mon expérience personnelle : en fait, je n'ai jamais cessé de méditer ces paraboles, ne serait-ce que parce que nombre d'entre elles sont régulièrement proposées dans la liturgie quotidienne ou dominicale. Et cela m'a confirmé que le dialogue renvoie au cœur de notre foi personnelle et qu'il ne faut pas craindre de questionner sa propre tradition. Au contraire, le dialogue constant permet de redécouvrir la racine de notre foi : je veux l'attester par ces brèves réflexions. » (p. 17)

Cette lecture de quelques paraboles nous aide à les redécouvrir. Ainsi, l'homme ayant découvert un trésor dans un champ et le marchand de perles fines « sont merveilleux, l'un et l'autre, pour avoir entretenu l'éblouissement de la recherche et continué le combat. Leur trophée est de continuer à maintenir la nouveauté du secret, jamais dévoilé » (p. 27). Devant le figuier sans fruits, « qui que nous soyons, patron, vigneron, figuier ou pied de vigne, ou que sais-je encore – ils sont si nombreux ceux qui concourent à ce triomphe de la terre ! –, nous devons avoir appris à attendre patiemment. L'espérance alors portera son fruit tant convoité » (p. 52). Le lecteur de la parabole du festin nuptial découvrira que « Lutter pour répandre le capital de la gratuité échoit alors aux serviteurs qui cherchent, au risque de leur vie, à diffuser une nouvelle culture, une nouvelle grâce, la joie du festin nuptial » (p. 64).



Chaque méditation nous ouvre à un ailleurs et nous donne le goût de rajeunir notre lecture de toutes les paraboles des évangiles. Alberto Fabio Ambrosio nous aide à sortir de nos visions classiques et nous invite à ne pas avoir peur du dialogue interreligieux et interculturel. L'auteur de la préface conclut : « Quel merveilleux dépassement du provincialisme et du nationalisme religieux, quel courageux renversement des murailles ! Et surtout, pour les modernes que nous sommes, quelle extraordinaire leçon contre notre moralisme de chapelle ! La vérité se manifeste à travers les mains d'un étranger qui s'occupe de toi ! »

Guy Vuillemin

Abonnements 2018

Nous invitons nos lecteurs à renouveler leur abonnement pour 2018. Le prix reste inchangé par rapport à l'année 2017 : 40 € pour la zone 1 et 30 € pour la zone 2. Tout abonnement, pour 2018, qui ne sera pas renouvelé fin juillet 2018 sera suspendu.

Il est nécessaire que toute correspondance indique le **numéro d'abonné** (de 1000 à 4500 pour les abonnés, de 5000 à 5999 pour les intermédiaires).

Ne pas envoyer de chèque bancaire de l'étranger, (sauf chèque payable directement auprès d'une banque française en vertu d'un accord particulier). Un virement international occasionne moins de frais. Voici les codes nécessaires :

IBAN : FR 18 2004 1000 0116 5071 0F02 053

BIC : PSSTFRPPAR

Au nom de : **Association de la revue Spiritus**

Achévé d'imprimer par Corlet, S.A. – 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'imprimeur : – dépôt légal : 2018 – imprimé en France
Commission Paritaire des Publications de Presse: Certificat n° 1020 G 83668

SPIRITUS

est une revue d'expériences et de recherches missionnaires. Elle se construit à partir des événements de la vie des communautés humaines et chrétiennes des divers continents. Elle rassemble, partage et approfondit les questions suscitées par l'annonce du Royaume de Dieu aujourd'hui.



Revue trimestrielle fondée en 1959 par les spiritains et gérée en commun par 12 Instituts missionnaires :

- Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)
- Société des Missions Africaines
- Missions étrangères de Paris
- Scheutistes
- Spiritains
- Société du Verbe Divin
- Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (Sœurs Blanches)
- Franciscaines Missionnaires de Marie
- Notre-Dame des Apôtres
- Saint-Joseph de Cluny
- Spiritaines
- Oblats de Marie Immaculée

Spiritus est un instrument de libre recherche au service de la Mission. Les positions prises par les différents auteurs n'engagent qu'eux-mêmes.



Rédaction et administration de la revue
12 rue du P. Mazurié – 94550 Chevilly-Larue – France
Tél. : 01 46 86 70 30
courriel de la rédaction : spiritus.redaction@wanadoo.fr
courriel du service abonnements : asso.spiritus@gmail.com

N° de commission paritaire : 1020 G 83668

Directeur de la publication : Jean-Michel Jolibois

Directeur adjoint : Elvis Elengabeka

Administrateur : Jean du Pouget

Secrétaire : Gérard Tronche

Comité de rédaction : Peter Baekelmans, cicm ; Bertrand Évelin, omi ; François Glory, mep ; Marthe Laisne, cssp ; Bernadette Nana, fmm ; Paul Quillet, sma ; Christian Tauchner, svd ; Guy Vuillemin, pb ; Marie-Renée Wyseur, smnda.

Conseil de rédaction : Sidnei Marco Dornelas ; Dennis Gira ; Evelyn Monteiro ; Paulin Poucouta ; Helmut Renard ; Anne-Sophie Vivier-Muresan et les membres du Comité de rédaction.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre.

Cum permissu superiorum/Reproduction interdite sans autorisation.

TARIFS des ABONNEMENTS

Zone 1 : Europe - USA - Canada - Japon - Corée - Hong Kong - Singapour - Taiwan - Thaïlande - Australie - RSA 40 € - US\$ 49 - CAN\$ 63

Zone 2 : tous les autres pays 30 € - US\$ 37 - CAN\$ 47

Vente au numéro : 12 € le cahier.

L'affranchissement par avion est compris

Tout abonnement non renouvelé fin juillet de l'année en cours sera automatiquement suspendu. Tout moyen de liaison et toute correspondance d'un abonné ou d'un intermédiaire payeur doivent indiquer impérativement le numéro d'abonné (de 1000 à 4500 pour les abonnés, de 5000 à 5999 pour les intermédiaires). Cf. « référence » sur les factures.

C.C.P. : Revue Spiritus 16.507.10 F Paris

Évitez les chèques bancaires étrangers et faites usage d'un virement international :

IBAN : FR 18 2004 1000 0116 5071 0F02 053.

BIC : PSSTFRPPPAR

Au nom de : Association de la revue Spiritus.